

**Du suffrage universel au massacre identitaire :
Violences électorales en Côte d'Ivoire (1990-2011)**

Mohamed TIENE

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
de Maîtrise ès arts
Science politique

Sous la direction du professeur Cédric Jourde

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Résumé

Depuis le retour du multipartisme dans les années 1990, la Côte d'Ivoire a connu de multiples crises pré et postélectorales violentes. Comment la violence électorale à haute intensité s'est-elle déployée dans le jeu électoral national ivoirien entre 1993 et 2011 ? Notre étude montre que ces crises successives sont le résultat de la combinaison de facteurs structurels et agentivistes. C'est ce que nous appelons l'approche hybride, inspirée et construite à partir de la théorie du néo-institutionnalisme rationnel qui met à la fois l'accent sur les dimensions structurelles et agentivistes (le comportement des acteurs) ; et renforcé par des arguments théoriques plus spécifiques que l'on peut considérer comme faisant partie de la grande famille du néo-institutionnalisme rationnel, à savoir, l'approche de la privatisation de la violence et l'approche instrumentale de l'identité l'ethnique. En effet, pour conserver ou pour conquérir le pouvoir d'État, les élites politiques n'ont pas hésité à tirer profit des carences institutionnelles pour asseoir leurs préférences, calculs, stratégies et décisions politiques. Ainsi, les modifications constitutionnelles, l'élimination de la limitation des mandats, l'élimination d'opposants politiques du jeu politique, le refus du résultat des urnes, l'instrumentalisation des identités ethniques et la privatisation de la violence vont être préférés aux programmes politiques. Dès lors, l'ensemble de ces stratégies, toutes porteuses de germes du conflit vont devenir aux mains des élites et des partis politiques, les leviers essentiels de la lutte politique dans un pays multiethnique ; ouvrant ainsi la voie aux conflits violents à chaque période électorale.

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre I. Revue de la littérature : Comprendre la violence électorale.....	5
a) L’approche structurelle	5
b) L’approche agentiviste	8
c) L’approche hybride	11
d) Question de recherche spécifique.....	14
Chapitre II. Cadre Théorique et méthodologie.....	15
a) Cadre théorique	15
- L’instrumentalisation des identités	16
- La privatisation de la violence	17
- Hypothèses.....	21
b) Méthodologie	22
Chapitre III. Instrumentalisation des identités, privatisation de la violence, et violences électorales en 2000	25
a) Instrumentalisation des identités ethniques en Côte d’Ivoire au début de la « démocratisation » (1990-2000)	26
- L’instrumentalisation des identités ethniques par les mots/le discours	33
- Instrumentalisation des identités ethniques par les lois/règles	40
- Instrumentalisation des identités ethniques par les actions informelles	44
b) Privatisation de la violence (1990-2000)	47
- Les Gangs urbains.....	47
- Milices régionales (Dozos)	51
- Réseaux militaires.....	52
c) L’intensité des violences pré- et postélectorales lors de l’élection de 2000	54
Chapitre IV. Instrumentalisation des identités, privatisation de la violence, et violences électorales en 2010-2011	66
a) Bref retour historique : La partition (2002-2010)	67
b) Instrumentalisation des identités l’ethniques (2002-2011)	70
- Instrumentalisation des identités ethniques par les mots/le discours	70
- Instrumentalisation des identités ethniques par pratiques informelles	75
c) Privatisation de la violence (2002-2011)	77
- Les gangs urbains.....	78

- Milices régionales	80
- Réseaux militaires	85
d) L'intensité des violences pré et postélectorales lors de l'élection de 2010	87
Chapitre V. Analyse.....	98
a) Instrumentalisation des identités	100
b) Privatisation de la violence	104
Conclusion	107
Bibliographie	110

Introduction

Le retour et la généralisation du multipartisme sur le continent africain dans les années 1990 avaient suscité beaucoup d'espoir dans le rang des adeptes de la démocratie. Malheureusement dans les faits, le constat de manière générale s'avère amer, troublant et déconcertant. En effet, dans certains États africains, organiser des élections démocratiques, c'est-à-dire multipartites, justes, libres, inclusives, et transparentes relève de l'exploit. Ces difficultés s'expliqueraient par le fait que les organes institutionnels chargés de conduire les processus électoraux dans la plupart des pays sur le continent ont la crédibilité totalement ruinée. Ils sont régulièrement accusés par l'opposition d'être à la solde du pouvoir. En effet, il n'est pas rare de voir le Conseil constitutionnel faire invalider des candidatures d'opposants sur des arguments juridiques difficilement saisissables. À cela s'ajoute l'attitude des élites politiques qui pour accéder ou pour conserver le pouvoir d'État, usent de tous les stratagèmes possibles, même ceux qui débordent du cadre légal. Si la démocratie peut être définie comme un mécanisme à l'intérieur duquel « des partis perdent des élections » (Przeworski 1992, dans Gazibo 2011, 99), Pascal Lissouba, l'ancien président de la République du Congo, symbolise la position contraire, autoritaire, car pour lui, « [O] n n'organise pas les élections pour les perdre. » (cité dans Kokoroko 2009, 115).

Ce délitement de la démocratie est en partie catalysé par un autre phénomène encore plus inquiétant à savoir, la violence. Celle-ci s'est incrustée dans le corps d'une démocratie déjà fragile, notamment pendant les périodes électorales, au point où elle est souvent normalisée, malgré ses conséquences tragiques sur le plan humain et institutionnel. Il est

bien de noter ici que ce déni de démocratie n'est pas un phénomène propre à l'Afrique. En effet, il prospère également dans d'autres régions du monde, notamment en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient, ou encore tout dernièrement, aux États-Unis. Dans ce dernier cas, à la suite de l'élection présidentielle de 2020, la majorité des électeurs du camp défait, ainsi que son candidat, ne reconnaissent pas la victoire de leur opposant démocrate. Pour ce faire, plusieurs d'entre eux avaient même pris le Congrès d'assaut. Par ailleurs, dans plusieurs pays africains, les élections n'entraînent pas d'événements violents majeurs, et peuvent s'ensuivre des alternances politiques (par exemple au Sénégal, au Ghana, au Cap-Vert). Mais dans d'autres cas, les principes élémentaires de la démocratie comme le respect du suffrage universel, des institutions, de l'opposition politique, la diversité et les droits de la personne sont foulés au sol. Dans ces conditions, les élections multipartites deviennent des moments de tensions et de violences très coûteuses parfois en vies humaines. Ceci nous amène donc à poser la question générale de cette thèse : comment les élections multipartites engendrent-elles des conflits violents ?

Afin de répondre à notre question de recherche générale, à partir de paramètres plus modestes dans le cadre d'une thèse de maîtrise, nous allons concentrer notre recherche sur le cas de la Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un cas intéressant puisque rien ne prédestinait la Côte d'Ivoire à devenir un pays adepte de violences électorales à intensité élevée. En effet, la Côte d'Ivoire a longtemps été considérée comme un havre de paix pour sa stabilité politique et son économie prospère. Et surtout, un parfait exemple de réussite sur le plan multiculturel avec ses 63 ethnies sans que le moindre conflit ethnique apparaisse sur les radars.

La question de recherche spécifique cherchera donc à comprendre comment la Côte d'Ivoire, qui a été un des pays ouest-africains les plus stables politiquement et économiquement de l'ère postcoloniale, a pu sombrer dans les violences politiques électorales entre 2000 et 2010.

Bien que n'ayant pu effectuer une recherche terrain pour y récolter des données, la littérature secondaire, les journaux locaux, et les rapports d'organisations des droits de la personne nous fournissent suffisamment de données pour proposer et chercher à valider deux hypothèses qui visent à répondre à la question de recherche spécifique :

D'une part, cette thèse argue que l'intensité des violences électorales résulte en partie de l'instrumentalisation des identités ethniques. C'est-à-dire que les élites politiques se sont servies des questions identitaires et ethniques comme moyens de conquête ou de conservation du pouvoir politique. Ce travail de mobilisation politique s'est concrétisé au travers d'un processus de catégorisation entre deux classes de citoyens. D'une part, les citoyens « authentiques » décrits comme véritables fils et filles du terroir auxquels tous les droits sont accordés (postes politiques, droits fonciers, etc.). D'autre part, les « faux » citoyens à qui il faudrait retirer des droits accordés de façon illégitime dans les premières décennies de l'indépendance en 1960 en raison de leurs origines présentées comme « étrangères ». Ensuite, cette instrumentalisation identitaire s'est attelée à proposer une représentation similaire à l'endroit des migrants de période récente, une rhétorique axée sur la diabolisation de ces derniers (profiteurs, délinquants, déstabilisateurs, etc.).

D'autre part, cette thèse avance que l'instrumentalisation des identités s'est greffée à un second processus, celui de la privatisation de la violence, qui à son tour a contribué à exacerber les violences électorales. Ici, il s'agira de montrer que les représentants de l'État

ont peu à peu sous-traité la fonction de violence préalablement impartie à l'État à des regroupements faisant usage de la violence pour le compte de représentants étatiques mais en dehors du cadre légal de l'État. Ces représentants de l'État ont recruté et formé des jeunes urbains, puis ruraux, au métier de violence. Cette stratégie va s'étendre jusqu'au cœur des forces armées par l'édification de réseaux informels au sein des forces de sécurité, dont la loyauté est accordée à des individus et non à la hiérarchie militaire étatique officielle. Le commandement de ces unités sera confié à certains officiers sélectionnés sur des critères ethniques et régionaux.

Dans la prochaine section, la revue de la littérature présentera les travaux des chercheurs qui tentent d'apporter une réponse à cette question générale. Ensuite, nous présenterons notre cadre théorique, qui pour l'essentiel puise dans l'approche hybride inspiré et construit à partir de la théorie du néo-institutionnalisme rationnel qui met l'accent sur les dimensions structurelles et agentiviste. Cette combinaison nous permettra de mieux comprendre comment s'agencent à la fois le poids de certaines contraintes structurelles historiques, institutionnelles et économiques et les stratégies des acteurs politiques qui parviennent à tirer profit des failles ou des faiblesses de ces structures pour arriver leurs fins. S'en suivra la présentation de la section dédiée à la méthodologie, puis aux deux sections qui traitent de chacune des hypothèses, et enfin l'analyse et la conclusion.

Chapitre I. Revue de la littérature : Comprendre la violence électorale.

Avec l'émergence des études sur la démocratisation au début des années 1990, un pan de la littérature s'est intéressé à la relation entre violence et élections. Quelles sont les principales leçons analytiques que nous enseigne cette littérature, et comment les organiser de façon cohérente ? Cette section se propose de classer les travaux des chercheurs en trois grands groupes. Premièrement, les textes qui s'inspirent d'une approche structurelle et qui expliquent l'irruption et le développement de la violence électorale par le poids des structures (legs de l'histoire ; transformations économiques ; contraintes institutionnelles, etc.). Deuxièmement, les travaux des chercheurs qui s'appuient davantage sur une approche agentiviste, et qui focalisent la réflexion sur les acteurs, leurs préférences, calculs, stratégies et décisions. Et troisièmement, les textes qui optent plutôt pour une approche hybride, qui combine à la fois les arguments structurels et agentivistes. Cette revue de la littérature nous permettra enfin de préciser notre question de recherche spécifique.

a) L'approche structurelle

Vincent Foucher propose de chercher les causes de l'enracinement des conflits violents dans le champ politique africain dans une perspective historique (Foucher 2009, 131). Le « legs historique » structurerait donc le déroulement du jeu politique contemporain, et notamment le rôle de la violence dans l'arène électorale. Ce legs historique serait celui de la personnalisation du pouvoir, elle-même héritée de la gouvernance coloniale dont il prête quelques traits caractéristiques chez David Anderson. Notamment, « la logique du “commandement”, celle du “despotisme décentralisé”, la

militarisation, l'usage de la punition, l'absence de séparation des pouvoirs, le bricolage juridique, l'existence de niveaux de citoyenneté variables [...]». (131). Dans une logique de « la dépendance au sentier » (*path dependency*), les régimes africains reproduiraient cette forme de gouvernance dans laquelle le pouvoir étatique est assimilé à un bien privé (135), faisant en sorte que la défense de ce bien, et les tentatives pour s'en emparer passent presque inévitablement par des relations violentes. Bien que l'on ait pu penser que les luttes anticoloniales changeraient la donne, Foucher précise que la notion du « [...] culte des héros libérateurs [...] » (132) aurait en fait renforcé cette personnalisation du pouvoir. Un tel contexte de personnalisation du pouvoir suppose aussi un appareil institutionnel formel d'une grande faiblesse, car mis au service du Chef. Les institutions formelles sont par définition faibles, peuvent être changées facilement, ce qui accroît alors l'accentuation des tensions, et des violences, puisqu'aucune autre option n'est disponible pour qui souhaiterait changer le système de façon pacifique. La violente crise électorale éthiopienne de 2005, qui a fait deux cents morts, serait imputable à cet état de fait (Foucher 2009, 135). Cette constatation fait dire à Frédéric Joël Aïvo que le principe de la séparation des pouvoirs est un leurre puisque les organes de contre-pouvoir mis en place en vertu de la constitution sont affaiblis et absorbés par le pouvoir exécutif (Aïvo 2015, 783). Ce poids de l'histoire, par lequel se reproduit la personnalisation du pouvoir et la faiblesse intrinsèque des institutions formelles, expliquerait la surreprésentation du système présidentiel, voire hyperprésidentiel en Afrique ; ainsi que la relative absence du système parlementaire (le premier offrant davantage de garanties au leader en place que le second) et par effet mécanique, l'apparition inévitable de crises aiguës pour conserver ou s'emparer du pouvoir, crises qui se jouent alors souvent sur un mode violent.

Les approches structurelles peuvent aussi mettre l'accent sur le poids des structures sociales ou identitaires comme facteurs déterminants dans les phénomènes de violence électorale. Dans cette perspective, les structures sociales marquées par la multiethnicité seraient porteuses de violence électorale dans les pays en transition, notamment ceux où les institutions sont faibles. Par conséquent, les élections amplifient les enjeux politiques entre groupes ethniques, et déboucheraient souvent sur des phases de violence, allant même jusqu'aux guerres civiles (Snyder 2000; Cederman *et al.* 2013). Par exemple, Guy Rossatanga-Rignault mentionne que la plupart des écrits visant à saisir le nœud des affrontements politiques interminables sur le continent africain seraient unanimes pour dire qu'ils sont la résultante de la prédominance du fait identitaire (Rossatanga-Rignault 2012, 59). Pour lui, les périodes d'élections nationales en Afrique s'illustrent comme le moment où, par effet presque mécanique, les ethnies entrent en concurrence dans le but d'accaparer le plus de pouvoir possible (62). Dans ce type d'argumentaire, les ethnies se substituent aux partis politiques, ce qui augmenterait d'autant plus la probabilité de l'éclatement d'une violente crise.

L'approche structurelle met les structures au cœur des dynamiques politiques. Ainsi, les structures sont analysées en profondeur en vue de saisir leur influence sur le déroulement des événements. Cependant, par définition pourrions-nous dire, l'une des grandes limites de ces approches réside justement dans le fait qu'elles sous-estiment ce qui est de l'ordre de la conjoncture, et qui dépend en partie des aléas des décisions des acteurs. Elles sous-estiment ainsi la capacité d'adaptation des individus face aux contraintes

structurelles, et donc les conséquences que ces décisions des acteurs peuvent entraîner sur une dynamique politique donnée.

b) L'approche agentiviste

En réponse aux tenants de l'approche structurelle, l'approche « agentiviste » propose de comprendre le phénomène de la violence électorale de façon moins déterministe. Pour ce faire, elle préfère mettre l'accent sur la conjoncture, dans laquelle évoluent des acteurs, notamment les élites, leurs calculs, préférences et stratégies ; les manières par lesquelles elles gèrent l'information dont elles disposent, la bonne et la mauvaise utilisation de cette information, et les interactions entre elles. Hourquebie et Loada proposent que les conflits en temps d'élection adviennent lorsque, dans certaines situations, des élites aux pouvoirs font le *choix* de procéder aux révisions constitutionnelles, surtout à l'approche des échéances électorales pour sauter la clause de la limitation des mandats par exemple (Hourquebie 2018 et Loada 2003 dans Engoutou 2020, 151). Par ailleurs, ils notent que les partis disposant d'une forte majorité au parlement font les révisions constitutionnelles de manière unilatérale ; sans aucune consultation préalable des autres acteurs politiques ouvrant ainsi la voie aux conflits pré ou postélectorale comme il a été donné de voir au Burundi en 2015 (151). Selon Karim Dosso, c'est bien cette forme de pratique constitutionnelle par laquelle des élites font le choix de travestir les textes fondamentaux pour appuyer les uns et exclure les autres qui suscite et envenime les conflits électoraux en Afrique (Dosso 2012, 84). De son côté, Luc Sindjoun aborde la question de la manipulation ethnique. Dans cette optique, il montre que dans certaines situations, des personnalités politiques africaines peuvent faire le calcul selon

lequel l'exacerbation des tensions politico-identitaires aux mépris des lois peut sembler rationnelle ; un calcul qui fragilise de fait les principes de l'organisation de l'État. En outre, il indique que cette stratégie élitaires contribue parfois à envenimer « [...] les violences électorales, des conflits ethniques, et provoquent généralement l'instabilité politique et institutionnelle » (Sindjoun 2000, dans Kouloung et Raharinaivo 2014, 47). Pour sa contribution, Aubran Donadoni Ntolo Nzeko se penche sur la problématique de la prise en otage des organes électoraux via le contentieux électoral. Pour ce faire, il évoque le problème lié à la crédibilité des membres du Conseil constitutionnel censés trancher en dernier recours les contentieux électoraux (Donadoni Ntolo Nzeko 2020, 971). Dans cette optique, il met l'accent sur la stratégie des dirigeants en place par laquelle ils procèdent à des nominations partisans des membres de cette haute juridiction, ce qui génère un climat de méfiance et de défiance propices à l'avènement des conflits électoraux, parfois aux conséquences dramatiques, pouvant aller jusqu'à la guerre civile, à l'exemple de la Côte d'Ivoire en 2010 (971). Intervenant à son tour sur le contentieux électoral, le constitutionnaliste Francis Wodié fait savoir « [...] que tout contentieux est considéré comme préalablement et définitivement tari ou vidé ; à raison du filtrage et du contrôle opérés avec les partis dominants, on présente même le contentieux comme étant pratiquement sans issue » (Wodié 1996 dans Meledje 2009, 141). Se prononçant sur le sujet, Dodzi Kokoroko relaie également la question de la fiabilité des commissions électorales. À cette fin, il fait comprendre que lorsque les élites étatiques décident de procéder à une politisation de l'administration électorale, cela affecte l'ensemble du processus électoral (« la fiabilité du fichier électoral, la distribution des cartes d'électeurs et l'équité dans le traitement des candidats ») (Kokoroko 2009, 118). Selon lui, cette

posture serait sans équivoque porteuse des germes du conflit (118). Ces approches agentivistes ne sont bien sûr pas propres aux seuls spécialistes de l'Afrique. Ainsi Grivet (2022) s'intéressant au cas des États-Unis d'Amérique, montre comment Donald Trump a planifié et orchestrer les violences postélectorales survenues le 6 janvier 2021 après sa défaite à l'élection présidentielle. En effet, Donald Trump dans sa stratégie avait bien avant même la tenue du scrutin commencé à mettre en doute la crédibilité des institutions électorales, accuser ses adversaires d'organiser des fraudes électorales (163). De plus, pendant que le dépouillement des bulletins de vote se poursuivait il s'était autoproclamé vainqueur desdites élections (164). Constatant plus tard sa défaite, il avait ensuite mis de l'avant une théorie conspirationniste arguant que sa victoire avait été volée (164). Dès lors, Donald Trump va demander à ses partisans parmi lesquels les membres de la milice armée d'extrême droite de se rendre au Capitol afin de bloquer la validation de l'élection de Joe Biden (166). Il s'en est suivi de violents affrontements au cours desquels plusieurs personnes sont mortes et de nombreux autres ont été blessés. Ainsi, la stratégie antidémocratique, consciemment adoptée et mise en œuvre par le clan Trump, adossée à une tentative de s'accrocher au pouvoir a été à l'origine de l'une des plus graves crises postélectorales des États-Unis d'Amérique (166).

Si cette approche avance des arguments tout à fait pertinents et au potentiel explicatif tout à fait indéniable, elle souffre un peu des mêmes défauts que l'approche structurelle, par effet miroir, à savoir une sous-estimation du poids des contraintes structurelles, qu'elles soient historiques, économiques ou institutionnelles. Les acteurs n'apparaissent pas sur un terrain de jeu hors du temps et de l'histoire, et ne peuvent

s'extraire du champ social. En somme elles sous-estiment l'importance des contraintes structurelles qui limitent les choix/actions des acteurs.

c) L'approche hybride

En réponse à des approches qui mettent l'accent quasi exclusivement sur des facteurs structurels et d'autres sur le rôle des acteurs, l'approche hybride combine de façon peut-être plus heuristique à la fois les arguments structurels et agentivistes. À partir de cette approche hybride, Wilkinson analyse l'institutionnalisation de la violence pour des profits électoralistes dans le cas de l'Inde contemporaine. Ici, la structure sociale, notamment les proportions démographiques des communautés religieuses (principalement hindoues, musulmanes et sikh), est prise en compte, de même que les calculs et stratégies des élites au pouvoir au sein des différents états de la fédération indienne. Wilkinson postule que lorsque les gouvernements des États sont dépendants des voix des communautés religieuses majoritaires hindoues dont sont issus des groupes d'émeutiers, notamment dans le Bihar et l'Uttar Pradesh (dans la *Hindi Belt*), il y a plus de probabilités que les dirigeants laissent la violence prospérer sans faire intervenir les forces de l'ordre et l'armée. Cependant, lorsque les gouvernants calculent qu'ils ont besoin de l'appui électoral des communautés religieuses minoritaires (musulmanes, principalement), comme au Kerala et au Tamil Nadu, il est alors plus probable que ceux-ci optent plutôt pour une politique de prévention et tuent dans l'œuf les violences (Wilkinson 2000, 131). Selon lui, les émeutes intercommunautaires surviennent dans une proportion plus importante dans les circonscriptions où tous les indicateurs indiquent que les résultats des urnes seront serrés (130). Dans cette lutte électorale acharnée, les partis issus de la majorité ethnique hindou

vont rivaliser de stratégies destructrices à la recherche de registres sociaux clivants afin de capitaliser plus de voix, dans une logique de surenchère (« *outbidding* ») (128). Dès lors, les dissensions religieuses, économiques et ethniques peuvent être attisées en fonction de leur degré de nocuité (128). En somme, la violence électorale est tributaire à la fois, des conditions temporelles, institutionnelles et démographiques, ainsi que la portée des stratégies en matière de bénéfices électorales. En d'autres termes, c'est un jeu de calcul de coûts/bénéfices, adossé à des structures démographiques variables et des contraintes et opportunités temporelles. Cela démontre toute la pertinence de ce qu'ils appellent habilement « Froids calculs et foules déchaînées » (125). Parmi les chercheurs s'intéressant aux conflits politiques en Afrique, nous retrouvons les travaux de Célestin Keutcha Tchapnga qui souligne que ces conflits trouvent leurs racines dans des problèmes constitutionnels, en mettant de l'avant à la fois les règles du jeu (dimension structurelle) ainsi que les choix des acteurs (dimension agentiviste) (Keutcha Tchapnga 2005, 477). Selon lui, les textes constitutionnels régissant le fonctionnement de la majorité des pays africains renferment des contradictions et des lacunes qui favorisent l'éclosion des conflits, c'est ici la dimension structurelle. Mais ces conflits émergent dès lors que les élites politiques décident de les exploiter (477). La « faille structurelle » de ces constitutions vient du fait qu'elles ont été pensées et adoptées dans un environnement de crise donc dans l'urgence. Elles sont peu flexibles sinon inachevées (478) pour répondre aux exigences d'une démocratie pluraliste (477), et peuvent alors, pour peu que les élites au pouvoir en décident, être l'objet de multiples violations (477). Ainsi, on note ici la combinaison d'un facteur structurel : une constitution fragile de par sa construction même, et d'un facteur agentiviste : soit la stratégie produite par les élites politiques qui visent à manipuler la

constitution selon leur gré aux fins d'exclure leurs adversaires de la course électorale. Pour sa part, Gazibo (2010) avance que les conflits politiques en Afrique seraient la somme des produits de multiples facteurs, liés à des crises de gouvernance favorisées par le néopatrimonialisme. D'un point de vue structurel, il note que dans un régime néopatrimonial, l'accession et l'exercice du pouvoir ne relèvent d'aucun principe institutionnel établi (131). Mais cela, en soi, n'engendre pas nécessairement des événements violents. Il a alors fait ressortir le rôle des acteurs. En effet, la faiblesse structurelle propre au régime néopatrimonial met les chefs d'État devant un choix : décider de reconnaître à leurs adversaires le droit de les contester via les règles du jeu formelles, ou alors, s'y accrocher par tous les moyens, dont l'usage arbitraire de la violence, dont l'élimination des concurrents directs par exemple (131). Pour Gazibo, c'est de cette attitude de personnalisation du pouvoir qu'émergent les tensions politiques (130). Par ailleurs, selon Sandrine Perrot, lorsque des chefs d'État décident d'user de moyens extra-légaux violents pour gérer leurs opposants, ils encouragent en fait les autres acteurs du jeu politique à envisager, eux aussi, le recours à la violence (putsch, assassinat ou rébellion) (Perrot 1998 dans Gazibo 2010, 131). En somme, les chefs d'État se trouvant à la tête d'un régime géré par des règles néopatrimoniales agissent comme des entrepreneurs, activent les ressources à leur disposition en fonction du contexte et de l'objectif à atteindre (134).

L'approche hybride se positionne elle, comme une approche équilibrée. Dans son explication des phénomènes sociaux, elle prend, à la fois, en compte la capacité des institutions et des acteurs. Ainsi, elle parvient à combler les lacunes des approches structurelles et agentivistes. D'où notre préférence pour l'approche hybride dans le cadre

de cette thèse, qui vise à expliquer le pourquoi de l'intensité des violences électorales en Côte d'Ivoire.

d) Question de recherche spécifique

Comme on a pu le constater, la littérature offre une multitude de pistes pour expliquer la violence électorale. Certains insistent sur des conditions structurelles (le « poids de l'histoire ; les structures démographiques ou sociales ; la temporalité ; les institutions ») ; d'autres mettent l'accent tout particulièrement sur les calculs et stratégies de certains acteurs, alors que d'autres encore combinent de façon féconde ces deux dimensions. On constate aussi qu'il existe une grande variation, à la fois dans l'espace et dans le temps, quant au degré de violence électorale. À partir d'une étude de cas, nous allons tenter de mieux mettre en exergue certains mécanismes qui peuvent contribuer à l'apparition de vagues de violence en période électorale. Nous allons donc nous demander plus précisément, comment les dynamiques de violence se sont infiltrées dans le jeu électoral. En somme, cette recherche pose la question spécifique suivante : comment la violence électorale à haute intensité s'est-elle déployée dans le jeu électoral national ivoirien entre 1993 et 2011?

Chapitre II. Cadre Théorique et méthodologie

a) Cadre théorique

Afin de répondre à ces questions de recherche, nous allons mobiliser un cadre théorique inspiré de l'approche hybride que nous avons évoquée dans notre revue de la littérature, et qui sera donc construit, de façon générale, à partir du néo-institutionnalisme rationnel (ci-après NIR), et renforcé par des arguments théoriques plus spécifiques que l'on peut considérer comme faisant partie de la grande famille du néo-institutionnalisme rationnel, à savoir, l'approche de la privatisation de la violence et l'approche instrumentale de l'identité l'ethnique. Lorsque nous parlons d'approche hybride, nous n'insinuons pas un parfait équilibre entre les dimensions structurelles et agentivistes. Plutôt, nous considérons que les contraintes et les opportunités structurelles sont essentielles, nécessaires même, à l'analyse, mais le cœur de l'analyse va surtout se focaliser sur les rôles et stratégies des acteurs, principalement des élites politiques. La dimension structurelle sera prise en compte de façon plus sommaire, ce qui n'enlève rien à son rôle déterminant, mais la démonstration se concentrera surtout sur les acteurs et les interactions.

Mais avant toute chose, puisque l'approche néo-institutionnaliste rationnelle découle elle-même de la théorie générale qu'est le néo-institutionnalisme, résumons brièvement cette approche. Pour Lecours « L'ontologie néo-institutionnaliste est constituée d'institutions coexistant avec des acteurs, que ce soient des groupes, des individus, des classes sociales ou des élites politiques » (Lecours 2002, 4). Le néo-institutionnalisme propose de comprendre les faits sociaux en mettant en avant l'analyse des institutions (4). Formant l'une des trois branches du néo-institutionnalisme, le néo-institutionnalisme

rationnel est une approche stipulant que les acteurs établissent leurs calculs stratégiques en fonction des contraintes et opportunités imposées par les institutions (15). Pour les tenants du NIR, « [...] les institutions sont transformées par les acteurs lorsque ces derniers jugent qu'elles ne génèrent pas ou plus les résultats prévus lors de leur création. » (Peters 2019 dans Lecours 2002, 13). Les modifications institutionnelles apparaissent dès lors comme un choix stratégique et de calcul (13). Autrement dit, les acteurs déterminent leurs calculs et stratégies en tenant compte des contraintes et opportunités imposées par les institutions (15). À titre d'exemple, la violente crise pré et postélectorale référendaire qui perdure en Guinée depuis 2018 peut être comprise comme le fruit de contraintes structurelles (institutions autoritaires héritées de l'époque coloniale et de l'ère du parti unique ; polarisation ethnique ; crise économique endémique), combinées à l'effet direct du passage en force constitutionnel opéré par le président Alpha Condé. En effet, ce dernier pour se maintenir au pouvoir a pris la décision de modifier unilatéralement la constitution malgré une opposition farouche de la grande majorité du peuple et de l'opposition politique (Boucher 2020, 1).

- **L'instrumentalisation des identités**

L'approche instrumentaliste de l'identité ethnique peut elle aussi être conçue comme faisant partie de la famille du NIR avec laquelle elle partage beaucoup de points communs. Et comme nous le verrons, elle complète aussi très bien l'approche de la privatisation de l'État. Poutignat et Streiff-Fenart (1995) résument bien cette approche, qui conçoit « l'ethnicité comme une ressource mobilisable dans la conquête du pouvoir politique et des biens économiques » (105). Ces auteurs ajoutent que les tenants de cette

approche instrumentaliste « situent » l'ethnicité « comme une réaction aux changements des structures institutionnelles et des rapports de pouvoir impliqués dans la modernisation » (110). De nombreux chercheurs ont bien montré que l'ethnicité constitue en effet une ressource importante notamment dans les périodes électorales. Dans les cas du Malawi et de la Zambie, Posner (2004) a recours à l'approche instrumentaliste pour montrer pourquoi les élites peuvent, dans un contexte institutionnel et démographique donné, mobiliser les identités ethniques (Malawi), mais aussi une autre forme identitaire, par exemple les identités régionales (Zambie). L'instrumentalisation de l'ethnicité ne débouche pas nécessairement sur des phases de violence. C'est le cas dans les deux pays étudiés par Posner. Mais dans d'autres cas, la violence peut en être la résultante. Par exemple, la violente crise postélectorale qui a endeuillé le Kenya en 2007-2008 trouverait son origine dans la manipulation des identités ethniques par les entrepreneurs politiques, articulée aux tensions autour des problèmes fonciers (Médard 2008, 31). En effet, les affrontements interethniques ont connu un degré rare dans l'immense bidonville de Kibera à Nairobi, alors que les principaux entrepreneurs politiques mobilisaient l'idiome de l'ethnicité pour faire avancer leurs intérêts dans un contexte de rareté de l'accès à la propriété foncière. Raila Odinga évoquait ainsi l'identité Luo alors que Mwai Kibaki en appelait aux Kikuyus. Ce serait ce mécanisme d'instrumentalisation ethnique bien entretenu qui aurait aggravé la crise postélectorale de 2007-2008 (31), et dont le bilan humain s'élevait à 1 162 morts (Kenya National Commission on Human Rights 2007 dans Calas 2009, 7).

- **La privatisation de la violence**

Enfin, en plus de l'approche instrumentaliste, nous étoffons notre cadre théorique à l'aide de l'approche de la privatisation de la violence, qui dans son fondement

ontologique est compatible avec le NIR. Alors que la théorie wébérienne de l'État arguait que c'est à l'État que revient « [...] le monopole de l'usage légitime de la violence » (Freund 1983, 111), des chercheurs se sont intéressés au processus de privatisation de la violence observé dans de nombreux pays. Ils montrent que la violence se déploie hors État, ou en ses marges, par des organisations ou groupes légalement autorisés ou non, mais toujours en interaction avec des élites étatiques. La *privatisation*, dans une perspective de sociologie politique, pour reprendre le terme de Hibou, est similaire à celui de « décharge » (1999), et est « le résultat de multiples stratégies, parfois contradictoires, qui traduisent notamment une absence de confiance dans les institutions étatiques et la primauté accordée à la loyauté sur les relations fonctionnelles » (1999, 12). Comme le dit aussi Grajales (2017) à partir du cas colombien, la privatisation de la violence correspond à ces situations dans lesquelles « l'exercice de l'autorité s'est effectué par une forme de “décharge”, assurée par des contacts étroits entre l'armée, les élites politiques locales et des professionnels de la violence » (330). La privatisation est donc l'action par laquelle les élites étatiques, qui cherchent à avancer ou préserver leurs intérêts, cèdent ou sous-traitent, certaines des prérogatives de l'État à des acteurs ou organisations qui ne sont pas formellement rattachées à l'État. Cette violence, comme l'explique Bertrand (2003) à partir du cas indonésien, est alors exercée, « aux portes de l'État », par « un important groupe de professionnels (ou virtuoses) de la violence, c'est-à-dire d'individus pour qui l'exercice de la violence physique constitue un « métier » (une activité assurant rémunération et impliquant l'apprentissage de savoir-faire et de manières d'être spécifiques » (325).

Pour illustrer à partir du cas nigérian, Gérard Chouin (2011) démontre que depuis le début des années 1990, certains leaders politiques, craignant de perdre leur mandature,

ont développé de nouvelles stratégies et s'adossent à des milices privées ou partisans pour intimider leurs adversaires politiques et semer le chaos lors des processus électoraux s'assurant ainsi leur maintien aux affaires (2011, 72-73). Olawale Albert précise que lors de l'élection présidentielle de 2003 au Nigéria, les élites politiques ont eu recours aux groupes spécialisés dans la violence pour intimider, voire éliminer les adversaires politiques et altérer le processus électoral (Albert 2011,110). De leur côté, Cohen et Lefebvre (2015) partant d'une analyse géopolitique des confrontations partisans au Nigéria en viennent à conclure que le phénomène des violences politiques transcende les seuls moments électoraux (56). Construites en partie en collaboration avec les milieux criminalisés, ces « armées privées » ou « political thugs » (Naanen et Nyyiaana 2013, 124 dans Cohen et Lefebvre 2015, 53-54), sont aux ordres des élites politiques en compétition interne pour leur positionnement (2015). Ce phénomène de la privatisation de violence serait aussi accru en République du Congo, où la violence semble faire corps avec la vie politique, comme nous l'explique Ngodi (2010). En effet, la politisation de l'armée, sa « milicianisation », ainsi que celle de l'espace politique seraient les principaux déterminants de cette normalisation de la violence politique (2-4). De fait, la crise de confiance entre les élites politiques et l'armée taguée de non-républicaine aurait conduit les grands partis à mettre en place leur propre service d'ordre. Notamment, des milices (4) comme les « cobras » ; les « Ninjas Nsilulu » (5) ou encore, “les milices de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (JMNR) et de la Défense civile” aux ordres du pouvoir (2). La généralisation de cette culture de stratégie milicienne à l'échelle du pays aurait popularisé la pratique de la violence. Ainsi, la violence serait devenue la base de légitimation politique, au point où les leaders politiques feraient de leurs fiefs électoraux

des camps d'enrôlement de combattant(e)s (4). Cette production de la violence politique provoquée par des défaillances structurelles s'imbrique ainsi à des stratégies individuelles et collectives de conquête ou de conservation de pouvoir (1). Le paradoxe ici est remarquable. Les autorités politiques, censées incarner les institutions légales, s'en écartent en raison d'un déficit de confiance, et préfèrent se tourner vers des voix non conventionnelles ; en l'occurrence, celle de la privatisation de la violence.

En somme, cette privatisation de la violence est intrinsèquement liée à la trajectoire de la construction étatique, dans sa dimension nationale et locale, à la fois tributaire d'un legs historique et des conditions sociales structurantes, mais aussi des stratégies des acteurs. On peut ainsi dire que cet exercice de la violence en dehors du cadre institutionnel peut être interprété au prisme du postulat néo-institutionnalisme du choix rationnel : dans un contexte de faible institutionnalisation de l'État, ou de son affaiblissement par les politiques de conditionnalité, la violence apparaît ici comme une « opportunité » (Lecours 2002, 15) offerte par les institutions aux groupes illégaux comme les milices par exemple. Comme le résumait bien Mbembe (1999, 104), on observe ici un « lien direct entre primat de la sanction marchande, montée de la violence et mise en place d'organisations militaires, paramilitaires ou juridictionnelles privées ».

Enfin, notons que l'approche de la privatisation de la violence et celle de l'instrumentalisation de l'identité ethnique se complètent bien en ce sens qu'elles permettent de mieux comprendre comment et pourquoi des groupes armés, généralement liés à des hommes politiques pleinement ou en partie insérés dans l'appareil étatique, opèrent à partir de l'idiome de l'ethnicité ou encore du « terroir » ou de la « Patrie », et notamment autour des périodes électorales. Pour résumer, à partir d'une approche hybride,

le NIR, qui fait la lumière sur l'imbrication des contraintes et opportunités institutionnelles et du choix rationnel des acteurs, nous y adjoignons la littérature sur la privatisation de l'État et de l'instrumentalisation de l'ethnicité, pour comprendre le phénomène de violence électorale.

- **Hypothèses**

Le phénomène que nous cherchons à expliquer est donc la violence électorale. Il s'agit de comprendre pourquoi des périodes électorales, celles de 2000 et de 2010, sont marquées par d'intenses phases de violence politique en Côte d'Ivoire depuis le virage de la « démocratisation ». Bien que de nombreux facteurs puissent expliquer ce phénomène, notre cadre théorique nous permet de bien mettre en exergue le rôle de deux de ces nombreux facteurs, à savoir l'instrumentalisation des identités et la privatisation de la violence. À la lumière de ce cadre théorique, nous proposons donc deux hypothèses de recherche imbriquées l'une à l'autre : l'intensité et le nombre d'événements violents durant les périodes électorales de 2000 et de 2010 s'expliqueraient en partie par (1) la politisation des identités, alimentée par les élites politiques qui appellent à une vision dichotomique et polarisante de l'ethnicité en périodes électorales, entre « vrais » Ivoiriens et « étrangers » ; et (2) le niveau de privatisation de la violence, soit le rôle grandissant des milices privées associées et réseaux sécuritaires informels, sur fond de dynamiques identitaires, qui a accru l'usage de la violence comme pratique normalisée pour régler des problèmes politiques.

b) Méthodologie

Afin de bien rendre compte du pourquoi de l'intensité des niveaux de violence électorale, nous avons choisi de procéder par une étude cas, soit celui de la Côte d'Ivoire post-Guerre froide. Bien que possédant certaines limites par rapport à une étude multi-cas, ou encore une étude quantitative observant la totalité des démocraties électorales en Afrique par exemple, une étude de cas peut apporter des éléments de réponse intéressants. Elle offre un regard plus « granulaire » sur les mécanismes observés. À cet effet, l'étude de cas d'Isaac Olowale Albert portant sur le degré de la violence postélectorale de 2011 au Nigeria en est un exemple parfait. L'auteur est parvenu à montrer que les violences intenses et meurtrières qui avaient éclaté trois jours après les élections de 2011 dans plusieurs grands États du Nigeria avaient été préméditées par les leaders politiques (Albert 2011,116). Ainsi pendant la campagne, ils auraient tenu des discours incitatifs à la violence (112) ; aussi, pour des raisons sécuritaires, qu'ils auraient recrutées, entretenues et équipées en armement lourd des milices privées alimentées par de larges bassins de jeunes désœuvrées disponibles et formés au métier de la violence (114). C'est ce qu'il a appelé « les violences électorales nourries par l'offre » (114).

Notre choix de ce pays s'explique par le fait que la Côte d'Ivoire a été longtemps l'un des pays les plus stables de l'Afrique de l'Ouest, et ce, politiquement et économiquement. Par ailleurs, elle a également été une des nations les plus ouvertes à l'immigration. Selon les Nations unies, la population immigrante vivante sur le sol ivoirien était de 2 200 000 en 2017 soit 10 % de sa population (Bernadine 2020). Elle viendrait juste derrière l'Afrique du Sud en matière d'accueil des migrants (Bernadine 2020). Mais les

autorités ivoiriennes, elles, évaluent le nombre de migrants présents sur son sol à 5 millions ou 24 % de sa population (Bernadine 2020).

En fait, les crises politiques survenues en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990 ne sauraient être comprises sans établir un lien direct avec l'immigration puisqu'elles sont liées. En effet, la prospérité économique de la Côte d'Ivoire a été construite sur un bassin de main-d'œuvre issu de l'immigration ouest-africaine. Ce sont ces immigrants venus, notamment, du Burkina Faso, du Mali ou encore de la Guinée bien avant les indépendances, qui ont travaillé comme manœuvres dans les plantations de cacao et de café ivoiriennes et également sur les chantiers de construction des édifices, des routes, des chemins de fer et des ponts. Ces immigrants durablement installés en Côte d'Ivoire depuis plusieurs générations se sont intégrés. Certains ont acquis la nationalité ivoirienne, d'autres des terres. Or, ce sont ces personnes, qui pour des raisons de calculs politiques verront une remise en cause de leurs acquis et de leurs droits : contestation de leur citoyenneté, exclusion des compétitions électorales, dépossession des terres et plus encore. Par ailleurs, cette politique d'exclusion empreinte d'amalgames va viser d'autres Ivoiriens d'origine qui seront également indexés comme des étrangers en raison de leurs liens religieux ou ethniques avec des communautés situées dans les pays voisins. Le fait d'être musulman ou de parler une langue qui est aussi parlée au Mali par exemple, devient alors une justification pour être catégorisé comme potentiellement « étranger ». Ce sont les frustrations et les humiliations nées de cette politique d'exclusion qui sont à l'origine de l'avènement de la violence dans le champ politique ivoirien.

La période étudiée est celle qui débute au tournant des années 1990, avec l'instauration de réformes démocratiques libérales, jusqu'à 2011. Elle couvre deux élections présidentielles, soit celle de 2000 et celle de 2010. Il s'agit donc d'une période idéale pour mesurer l'évolution de la violence électorale.

Concernant les données, il n'a malheureusement pas été possible pour nous d'effectuer du terrain en raison de la pandémie Covid-19. Conséquemment, afin de bien comprendre les dynamiques de la privatisation de la violence et de l'instrumentalisation des identités ethniques ; les facteurs déclencheurs des violences électorales selon nos hypothèses, nous nous sommes principalement appuyés sur des données secondaires récoltées dans les travaux académiques ; des rapports produits par des organisations internationales des droits de l'homme, notamment comme Human Rights Watch, Amnesty International, la Fédération internationale pour les droits humains, la Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ; du Conseil économique et social de la Côte d'Ivoire ; des articles de la constitution ivoirienne ; des articles de presse internationale et nationale comme Radio France internationale, France 24, BBC Afrique, Jeune Afrique, Le Monde, Libération, Reuters, , Apanews, Agence France-Presse, le Nouvel Obs, Fraternité Matin, Le Patriote, le Nouvel Afrique.com, allAfrica, Le Petit journal, News Abidjan, Connexionivoirienne.net et Abidjan.net TV ; YouTube ; et du Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (africacenter.org). Enfin, nous puisons dans notre propre expérience du terrain pour avoir été témoins de la crise postélectorale 2010-2011 en tant que journalistes.

Chapitre III. Instrumentalisation des identités, privatisation de la violence, et violences électorales en 2000

Dans ce chapitre, nous analyserons l'effet combiné de l'instrumentalisation des identités et de la privatisation de la violence en Côte d'Ivoire durant la période qui va mener à l'élection de 2000, qui sera le théâtre des premières grandes violences électorales que le pays connaîtra. La violence électorale n'est pas un fait « naturel » et inhérent au système politique ivoirien. Elle émerge en partie en raison d'une combinaison entre des éléments structureaux et le choix d'acteurs politiques, que l'on peut observer à la fois dans les pratiques d'instrumentalisation de l'ethnicité et dans le processus de privatisation de la violence. C'est ce que nous allons ici tenter de démontrer. Ce chapitre va d'abord situer la question de l'instrumentalisation de l'ethnicité dans le jeu politique ivoirien à partir des années 1990, alors que le multipartisme était adopté et le jeu politique libéralisé. Nous montrerons certains des mécanismes concrets par lesquels on peut observer comment les élites ivoiriennes sont parvenues à instrumentaliser les identités ethniques et à exacerber les tensions entre les communautés. Nous avons créé trois catégories qui cernent cette instrumentalisation : « instrumentalisation par les mots/discours », « instrumentalisation par les lois/règles » ; et « instrumentalisation par les actions informelles ». Par la suite, nous analyserons le processus de privatisation de la violence, par lequel l'État a peu à peu sous-traité des activités de violence à des groupes et réseaux non étatiques, mais fondamentalement politiques. Ceci nous permettra enfin de voir comment la combinaison de ces deux éléments a pu contribuer à l'éclatement et l'intensité de violence lors de l'élection de 2000.

a) Instrumentalisation des identités ethniques en Côte d'Ivoire au début de la « démocratisation » (1990-2000)

La Côte d'Ivoire, comme de nombreux États africains, a entamé une démocratisation de ses institutions politiques au début des années 1990. Le régime passe alors d'un système de parti unique sous la férule du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire, dirigé depuis l'Indépendance en 1960 par le même homme, Félix Houphouët Boigny, à un système multipartite qui, du moins formellement, reconnaît les droits fondamentaux démocratiques (liberté d'expression, liberté d'association, élections libres et équitables, etc.). Cette démocratisation entraînera toutefois des remous politiques importants, dont une intensification de l'ethnisation du jeu politique. Comme nous le verrons plus en détail plus bas, cette ethnisation passe notamment par une rhétorique du discours de l'identité nationale et de celle de l'origine ethnique, l'irruption de discours xénophobes qui distinguent l'Ivoirien de « souche » et l'« étranger ». Ce discours est alors incarné dans le concept dit de l'« Ivoirité », mis en place par le président Henri Konan Bédié, vers la fin 1993, début 1994. Malheureusement, l'attrance des élites pour une telle méthode, a non seulement eu des effets néfastes sur la stabilité politique du pays, mais il a littéralement fait exploser la cohésion sociale en exacerbant les tensions sur une base ethnique, en stigmatisant ceux et celles qui portent des patronymes que le discours dominant associe à des « étrangers », et en activant des logiques de xénophobie et de marginalisation à l'endroit de la population étrangère vivant en Côte d'Ivoire. Pour bien comprendre comment l'ethnisation du jeu politique a pris un tel tournant en Côte d'Ivoire, et les effets sur les violences électorales subséquentes, regardons de plus près ce que les chercheurs proposent comme pistes d'explication.

S'exprimant sur les origines de la crise politico-ethnique en Côte d'Ivoire, Bouquet (2007) soutient que tout serait parti du mauvais usage du suffrage universel par les élites au pouvoir. En effet, le retour du multipartisme en 1990 qui devait permettre tout logiquement aux partis politiques, de compétitionner de manière équitable aurait eu plutôt l'effet contraire en plongeant le pays dans la crise qu'elle connaît aujourd'hui (4). Les dirigeants au pouvoir ont alors instrumentalisé les questions ethniques dans le contexte d'un jeu politique plus ouvert « non pas [pour] se donner les moyens de continuer à gagner les élections, mais [pour] s'acharner à faire perdre les autres. » (4). Dans cette dynamique, en plus d'être une contrainte, le multipartisme aurait été également une opportunité offerte aux élites au pouvoir. Ainsi, ces dernières se seraient jouées d'une des vertus de la démocratie, notamment le suffrage universel, pour mettre en place sa stratégie de conservation du pouvoir (4). Pourtant, comme les cas du Sénégal et du Ghana nous le montrent bien, l'instauration d'élections multipartites dans une société multiethnique ne signifie pas automatiquement que le jeu politique sera conflictuel. Dans ces deux pays, les élections se déroulent dans le calme et les partis au pouvoir peuvent perdre des élections sans que cela crée de crises.

Pour sa part, Chauveau (2000) nous invite à regarder dans le rétroviseur afin de bien comprendre le poids de certaines dynamiques historiques, lesquelles vont mener à l'irruption dans le jeu politique des notions « d'autochtones » et « d'allochtones ». Il nous faut ainsi observer ce qu'on appelle « la politique du front pionnier », legs de l'époque coloniale et poursuivie par l'ancien président Houphouët Boigny, qui mettait en avant une politique intensive de colonisation agricole dans les forêts du sud du pays, dont la densité démographique était à l'époque assez basse. Afin d'intensifier le secteur agricole

dans cette région, il mit en place une politique de migration interne et externe. Houphouët déclarait ainsi en 1963 : « la terre appartient à celui qui la met en valeur » (105). En vertu de cette affirmation qui deviendra une politique gouvernementale à part entière, l'État assurait de fait, la protection et l'accès massif des paysans « étrangers » (venants d'autres régions de Côte d'Ivoire, et parfois de certains pays limitrophes) aux terres du sud, et ce, parfois au détriment des autochtones (105). Selon Chauveau, cette pratique intensive de cession des terres aux étrangers avait été tellement agressive, qu'il n'y avait pratiquement plus d'espace exploitable. Cette situation aurait, dès lors, engendré des conflits portant aussi bien sur le droit foncier que sur la relation de cohabitation entre les « autochtones » et les « allochtones » (99). Malgré l'approche dangereuse de sa politique foncière, Houphouët Boigny avait réussi à ériger une structure capable de contenir les conflits fonciers. Cette structure reposait notamment sur :

[...] des organisations intermédiaires caractéristiques d'un « État paysan » ; d'une institution « traditionnelle » des paysanneries africaines, le « tutorat » entre autochtones et migrants ; des organisations propres aux groupements d'immigrés ; des organisations formelles et informelles entre villageois et citadins, que ces derniers soient politiciens, « cadres » ou simples ressortissants ; de la pression administrative organisée par les services de l'État pour promouvoir la mise en valeur du domaine rural (100).

Comme on le voit, cette structure peu conventionnelle et clientéliste avait tout de même permis à la Côte d'Ivoire de garder sa stabilité pendant plus de trente ans (101). Cependant, elle s'avérait trop faible pour résister à la crise financière qui allait frapper dans les années 1980 et 1990 (101). Dès lors, la dégradation des conditions de vie des paysans, provoquée par la crise économique et la récupération politique celle-ci par Henri Konan

Bédié (qui devint président en 1993, à la mort d'Houphouët-Boigny), auraient définitivement sonné le glas de cette structure (113). On assistait alors, à la remise en question des ententes et des conventions antérieures sur le foncier (113) ; qui sera entérinée plus tard par l'adoption d'un nouveau code foncier en 1998, qui limitait exclusivement le droit de propriété qu'aux Ivoiriens (115). Pour Chauveau, c'est la somme de ces éléments, qui ont conduit à la « traditionalisation » de la question foncière et à l'ethnisation de la compétition politique » (114).

Allant dans le même sens que Chauveau, Gnabeli (2008) montre que la construction de l'idéologie de l'autochtonie dans la sphère politique en Côte d'Ivoire vise à catégoriser les groupes en fonction de leur citoyenneté afin de déterminer ceux qui seraient dignes d'exercer le pouvoir politique (1). Dès lors, la mise en avant de l'idéologie de l'autochtonie permet d'avoir une mainmise sur le pouvoir politique dans les villages et de justifier l'expropriation des terres (9). Cette idéologie de l'autochtonie axée sur la valorisation de l'ethnie serait, par ailleurs, devenue pour les partis politiques un moyen de disqualification des concurrents et aussi de légitimation politique (14). Pour ce faire :

On extrait les individus, les collectifs ou les groupes sociaux des catégories de la vie sociale concrète dont les divisions en font des planteurs, des agriculteurs, des hommes, des femmes, des jeunes, etc., pour les insérer idéologiquement dans des appartenances symboliques ou des identités collectives qui en font des immigrés, des autochtones, des allogènes, des allochtones, des étrangers, des citoyens, selon les divisions du champ politique (14).

Les conflits sociopolitiques qui découlent de mécanisme seraient alors interprétés « [...] en termes d'oppositions entre autochtones et allogènes/allochtones, entre Ivoiriens et étrangers [...] » Autrement, l'idéologie de l'autochtonie serait un dispositif mis en place

pour exclure les nouveaux arrivants et par ricochet, les leaders politiques qui porteraient leur combat (14). Dans cette dynamique, on irait jusqu'à la construction d'un nouveau type de citoyenneté appelé : « demi-citoyenneté ». Ces citoyens issus du mariage interethnique ne seraient pas aptes à accéder des postes de responsabilités politiques selon les principes de l'autochtonie. En fait, ils auraient un « sang mélangé », « sang impur » par conséquent, ne seraient pas aptes à accéder des postes de responsabilités politiques (15). Dans la même veine, Montaz (2015) affirme que l'idéologie d'autochtonie autorise « la stigmatisation de l'autre comme « étranger » et l'affirmation de sa propre position sociale en tant que descendant des « premiers sur la terre » (voir aussi Dembélé 2003). Ainsi l'appropriation de l'idéologie de l'autochtonie permet aux jeunes de retour dans les villages de justifier vis-à-vis de leurs aînés et des étrangers leur droit sur la terre (8). En pays Bété par exemple, les jeunes s'appuient sur la tradition en y prêtant des expressions comme « La terre ne se vend pas en pays Bété » (8). Cela pourrait sous-entendre que la terre est exclusivement la propriété des autochtones Bété. Ainsi, les jeunes s'engagent dans une voie radicale de non-reconnaissance des contrats de longue date passés par leurs propres parents allant « jusqu'à engager des opérations de « déguerpissage », excluant physiquement les étrangers du village et de leurs plantations » (18). Ceux qu'ils qualifient d'étrangers ou encore de Burkinabés d'office sont l'ensemble des populations du nord à savoir, les Sénoufo et les Malinkés (12). Sur le plan politique, les étrangers sont écartés de tout pouvoir de gestions.

Pour la compréhension de l'écrivain Ahmadou Kourouma, outre la problématique de la question foncière, la crise identitaire en Côte d'Ivoire serait également l'effet d'une autre politique sociale dite : « du retour à la terre » (Kourouma 2004 dans Blé Kain 2015, 4). À ce propos, il soutient que la conjoncture économique des années 1980 découlant de la

dépréciation de la valeur du café et du cacao aurait porté un coup dur à la structure socio-économique et politique de la Côte d'Ivoire (4-5). Ainsi, pour parer aux effets sociaux de cette crise, notamment la hausse du chômage chez les jeunes, les autorités ivoiriennes avaient entrepris la politique du retour à la terre comme solution alternative d'insertion de ces derniers (5). Or, la politique d'exploitation extensive des terres de la période coloniale qui avait été poursuivie par Houphouët Boigny en faveur des étrangers avait fini par provoquer une grave pénurie des terres cultivables (5). Dès lors, les nouveaux candidats au métier de l'agriculture allaient faire face à cette dure réalité dès leur retour dans la campagne (5). Par conséquent, ceux qui étaient alors étiquetés « allochtones » auraient été priés de rendre les terres qu'ils avaient acquises depuis plusieurs décennies, ouvrant ainsi la voie à de graves conflits fonciers (5). Comme nous constatons, les structures antérieures certes inadaptées, mais fonctionnelles ont été démantelées et les stratégies politiciennes ont été affinées sous l'égide de l'idéologie identitaire de « l'Ivoirité ».

Cette section nous aura donc permis de bien saisir la montée de cette politique de l'instrumentalisation ethnique au début des années 1990 et qui ira en s'accroissant. Comme nous y invitait la théorie du néo-institutionnalisme de choix rationnel, on y voit bien à la fois l'impact des facteurs structureaux et celui de l'agentivité. Les auteurs présentés ci-dessus ont bien insisté sur le rôle causal qu'ont joué les transformations du secteur agricole depuis l'ère coloniale et les années 1960, la grave crise économique des années 1980 et les transformations de la structure économique, avec notamment le « retour à la terre », ainsi que les vagues de libéralisation économique et politique qui s'ensuivent. Dans cette conjoncture, qui impose des contraintes et offre des opportunités, les acteurs politiques ont

été appelés à faire des choix : certains font alors le choix d'activer la carte identitaire, par la politique de « l'ivoirité » et de ses dérivés (« autochtones », « allochtones »), choix qui vont alors accroître l'importance de la question ethnique dans le jeu électoral.

Chauveau (2000) aborde plus haut une dynamique historique qu'il nomme « la politique du front pionnier » pour expliquer l'éclatement des conflits fonciers entre « autochtones » et « allochtones ». Mais une autre dimension, qui est étroitement liée à la précédente, semble aussi avoir joué un rôle central dans l'avènement et dans la consolidation de la politique ethnique et identitaire en Côte d'Ivoire : la dynamique démographique. Voici le portrait global de la répartition de la population ivoirienne selon l'importance des grands groupes ethniques. Les chiffres émanent du recensement général de la population et de l'habitat de 2021, publié par le ministère du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire, sont les suivants : sur les 28 millions d'habitants, on compte notamment les Akan : 38% (Sud, Centre et l'Est) ; Gour : 22% (Nord) ; les Mandé du Nord : 22% (Ouest et au Nord-Ouest) ; Krou : 9% (Sud-Ouest et au Centre-Ouest) ; Mandé du Sud Ouest) ; et les Naturalisés : 0,3 %. En ce qui a trait aux identités religieuses, le recensement établit qu'il y a 42,5 % de musulmans, 40% de chrétiens, 2,2 % animistes et 0,7 % qui pratique une autre religion (ministère du Plan et du Développement 2022). Toujours selon le même recensement, la ville d'Abidjan (capitale économique située au Sud, absorbe à elle toute 36 % de la population urbaine du pays). Notons par ailleurs que la population abidjanaise est un véritable concentré de tous les groupes ethniques et des étrangers qui vivent en Côte d'Ivoire (*ibid.*). L'étude permet de voir de manière plus précise la dynamique démographique qui prévaut dans le pays. Dans la spirale d'amalgame, l'ensemble des populations d'origine voltaïque, mandé ou encore de confession

musulmane était systématiquement traité de dioula et, par effet, d'étrangers, comme nous le verrons plus en détail dans les prochains chapitres.

Nous allons maintenant nous tourner vers le cas plus précis des périodes électorales et analyser au plus près comment dynamiques identitaires et intensification de la violence en période électorale sont liées les unes aux autres. Pour ce faire, nous avons créé trois catégories qui permettent d'avoir une vision plus fine et granulaire de cette instrumentalisation : « instrumentalisation par les mots/discours », « instrumentalisation par les lois/règles » ; et « instrumentalisation par les actions informelles ».

- **L'instrumentalisation des identités ethniques par les mots/le discours**

Afin de mieux voir l'instrumentalisation en action, de façon plus granulaire, nous proposons d'abord de la saisir au travers des discours et propos tenus par les élites politiques ivoiriennes de 1990 à aujourd'hui. L'idée est ici de donner à entendre et lire les mots des entrepreneurs politiques qui vont mobiliser leurs troupes en mobilisant les clivages identitaires.

Dès le début de l'année 1990, en prélude à la première élection multipartite qui devrait l'opposer à Felix Houphouët Boigny, Laurent Gbagbo lançait le premier acte du discours de l'instrumentalisation de l'identité ethnique à travers l'expression « bétail électoral » (Dupont 2000). En effet, il dénonçait la présence excessive d'étrangers dans le pays et surtout leur utilisation comme « bétail électoral » par Félix Houphouët-Boigny, qui leur avait octroyé le droit de vote (Dupont 2000). C'est à partir de là que serait parti le thème « la Côte d'Ivoire aux Ivoiriens » (Dupont 2000). En 1993, deux ans avant les

élections d'octobre 1995, à propos de son adversaire, Alassane Ouattara, le président sortant Henri Konan Bédié affirmait : « De toute façon, il était Burkinabè par son père et il possédait toujours la nationalité du Burkina Faso, il n'avait donc pas à se mêler de nos affaires de succession » (Le Pape 2003, 17). Le président Bédié aurait adopté cette approche identitaire (l'Ivoirité) dans le but de combler son déficit de légitimité (Hervieu-Wane, 2004). Le 29 novembre 1999, à la suite d'un mandat d'arrêt, qui avait été lancé contre Alassane Ouattara par un juge d'instruction du tribunal d'Abidjan, qui l'inculpait pour « faux et usage de faux » en lien avec ses documents d'identité (Le Pape 2003, 24), le ministre de la Justice d'alors déclarait : « Alassane Ouattara peut fournir un certificat de nationalité chaque semaine, il ne sera jamais Ivoirien. » (Konaté 2003, 272).

Ce virage identitaire dans les paroles des hommes politiques les plus importants n'échappait pas à l'un des grands écrivains Ivoiriens, Maurice Bandaman (2003), qui tirait alors la sonnette d'alarme, soulignant que les discours qui en appellent « à la race, l'ethnie, la religion, le sang, la primauté d'un groupe sur un autre, conduit toujours et partout à l'éclatement de la nation, aux déchirements, à la guerre ! » (2003, 64).

Dans cette optique, entre 1995 et 1999, la politique de l'Ivoirité atteignit une dimension critique passant d'un niveau « macro » (national) à un niveau « micro » (local), s'infiltrant alors dans les différentes couches de la société (Bado 2012, 100). Autrement, la démarcation entre l'étranger et le supposé « vrai Ivoirien », qui jusqu'ici ne se manifestait que de manière générale, s'incrétait encore plus profondément dans la société : « entre membres d'ethnies, de villages, voire de familles différentes ». (100). Mais ce glissement n'était pas le fruit d'un hasard, il avait été minutieusement orchestré par les promoteurs du concept de l'Ivoirité. En 1998, un rapport du Conseil économique et social lançait les

balises de l'élargissement de la campagne anti-étranger, en mentionnant que le seuil du tolérable était dépassé en matière d'immigration (CÉS 1998, 109). Ce rapport participait à la construction du discours extrémiste qui dépeignait la réalité de façon dichotomique, entre un supposé « nous » décrit « autochtone » et un « eux » « étrangers », présentés comme la cause du chômage des Ivoiriens de « souche » (110) ; sur le plan social : l'étranger était illustré comme la cause de l'insécurité nationale ; enfin, sur plan de la religion, il avait été mis en avant le fort taux d'islamité des étrangers qui constituerait au dire des membres de cette institution, une menace pour la paix sociale (110). De plus, les étrangers avaient été également exposés comme des fraudeurs à la nationalité ivoirienne (112).

Voici quelques points saillants du rapport du Conseil économique et social (CÉS 1998) sur la question de l'immigration en Côte d'Ivoire.

L'un des volets portait sur « Les conséquences sur l'équilibre démographique naturel et la vie politique ». Notons ici comment le rapport dépeint les appartenances identitaires, et le sombre portrait qu'il dresse des « étrangers », du « métissage culturel » et des Ivoiriens dits « de souche ». Nous en citons de longs extraits afin de prendre la pleine mesure de ce discours identitaire tenu par cette importante institution étatique :

[...] L'augmentation accélérée de la population active, une des sources du chômage des Ivoiriens, l'accélération du phénomène de *métissage culturel*, source d'enrichissement, mais aussi de déséquilibre socioculturel, le cas de ces étrangers de la 2^e génération représentant 42 % de la population étrangère en 1988. Cet autre phénomène connaît une telle expansion liée à *la plus grande fécondité de ces femmes et couples étrangers* que certaines projections estiment que la moitié du nombre des étrangers vivant en Côte d'Ivoire est née dans ce pays ! Certains Ivoiriens se posent la question de savoir si *ces étrangers* de seconde génération, actuellement estimés à 1 500 000 personnes, *ne vont pas revendiquer la nationalité ivoirienne* par le fait de

leur naissance en Côte d'Ivoire? Et s'ils l'obtiennent, ne vont-ils pas *utiliser le libéralisme politique* qui caractérise notre pays pour revendiquer des droits politiques, et notamment tenter de conquérir le pouvoir d'État au détriment des *Ivoiriens de souche* ?

Le rapport portait ensuite sur « Les conséquences socio-économiques ». Ici encore, il importe de bien voir les mots employés, les termes par lesquels il nomme et catégorise les habitants (faible niveau d'éducation, cause du chômage des « de souche », etc.) :

Nul n'ignore le *poids économique assumé par ces immigrés*. En effet, malgré *leur faible niveau d'instruction en général*, ils ont la mainmise sur le commerce dans ce pays, occupant ainsi la majorité des emplois du secteur informel (Libano-Syriens, Mauritaniens, Maliens). Il en résulte que les *Ivoiriens de souche* sont plus frappés par le chômage (6,4 %) que ces *immigrés* (3,6 %). [...] La *mainmise* de ces immigrés sur les emplois dans certains secteurs d'activité nationale (commerce, transport routier, entreprises agro-industrielles, boucherie, etc.) est telle qu'ils empêchent les Ivoiriens de leur faire concurrence. Le phénomène n'a pas échappé au président de la République qui disait récemment aux députés : « En confectionnant la loi sur la préférence nationale, nous devons nous demander si l'exercice des petits métiers comme le marchand de charbon ne devra pas être exclusivement réservé à des *jeunes Ivoiriens et Ivoiriennes patentés* ».

Enfin, le rapport contenait une section dédiée aux « conséquences sur la sécurité et la paix sociale ». Ici encore, soulignons les mots choisis et le sens qu'ils donnent aux étiquettes identitaires appliquées aux uns et aux autres, le rôle qu'il attribue aux dits « étrangers » en ce qui touche l'insécurité, la pauvreté, etc. :

L'ampleur du nombre de la population des étrangers en Côte d'Ivoire risque, si ce n'est déjà le cas, de constituer un *facteur d'insécurité* dans le pays [...].

– Les résultats du dernier recensement des populations effectué en Côte d'Ivoire en 1988 montrent clairement que

ce sont les étrangers qui habitent, dans leur très grande majorité, les quartiers précaires, reconnus comme les *nids des malfrats* [...].

– L'afflux d'immigrés de confession islamique (73 % des étrangers en provenance des pays frontaliers nordiques) a considérablement *modifié l'équilibre religieux* préexistant [...]. Une telle rupture d'équilibre, dans un domaine aussi sensible, pourrait amener certains esprits à tenter *d'exploiter l'appartenance religieuse à des fins politiques*, toute chose qui dessert l'unité et l'harmonie nationales, et *menace la paix sociale* si chère à notre pays.

Le rapport s'attèle ensuite à offrir des « propositions », qui vont bien entendu dans le sens d'une plus grande surveillance des « étrangers » et de l'instauration de politiques restrictives à leur endroit :

- la suppression de la libre immigration ;
- l'affectation aux frontières (dans les services de police, gendarmerie, douanes) *d'agents ivoiriens honnêtes*, assermentés et patriotes, à même d'appliquer rigoureusement les mesures préconisées par le gouvernement pour contrôler et maîtriser l'immigration dans le pays ;
- une politique rigoureuse dans la délivrance des certificats de nationalité, des passeports, des cartes nationales d'identité et des naturalisations ;
- la nécessité de produire le passeport ou la carte nationale d'identité mentionnant la nationalité de l'immigrant ;
- l'instauration d'une *politique démographique plus hardie*, susceptible de contribuer à *limiter l'immigration* ;
- le maintien et l'application stricte des dispositions constitutionnelles récemment adoptées par le Parlement et portant sur le code électoral, précisément sur les conditions d'éligibilité à la présidence de la République et autres postes politiques ;
- la révision en vertu de la réciprocité, des codes foncier et urbain dans leur principe de l'octroi de terrains à bâtir et de

propriétés foncières à des *étrangers*. Toute rétrocession dans ce contexte doit l'être préférentiellement en faveur d'*Ivoiriens de souche* ou de l'État ;

– la restructuration pour une meilleure gestion des quartiers précaires qui se sont révélés être de vrais *nids de malfrats étrangers* ;

Enfin, le rapport concluait :

« S'il est vrai qu'aucun pays au monde ne peut vivre en vase clos, il est aussi vrai que chaque pays doit, dans son intérêt, prendre les dispositions adéquates pour ne pas se *laisser envahir par l'étranger*. Ce n'est pas de la xénophobie, c'est une simple question de sauvegarde nationale » (110-111).

Ce rapport du Conseil économique et social, qui procédait à une banalisation de la xénophobie, était abondamment relayé par la presse proche du pouvoir comme nous le montrerons plus bas.

Bien que ce furent surtout les élites associées au PDCI qui, au départ, contribuèrent largement à la propagation de ce discours dichotomique « Nous-autochtones »/« Eux-étrangers », à partir des années 2000 et donc à l'approche de l'élection de 2000, les élites liées au parti de Laurent Gbagbo reprennent le flambeau et cristallisent encore davantage cette logique discursive. En 2000, Laurent Gbagbo, leaders du parti du Front populaire ivoirien (FPI), reprochait au parti d'Alassane Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), de vouloir récupérer les retombées du coup d'État de décembre 1999, et tenait à l'endroit d'Alassane Ouattara un discours au penchant nationaliste en ces termes : « celui qui s'est découvert Ivoirien à l'âge de 40 ans. » (L'Obs 2000).

En 2001, quelques mois après l'élection présidentielle en prélude au forum pour la réconciliation nationale, qui devrait se tenir d'octobre à décembre de la même année, dans le but de décriper l'atmosphère politique très tendue, à cause de la problématique de la

nationalité d'Alassane Ouattara, le Premier ministre FPI, Affi N'guessan, lors d'une tournée européenne affirmait, toujours à propos d'Alassane Ouattara : « C'est justement parce que sa nationalité [...] est douteuse qu'on lui demande d'aller s'expliquer devant les Ivoiriens. Il a été invité au même titre que les chefs d'État étrangers qui assisteront au forum ». (Rédaction 2001). Selon plusieurs observateurs, ses propos haineux, de surcroît, tenus par un Premier ministre étaient de nature à ouvrir la voie à une guerre civile (Rédaction 2001). Lors de ce forum dit de réconciliation, en 2001, Blé Goudé, personnage clé du FPI, plus précisément alors membre du Congrès panafricain des jeunes patriotes (COJEP), s'exprimait ainsi sur la question de la nationalité d'Alassane Ouattara :

Mes chers Ivoiriens, qu'est-ce qui bloque la Côte d'Ivoire ?
Le cas Alassane Dramane Ouattara [...] Il a apporté les preuves de nationalité, mais voyez-vous, *un voleur, tant que tu ne l'as pas attrapé, tu ne sais pas que c'est un voleur. C'est quand tu l'attrapes, en train de voler, que tu lui demandes de fournir les preuves de ce qu'il a. C'est le cas Alassane*. Il a berné les Ivoiriens pendant des années [...] Qu'il vienne ici, *nous expliquer qui il est* [...] Je voudrais être clair [...] pour nous, les jeunes gens ivoiriens, il n'y a aucun doute sur la nationalité d'Alassane Ouattara, *c'est un burkinabé pur-sang*. (MCANOUAR 2017 ; nous soulignons)

Cette section aura permis de démontrer que, depuis le début des années 1990, l'instrumentalisation des identités ethniques et de la vision binaire entre « vrais citoyens » autochtones et « étrangers » s'incarne notamment dans la production d'un discours, constitué d'une multitude d'interventions énoncées par les élites politiques lors des meetings politiques, de déclarations faites à la presse écrite, audio, télévisuelle ou encore par l'entremise de rapports officiels. Or, cette instrumentalisation discursive s'est aussi développée en s'imbriquant à un autre type d'instrumentalisation identitaire, qui se décline

cette fois au travers de l'adoption de lois et de décrets, comme la prochaine section le démontre.

- **Instrumentalisation des identités ethniques par les lois/règles**

Intrinsèquement liée à l'instrumentalisation des identités par les discours, l'instrumentalisation par les lois et les règles publiques est en quelque sorte la mise en acte des mots, le passage du discours à la pratique. Cette forme d'instrumentalisation, tout comme celle qui passe par les mots, est mise en œuvre dès les années 1990. En effet, en décembre 1994, le gouvernement Bédié propose un nouveau code électoral en prélude aux préparatifs de l'élection présidentielle de 1995. Celui-ci contiendra deux dispositions exclusives majeures visant les « étrangers » ou supposés étrangers. D'abord, concernant les conditions d'éligibilité à la fonction du président de la République : la loi en son article 49 notifiât que tout prétendant devrait « être Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne [...] et résider de manière continue en Côte d'Ivoire depuis cinq ans. » (Champin 2010). Ensuite, il abrogeait définitivement « le droit de vote aux non-Ivoiriens » (Gaulme 2001, 297) acquis sous la présidence de Félix Houphouët Boigny. Afin de bien comprendre l'origine de cette stratégie légale, un petit détour historique s'impose.

Dans les 1930, l'État colonial français dans sa politique d'édification du chemin de fer Abidjan-Niger et de développement des plantations de café et de cacao est allé chercher une main-d'œuvre de masse dans les autres territoires de l'Afrique occidentale française (AOF), notamment au Mali (alors appelé Soudan français), en Haute-Volta et à la Basse-Côte pour les faire venir en Côte d'Ivoire (Bouquet 2007, 4). Ces populations n'étaient techniquement pas « étrangères », car même s'il existait des frontières

administratives entre les huit territoires constitutifs de l'AOF, ils faisaient tous partie d'un seul et même ensemble colonial français. Une fois installées, ces populations avaient obtenu le droit de vote à partir de 1945, vote qui se fera principalement au profit du parti d'Houphouët Boigny (4). Une fois l'indépendance obtenue, et les frontières coloniales administratives transformées en frontières internationales (1958 à 1960), la question du statut de ces populations et leurs descendants commença à être posée par certains acteurs politiques. Selon Bouquet, la remise en question de leur statut revenait irrémédiablement à mettre sur le devant de la scène la problématique de la nationalité ivoirienne :

[...] en termes de « droit du sol/droit du sang » pour les immigrés de longue date, qu'en termes d'« ivoirité » d'origine pour les Ivoiriens vivant dans le Nord du pays sans être forcément nés d'un père ET d'une mère « Ivoiriens de naissance », du fait notamment de la proximité et de la flexibilité des frontières dans le temps (4).

Ainsi, en 1994-1995, ces deux nouvelles dispositions enchâssées dans la nouvelle loi électorale faisaient écho à la notion de leviers démocratiques manipulés, à savoir « les électeurs et les éligibles » (Bouquet 2007). À la faveur de ce nouveau code électoral, en 1995, la candidature d'Alassane, l'adversaire redouté par Bédié, est rejetée par la Cour suprême au motif que sa nationalité ivoirienne serait « douteuse » (Bado et Droz 2008, 752). Ces différentes manœuvres ont amené Bouquet (2007) à penser que tout ce remue-ménage juridique ne visait qu'à déposséder un nombre important d'électeurs de leur droit de vote, mais surtout de mettre hors course l'opposant Alassane Ouattara, sous le prétexte qu'il ne serait pas ivoirien (5). Ce dernier avait pourtant été de 1990 à 1993, le tout premier, Premier ministre de la Côte d'Ivoire sous le régime de Félix Houphouët Boigny sans que cela semble poser problème (5). Par conséquent, la toute première élection multipartite de

la Côte d'Ivoire sera marquée par des conflits entre élites politiques (Bado et Droz 2008,752).

Fort de sa détermination à écarter Alassane Ouattara une seconde fois de la course à la présidentielle de 2000, le président sortant Henri Konan Bédié accélérerait les choses : le 29 novembre 1999, un juge d'instruction du tribunal d'Abidjan inculpait Alassane Ouattara pour « faux et usage de faux » en lien avec ses documents d'identité suivi d'un mandat d'arrêt (Le Pape 2003, 24). C'est dans cette atmosphère électrique qu'est survenu, le 24 décembre 1999, un coup d'État militaire qui emportait le régime de Bédié, mais pas son concept de l'Ivoirité. Le coup d'État avait été perçu par bon nombre d'observateurs, comme étant la cause première de la politique « ivoiritaire » de Henri Konan Bédié. Le Général Guéi Robert, le nouveau président issu du coup d'État promettait de remettre les compteurs à zéro par la mise en place d'une politique plus inclusive par l'adoption d'une nouvelle constitution (Dembele 2003, 41). Cette constitution devrait régler les problèmes d'éligibilité et taire les questions identitaires et ethniques ; et rassembler les Ivoiriens dans leur grande composante autour d'une Côte d'Ivoire fracturée (41). Malheureusement, l'ambition présidentielle du Général Guéi Robert ne permettra pas ce changement tant espéré et allait plutôt donner un nouveau souffle à l'Ivoirité.

Dans la perspective de doter la Côte d'Ivoire d'une nouvelle constitution, le Général avait mis en place une Commission consultative constitutionnelle et électorale (CCCE). Cette structure avait pour mission d'élaborer le contenu d'une nouvelle constitution ainsi que les conditions éligibilité à la présidence de la République (Contamin et Losch 2000,120). Paradoxalement, c'est cette commission commise à la base pour réconcilier les Ivoiriens, qui viendra exacerber davantage la fracture identitaire et ethnique

entre le Nord et le Sud. Puisqu'elle avait rendu encore plus restrictives les conditions d'éligibilité du président de la République (Nguessan 2003, 75). En effet, après des empoignades autour des conjonctions de coordination « et » et du « ou » (Konaté 2003, 254), ils finissaient par remettre en selle le vieux démon de l'Ivoirité. À cet effet, la commission proposait que :

Le Président de la République doit être Ivoirien d'origine, né de père *et* de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine ». Il « doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne et ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité », il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire « pendant les cinq années précédant la date des élections » [nous soulignons].

Le fait nouveau ici, c'est « ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité » que la commission avait ajoutée aux conditions d'éligibilité déjà clivantes. Ironiquement, le Général Robert Guei, farouche opposant à la politique de l'Ivoirité aux premières heures du coup d'État, en était subitement devenu pour des raisons stratégiques liées à ses ambitions présidentielles, un de ses porte-étendards. Soumis à référendum, le « Oui » l'emportait largement à l'appel de l'ensemble des partis politiques. Selon N'guessan (2003) en adoptant une telle constitution et le nouveau code électoral, la Côte d'Ivoire avait d'institutionnaliser « l'exclusion » (77). En effet, le 6 octobre 2000, la candidature d'Alassane Ouattara était rejetée pour la seconde fois de suite par le Conseil constitutionnel, au motif qu'il se serait prévalu d'une autre nationalité (Rueff 2000a). Quelques mois plus tard, la nationalité d'Alassane Ouattara était à nouveau remise en question. Évincé quelques mois plutôt de l'élection présidentielle pour « s'être prévalu d'une autre nationalité », la candidature d'Alassane Ouattara était recalée pour la troisième

fois, par la Cour suprême en faveur des élections législatives ; au motif qu'il n'aurait pu « prouver sa nationalité ivoirienne » (Rueff 2000b).

En résumé, ce processus d'instrumentalisation de l'ethnicité par l'adoption de textes légaux et administratifs se nourrissait de l'instrumentalisation discursive, et vice-versa. À ces deux processus s'ajoute un troisième, celui de l'instrumentalisation de l'ethnicité par les pratiques informelles. En effet, si les décisions officielles sont bien entendu très importantes, elles ne doivent pas être comprises comme étant les seules pratiques mises en œuvre par les élites étatiques.

- **Instrumentalisation des identités ethniques par les actions informelles**

Ce que nous appelons ici l'instrumentalisation de l'ethnicité par des actions informelles fait référence au déploiement de pratiques par les agents de l'État, notamment les forces de sécurité ou encore les fonctionnaires en contact avec les citoyens, qui ne sont pas dictées par la loi ou tout autre texte réglementaire, mais qui contribuent, tout comme l'instrumentalisation discursive et légale, à la polarisation identitaire, notamment par des pratiques d'exclusion ou de répression des « Autres » sur une base ethnique. Ces pratiques accroissent la polarisation identitaire, puisqu'en retour, celles et ceux qui en sont la cible réagissent inévitablement. Selon Konaté (2003), cette persécution systémique de la population du Nord aurait fait naître chez ces derniers, « [...] un sentiment de frustration très fort et ils l'ont vécu comme une négation de leur nationalité ivoirienne. » (299).

Ces pratiques informelles sont plus difficiles à documenter, puisqu'elles opèrent bien évidemment en dehors de la scène officielle, et laissent donc moins de traces. Mais certains chercheurs ont tout de même bien observé, de même que nous les avons vécus

personnellement. Ainsi, comme le dit Babo (2012), « le patronyme, la tenue vestimentaire ou encore les scarifications coutumières » (113) faisaient office d'indices d'identification et de distinction entre l'Ivoirien et l'étranger supposé (113). Ces « indices » sont ensuite utilisés par des acteurs étatiques, notamment les forces policières, dans des pratiques de contrôle et de répressions extra-légales. Pensons par exemple la confiscation ou la destruction de cartes d'identité. De même, le profilage ethnoreligieux par les forces de sécurité fait également partie de ce répertoire de pratiques informelles. Par exemple, Konaté (2003) souligne que ce contrôle systématique des ressortissants par le biais de leur patronyme se déroulait devant les mosquées (299), lieu social des plus symbolique pour les citoyens musulmans. En agissant au cœur de ce qui constitue l'un des piliers de l'identité des gens accusés d'être des « étrangers », c'est-à-dire devant les mosquées, les forces policières, qui représentent le bras armé de l'État activaient directement la mise en marche de la polarisation identitaire. De même, Konaté observe qu'il était devenu quasiment impossible pour les personnes ayant des patronymes à consonance nordique de se faire établir une carte nationale d'identité ; alors que ceux des autres régions du pays n'avaient pas cette difficulté administrative (299). Là encore, cette pratique informelle, illégale, ne laisse pas de traces écrites, mais participe directement au processus d'exclusion et donc de polarisation identitaire.

À ce sujet, des artistes ont compris peut-être mieux même que les chercheurs, le déploiement de ces pratiques informelles de polarisation identitaire. Par exemple, l'écrivain Ahmadou Kourouma disait :

On ne peut prêcher l'Ivoirité sans faire la chasse aux nombreux, aux très nombreux étrangers possédant de « fausses et vraies » cartes d'identité (...) Mais comment les arracher, comment les récupérer alors que les porteurs de ces

cartes d'identité avaient les mêmes noms et prénoms que les vrais Ivoiriens musulmans du Nord? (...) Beaucoup d'Ivoiriens du Nord devinrent des « sans-papiers » dans leur propre pays (Kourouma 2004 dans Blé Kain 2015, 6).

Allant dans le même sens, la star du reggae ivoirien, Alpha Blondy affirmait en 1992 :

[...] Nous en avons marre d'être traités d'étrangers dans un pays que nous avons toujours considéré comme le nôtre. Quand un Dioula [...] se présente pour une pièce d'État civil, on l'accuse d'être Malien ou Burkinabé ou Sénégalais ou encore Guinéen [...] on reproche au président Houphouët-Boigny d'avoir nommé un Burkinabé comme Premier ministre faisant ainsi allusion à Monsieur Alassane Dramane Ouattara. Comme son nom l'indique, il ne pouvait pas échapper à cette loi discriminatoire. Combien de Dioula et de Sénoufo, etc. se sont vus demander un certificat de nationalité ou l'extrait de naissance de leur père pour établir tel ou tel document??? Pendant que les autres groupes ethniques rien que par la consonance de leur nom sont épargnés de toutes ces humiliations. Il y a pourtant des Koffi et des Kouakou qui sont ghanéens et qui ont des papiers officiels de Côte d'Ivoire. [...] Mais trop c'est trop, nous lançons un appel à toutes ces personnes [...] de se joindre à nous. Qui veut la paix prépare la guerre. Fils dignes du Grand Nord, votre République vous appelle. [...] (cité dans Konaté 2003, 301).

Cette sortie virulente au penchant sécessionniste montre toute l'ampleur de la profonde déchirure qui existait désormais entre le Nord et le Sud. De son côté, en réaction à cette persécution des populations du Nord, le 9 octobre 1999, lors d'une conférence de presse tenue Paris Alassane Ouattara exprimait en ces termes :

Dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, quand vous vous appelez Ouattara, Coulibaly, Touré et que vous allez demander une pièce d'identité vous avez tous les problèmes. Ce n'est pas croyable, ce n'est pas acceptable ce qu'on fait subir aux gens. Donc, tout simplement, si on a un patronyme, d'une certaine manière, d'un des pays frontaliers, on considère que vous êtes étranger d'office. (Le Pape 2003, 21)

b) Privatisation de la violence (1990-2000)

Ici, nous analysons le processus de la privatisation de la violence par l'État. Nous montrons comment l'État a peu à peu sous-traité des activités de violence à des groupes et réseaux non étatiques, mais fondamentalement politiques et liés à des représentants de l'État. Il s'agit donc de comprendre la violence produite par des éléments en dehors de l'État, mais liés à ceux qui ont la charge de la conduite de l'État. Plus concrètement, c'est voir comment l'État se décharge (au sens de Hibou) de l'une de ses fonctions régaliennes, à savoir le « monopole de la violence ».

- Les Gangs urbains

La privatisation de la violence politique en Côte d'Ivoire a débuté lorsque le monde politique s'est progressivement appuyé sur les gangs urbains. Les chercheurs ayant étudié le phénomène semblent converger en ce sens : « *Bris* », « *loubards* », « *gros bras* » ou encore « *zigéhi* » pour Bado (2011, 252) ; les loubards (« *zigueï* »), les « vandales », les « *nuchi* » vagabonds et les « vieux pères » pour Banégas (2010, 397) ; « les *Mapléssiens*, les *Farèmois*, les *Youpléss*, la Gestapo » pour Guy Anti-conformiste (2019), « *Nouchis*, *ziguéhis* » pour Kouamé Yao (2017, 89) et enfin pour Bouessel (2017) cette autre appellation assez surprenante : « *Les enfants d'Houphouët* ».

Mais au-delà de ces nombreuses dénominations aux écritures différentes, comment expliquer leur entrée progressive dans le champ politique ? Pour Akindès (2004, cité dans Kouamé Yao 2017), ces groupes se sont construits dans la période « post-miracle économique » dans les années 1970 et 1980 (94). En effet, le début des années 1970 et 1980 a été très difficile pour l'économie ivoirienne qui reposait entièrement sur

l'agriculture. De fait, à la suite de la chute des prix des matières premières sur le marché mondial, la Côte d'Ivoire, premier producteur de café et de cacao, s'est rapidement trouvée empêtrée dans sa première et véritable crise économique à laquelle elle n'était sans doute pas préparée, plongeant le pays dans une crise économique sans précédent (Kouamé Yao 2017, 95). Par conséquent, de nombreux jeunes actifs devraient se résigner à faire face à une nouvelle réalité : celle d'une précarité en continue puisque leur chance d'intégration et leur espoir d'un lendemain devenaient quasi inexistantes. Comme le mentionnent Akindès (2004) et Touré (1985) (cité dans Kouamé Yao 2017) :

[...] une large frange de la jeunesse, exclue des cercles traditionnels de redistribution de la rente politique, économique et sociale promue dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler le compromis « houphouëtiste », a investi les abords de ce qui représentait pour eux une lucarne sur le monde, un exutoire ludique sur l'extérieur : les cinémas de la capitale (94).

Pour Kouamé Yao (2017), ces jeunes « déclassés » étaient issus d'une part, « [...] des néo-urbains ivoiriens en défaut d'insertion sociale ou professionnelle. » Et d'autre part, « de descendants de migrants issus des pays voisins de la Côte d'Ivoire. » (94) Ainsi, pour cette frange de la société désœuvrée et laissée pour compte, la rue devenait une alternative, une issue de secours, et une échappatoire (94).

Dans ce nouvel espace où la lutte pour la survie et la domination deviennent la norme, les « *Bris* », « *loubards* », « *gros bras* », « *zigéhi* » ou encore les « *Nouchis* » vont devenir de véritables producteurs de violence urbaine (92). Ainsi, des groupes comme les *Nouchis* vont se caractériser par leur capacité à la maîtrise de l'usage des « armes blanches et des armes à feu » (97) et d'autres comme les *Ziguéhis* vont asseoir leur réputation par

leurs techniques de combat inspirées des arts martiaux (97). Chaque groupe produit donc la violence en fonction de son domaine de prédilection. À ce propos, de Latour (1999) affirme que dans les années 1970-1980, « [...] les loubards (“*zigueï*”), les “vandalés”, les “*nuchi*” vagabonds et les “vieux pères” qui, par l’usage de la violence, se constituaient une stature de héros, à la manière de Robin des bois de la rue » (cité dans Banégas 2010, 397).

Comment ces groupes de jeunes producteurs de violences urbaines sont-ils parvenus à exporter leur savoir-faire sur le champ politique ? Un début de réponse à cette question se trouverait peut-être camouflé derrière cette dénomination intrigante : *les enfants d’Houphouët* (Bouessel 2017). Pourquoi Houphouët Boigny aurait-il fait de ces jeunes socialement démunies et adeptes de la violence ses « enfants » ? Quelle logique sociale cette dénomination révèle-t-elle ? Bado (2011) mentionne que les portes du champ politique se sont ouvertes à ces groupes pour la toute première fois au début des années 1990 à l’initiative du PDCI-RDA, qui entamait sa transition d’un régime de parti unique, dont il était bien entendu le seul bénéficiaire vers un régime multipartiste qui, du moins en théorie, le plaçait dans une logique de compétition ouverte avec d’autres partis (252). C’est au cours de cette transition que le Président Houphouët Boigny et son parti les auraient cooptés pour leur savoir-faire en matière de violence, afin de déstabiliser l’opposition politique en pleine montée (252). La logique de libéralisation de la scène politique et de sphère économique typique des années 1990 s’est donc vu adjoindre une sous-logique de violence par les plus hautes autorités étatiques. Kouamé Yao (2017) confirme l’hypothèse de Bado, notant que cette sollicitation des « *enfants d’Houphouët* » répondait au fait que le président craignait que ses adversaires politiques, en mettant à profit la grogne sociale, parviennent à les instrumentaliser pour en faire des forces redoutables et

déstabilisatrices contre son régime (99). Pour ce faire, Houphouët va établir un pont entre lui et ces caïds de la rue en les enrôlant comme « *Volontaire pour la sécurité* », aussi appelés « VS », nom détourné par les opposants, qui les appelaient les « *Vagabonds Salariés* » (99). Ce témoignage recueilli en février 2017 d'un *loubard* actif sollicité en 1990 par le PDCI corrobore les affirmations faisant d'état de l'existence d'un lien étroit entre le pouvoir du Chef de l'État et certains gangs de rue :

Ce soir-là, on faisait la sécurité autour d'un concert. Là, quelqu'un vient nous voir et nous dit « Y a un koutrou [chef en nouchi, NDLR] qui veut vous voir [...] Vers 2 heures du matin, on voit tous les généraux du pays entrer dans la pièce. Et là, le président Houphouët-Boigny arrive, en peignoir. On a eu la peur de notre vie. On pensait que c'était la fin, qu'on allait disparaître. Le Vieux nous regarde et nous dit « Vous êtes mes enfants, je ne veux plus qu'on vous appelle les caïds ». On a tous pleuré. Même dans nos rêves les plus fous, on n'aurait jamais imaginé ça [...] À Abidjan, chaque quartier était contrôlé par des gangs. Houphouët a constaté que, avec l'arrivée du multipartisme, en 1990, certains opposants politiques prenaient contact avec ces gangs. Il a voulu les devancer (Bouessel 2017).

Notons au passage les deux dernières phrases de ce témoignage, qui révèlent le caractère « prophétie auto-réalisante » de la décision du Chef de l'État, et qui peut-être a contribué à accroître cette dynamique de privatisation de la violence : c'est la crainte, l'anticipation, du président que les nouveaux partis de l'ère de la démocratisation optent pour la violence, qui l'a amené à « les devancer ». Cette prophétie auto-réalisante a créé elle-même les conditions d'un recours au processus de sous-traitance de la violence à des gangs urbains.

Ainsi pour les missions : certains seront affectés pour la prise de contrôle des gares routières, lieu de violence par excellence et d'autres sur les campus afin d'étouffer les

contestations étudiantes contre le régime (99). C'est pourquoi Banégas (2010) soutient que cette période où le régime d'Houphouët Boigny a progressivement délégué l'usage de la violence à ces *loubards* et autres *Enfants d'Houphouët* pour mater l'opposition et étouffer les syndicats constitue l' "[...] un des premiers moments de la milicianisation des luttes politiques" (364) en Côte d'Ivoire.

- **Milices régionales (Dozos)**

Ce processus de privatisation de la violence étatique, cette stratégie déployée par les plus hauts représentants de l'État, ne s'est pas limité à la création ad hoc de nouvelles milices à partir de gangs urbains. Elle s'est aussi incarnée dans la cooptation informelle, puis la transformation, de groupes communautaires historiques (ou « traditionnels »), généralement dans les zones rurales, jusqu'ici indépendants de l'État : les sociétés de chasseurs *dozos*. Peut-être par méconnaissance ou par raccourci analytique, les *Dozos* sont définis par bon nombre d'observateurs comme des chasseurs traditionnels, reconnaissables par leur accoutrement, bardé d'amulettes et fusil à l'épaule (Hellweg 2012, 163). Pour Hellweg, cette perception figée des *Dozos* constitue une erreur (165). Toujours selon lui, les *Dozos* constituent une confrérie d'initiés sous la protection de « Manimory » leur esprit protecteur (2012, 168). Or, ces sociétés d'initiés vont être peu à peu aspirées dans les conflits régionaux et se voir incorporer partiellement dans les logiques étatiques : d'abord au cours des conflits au Libéria et en Sierra Leone (voir le cas des sociétés *poro* étudiées par Ellis [2007] ou encore dans le conflit ivoirien pour les sociétés *dozos* à partir des années 2000).

Comme l'explique Hellweg (2012, 177), les *Dozos* vont se substituer aux forces de sécurité étatiques dans une logique informelle, selon laquelle l'État ne les reconnaît pas officiellement, mais leur permet de collaborer étroitement avec les autorités locales, surtout en zone rurale. En effet, dans les années 1980 et 1990, dans un contexte de retrait de l'État via les politiques d'ajustement structurel, mais aussi de délitement de l'intérieur par le clientélisme et la corruption des forces de police, les *Dozos* se sont mués en force de sécurité publique en dressant des barrages sur les routes au même titre que la police afin de faire face au phénomène de l'insécurité qui avait commencé à s'étendre à plusieurs régions du pays (164 et 177). Grâce à leur efficacité dans ce rôle d'agents de sécurité parallèles, l'État n'a pas voulu les démanteler malgré les nombreux crimes qu'ils avaient à leur actif dans l'exercice de cette tâche illégale (Hellweg cité dans Hellweg 2012, 178). Selon Hellweg (2012) ce sont les autorités qui ont autorisé l'édification des *Dozos* en police parallèle. Le poids qu'ont pris ces groupes *Dozos* a augmenté à la fin des années 1990. Bassett soutient qu'en 1999, les militaires fraîchement arrivés au pouvoir les avaient sollicités pour la sécurisation des lieux publics à Abidjan (Bassett 2004 cité dans Hellweg 2012,179).

- **Réseaux militaires**

Le troisième groupe par lequel s'est opéré le processus de privatisation depuis les années 1990 est peut-être le plus paradoxal des trois, puisqu'il se situe au cœur même de l'État. Alors que les deux groupes précédemment présentés se situaient clairement en dehors des logiques de l'État et ont progressivement été intégrés dans son giron, le cas ici présenté trouve son origine dans l'institution qui représente le plus l'idée même du

monopole de la violence légitime étatique : les forces armées (Banégas 2010, 367). Ce que l'on pourrait appeler, en empruntant à Banégas (2010, 367), la « clanisation » de l'armée, serait une des nombreuses conséquences du coup d'État militaire de 1999. Sans entrer dans le débat visant à déterminer si ce coup d'État n'était que le symptôme d'un processus de fragmentation et de privatisation informelle déjà bien avancé (dû notamment à des tensions entre ressortissants de différentes régions au sein de l'armée (Kieffer 2000 cité dans Banégas 2010, 368), ou si le coup en a été le principal catalyseur, il est clair que ce processus prend de l'ampleur autour du coup d'État de 1999. C'est au cours de cet événement que l'on assiste à une « clanisation » des hommes en armes qui ne répondaient plus d'un commandement officiel, mais plutôt à des hiérarchies parallèles (367-368). Ainsi, comme une suite logique, cette fracture du corps militaire se matérialisera sous le régime militaire avec l'éclosion de multiples fractions informelles au sein de l'armée (Camorra, Cosa Nostra, Brigades rouges, Mafia, etc. (Banégas 2010, 368), groupuscules autonomes rattachés à des parrains politiques et n'obéissaient qu'aux ordres de leurs chefs, dont les plus célèbres étaient le lieutenant Boka Yapi et le sergent-chef Ibrahim Coulibaly (368). Ces groupes se seraient illustrés par leur brutalité et de toute sorte de violence avant et pendant la crise postélectorale de 2000 qui avait opposé le général Gueï à Laurent Gbagbo (368-369), sur laquelle nous reviendrons plus bas.

En somme, nous venons de présenter, d'une part, une typologie des pratiques associées à l'instrumentalisation identitaire au tournant des années 1990. Ceci nous a fait voir, de façon concrète et tangible, comment se manifeste l'instrumentalisation, comment elle prend forme, que ce soit dans les moments du quotidien ou dans les moments qui « font l'histoire ». D'autre part, nous avons montré l'amorce du processus de privatisation de la

violence au bénéfice de gangs urbains, de chasseurs traditionnels, puis de « clans » au sein même des forces de sécurité. Après avoir bien mis en lumière la logique de l'instrumentalisation identitaire et celle de la privatisation de la violence, il nous reste maintenant à faire le lien avec la violence électorale, ce vers quoi se tourne la prochaine section.

c) L'intensité des violences pré- et postélectorales lors de l'élection de 2000

Maintenant, nous allons démontrer le lien causal entre la nature de la polarisation des identités ethniques combinée à la privatisation de la violence et l'intensité des violences électorales en Côte d'Ivoire de 1990 à 2000.

Depuis 1990, les pires violences que la Côte d'Ivoire a connues sont intervenues en périodes d'élections (présidentielles, législatives ou municipales). Et, à chaque fois, les leaders politiques ont eu recours à des pratiques de l'instrumentalisation identitaire et ethnique à travers le discours, les institutions et les actes informels et à la privatisation de la violence par les gangs, les groupes régionaux et les forces armées. L'impact direct de la nature de la polarisation des identités ethniques et la privatisation de la violence par les leaders politiques pendant les périodes électorales ont été le passage de la violence d'un niveau purement partisan, soit entre membres de partis politiques adverses, à un niveau sociétal, extra-partisan, c'est-à-dire entre voisins ou quartiers adjacents par exemple, et ce, par le truchement de mécanismes sociaux tels que la délation ou la mise en circulation de rumeurs.

C'est en 2000 que la Côte d'Ivoire a connu sa première véritable crise postélectorale, et ce, à l'issue d'un scrutin chaotique qui opposait Laurent Gbagbo au Général Robert Guei, et qui avait exclu Alassane Ouattara par déni de nationalité. En effet, sans attendre l'annonce des résultats du scrutin, le général Robert Guei enlevait le président de la commission électorale indépendante (CEI) et s'autoproclamait vainqueur. La riposte de Laurent Gbagbo avait été immédiate, il affirmait être également le vainqueur des urnes et demandait à ses militants de descendre dans les rues pour faire barrage à la tentative de coup d'État de Robert Guei. À la suite de cet appel, les militaires ouvraient le feu sur les manifestants (FIDH 2000). Finalement, la rue aura eu raison du général, qui prenait la fuite et Laurent Gbagbo devenait ainsi le quatrième président de la Côte d'Ivoire. À propos de ces élections, Laurent Gbagbo professait : « Je suis arrivé au pouvoir dans des conditions calamiteuses. » (Konaté 2003, 264).

Afin de bien saisir l'impact de l'instrumentalisation des identités ethniques et de la privatisation de violence sur l'intensité des violences postélectorales de 2000, nous proposons de suivre le fil des événements d'octobre 2000. Mais avant, nous tenons à préciser que l'ensemble des groupes de milices identifiés plus haut n'interviennent pas en même temps dans le conflit postélectoral de 2000. Deux facteurs pourraient expliquer ce fait : soit parce que l'ensemble des grands partis n'étaient pas directement impliqués dans l'élection présidentielle de 2000, soit parce que toutes les élites politiques n'ont pas eu assez de temps pour organiser leurs milices respectives. Conséquemment, des groupes miliciens comme les Gangs de rues et les *Dozos* ne seront pas identifiés comme des acteurs des violences postélectorales de 2000.

Lorsque le général Guei avait tenté de s'accrocher au pouvoir après avoir perdu dans les urnes l'élection présidentielle face à Laurent Gbagbo, il comptait sur sa garde prétorienne : la Brigade rouge (Banégas 2010, 368). La Brigade rouge, placée sous le commandement du lieutenant Laurent Boka Yapi, avait pour ordre d'étouffer toutes racines d'opposition au régime militaire (Ouattara 2011,193). Certes, celle-ci n'a pas réussi à le maintenir au pouvoir, mais elle l'aura soutenu et bataillé jusqu'au bout. Plus généralement, c'est l'ensemble des corps de l'armée qui ne répondaient plus aux commandements hiérarchiques de l'appareil sécuritaire officiel (367). Comme l'explique un rapport de Country Reports on Human Rights Practices (2000), lorsque les militaires ont senti le vent de la victoire tourné en faveur de Laurent Gbagbo, ils ont pris le contrôle de la Commission nationale électorale (CNE) pour interrompre la proclamation des résultats. Ensuite, ils l'ont dissoute et ont déclaré le général vainqueur de l'élection présidentielle (dans Human Rights Watch 2001,15). Par la suite, faisant face à la résistance de la rue pour dire non à sa tentative de confiscation des résultats de l'élection, les unités de la Brigade rouge n'ont pas hésité à entrer en action en tirant à balles réelles sur les manifestants tuant près de dix-huit personnes (Human Rights Watch 2001, 15). À ce propos, un manifestant et partisan du Front populaire ivoirien, le parti de Laurent Gbagbo, raconte que les éléments de la Brigade rouge leur ont tiré dessus après les avoir encerclés sur le pont obligeant plusieurs personnes à sauter dans l'eau pour échapper aux balles (16). Le propriétaire d'un bateau de plaisance présent sur les lieux au moment des faits abonde dans le même sens affirmant avoir été témoin de maltraitance et de tortures infligées à certains manifestants par des militaires et dit avoir aidé plus tard à récupérer plusieurs corps noyés dans la lagune (16). Par ailleurs, beaucoup d'autres auraient trouvé la mort après que les membres de la Brigade rouge eurent

eu recours à leurs véhicules tout-terrain contre les manifestants en leur roulant délibérément dessus et d'autres encore seraient morts des suites d'explosions de grenades et de petits mortiers (16).

De plus, les éléments de l'unité de la Brigade rouge auraient pris en otage plusieurs personnes dans l'enceinte du palais présidentiel pour les battre et leur infliger des sévices corporels (17). Une femme enceinte relate avoir été détenue, déshabillée en partie et battue à coups de crosse de fusil durant plusieurs heures à l'intérieur de la présidence malgré son état : finalement, elle aurait perdu sa grossesse (17). Pour sa part, un directeur de clinique médicale relate avoir porté secours à plusieurs dizaines victimes de la Brigade rouge portant des traces de matraques de crosses de fusils, et que d'autres manifestants auraient été amenés depuis le port autonome d'Abidjan situé non loin du palais présidentiel dans des véhicules militaires (Rueff 2000). De son côté une manifestante rescapée raconte : « Ils nous ont emmenés à la présidence et battus. Beaucoup ont fui. On nous a fait laver dans la lagune. J'en ai vu cinq qui se sont noyés. » (Rueff 2000). Les éléments de la Brigade rouge auraient même tiré des roquettes pour disperser les manifestants (Rueff 2000). Pour Rueff (2000) ces agissements démontreraient toute la détermination de cette milice militaire aux ordres du général Guei. Certains manifestants n'hésitaient pas à qualifier la situation de « ... *Yougoslavie à l'africaine* » (Champin 2000). Pour sa part, un article du journal *Le Monde* (2000) renseigne que la Brigade rouge aurait fait neuf morts parmi les manifestants dès le premier jour des affrontements.

Dans un rapport publié sur les événements survenus lors cette crise postélectorale, Amnesty international (2000), après avoir recueilli plusieurs témoignages de personnes rescapées rapporte que :

[...] les membres de la garde rapprochée du général Guei ont tiré à balles réelles sur des manifestants pacifiques. Les forces de sécurité ont également tiré sur certains manifestants qui s'étaient jetés dans la lagune à la Carena, à Abidjan, tuant certains d'entre eux alors que ceux-ci tentaient de rejoindre la rive. Plus de vingt corps ont été retrouvés noyés dans la lagune, dont des femmes, certains portaient des impacts de balles (Amnesty International 2000).

L'intensification de la violence en cette période électorale n'a pas été le résultat des seuls faits de la Brigade rouge. En effet, le 26 octobre, alors que Laurent Gbagbo était investi, les militants d'Alassane Ouattara descendaient dans les rues pour demander la reprise des élections présidentielles avec leur leader, dont la candidature avait été rejetée quelques mois plutôt pour des questions de nationalité. Des affrontements d'une rare violence les opposaient alors aux militants de Laurent Gbagbo et aux forces de l'ordre : le bilan faisait état d'une centaine de morts (FIDH 2000) ; plus de 300 morts selon d'autres sources (voir les articles de RFI). La dimension identitaire de ces violences a été bien identifiée par un rapport de la commission d'enquête internationale de l'Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI) : « dans bien des cas, les victimes de violations des droits de l'homme avaient été ciblées en raison de leur appartenance ethnique, nationale ou religieuse [...] » (dans Konaté 2003,263).

Selon Human Rights Watch (2001), les manifestants soupçonnés d'être des partisans du Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara ou des étrangers auraient subi des traitements cruels, inhumains et dégradants à la différence de ceux considérés comme ivoiriens (17). Selon Ouattara (2011), les gendarmes y auraient également joué un rôle très important (195), non pas en tant qu'agents légaux de l'État, mais plutôt en tant qu'acteurs agissant comme force milicienne. En effet, si dans la forme,

la gendarmerie ne peut être décrite comme une force milicienne, de nombreux gendarmes ont, de façon informelle, mais bien réelle, suivi des modes opératoires découlant directement d'une logique milicienne. Selon un rapport de Human Rights Watch (2001), de nombreux gendarmes ne répondaient plus aux ordres de la hiérarchie officielle de l'armée, mais plutôt à ceux d'individus et d'officiers acquis à la cause du FPI (5). Cette hiérarchie informelle avait une base ethnique puisqu'elle était entièrement composée d'officiers issus de la même ethnie que le Président Gbagbo, lui-même Bété (5). C'est dans ce cadre informel et dans cette logique milicienne à la fois extra- et intraétatique qu'ils ont commis des viols et d'autres crimes graves (Human Rights Watch 2011, 22). D'ailleurs, plusieurs observateurs et organisations de défense des droits de l'homme les accusent d'être les responsables directs du charnier de Yopougon : le 27 octobre, les corps criblés de balles de cinquante-sept jeunes hommes furent retrouvés, entassés dans une forêt des faubourgs du quartier populaire de Yopougon (195).

Concernant le charnier de Yopougon, un survivant du charnier a confié aux enquêteurs d'Amnesty international :

[...] Les gendarmes nous ont tous fait sortir et ont vérifié nos cartes d'identité. J'ai été arrêté avec sept autres personnes et nous avons été conduits au camp de gendarmerie d'Abobo. Là, on nous a battu et tiré dessus. Beaucoup de détenus ont été tués. On m'a demandé à moi et aux quelques personnes qui n'avaient pas été tuées de transporter les cadavres dans un camion. À la tombée de la nuit, on nous a conduits dans un terrain vague à Yopougon et on nous a demandés de décharger les cadavres. Moi, je me suis jeté par terre et j'ai fait le mort. Une fois tous les cadavres déchargés, les gendarmes ont demandé aux détenus qui avaient déchargé les corps de s'asseoir et ils les ont tous criblés de balles (Amnesty International 2000).

Les témoignages qui suivent, qui datent du 14 novembre 2000, soit environ deux semaines après l'investiture du président Gbagbo, sont extraits d'un rapport de Human Rights Watch (2001), et semblent corroborer la dimension identitaire et ethnique des massacres commis par les gendarmes, dans une logique de milicianisation. Notons que les témoins qui s'expriment sont pour la majorité des ressortissants du nord (Dioulas) qui avaient été capturés par les forces de l'ordre fidèles à Laurent Gbagbo pendant la crise postélectorale d'octobre 2000.

Un tailleur de 25 ans expliquait ainsi la violence que subissaient des citoyens ordinaires, sans attaches politiques particulières, et victimes de violence par le simple fait de leurs identités ethniques et religieuses :

[...] En entrant au camp de Agban, j'ai vu qu'il y avait environ cent autres prisonniers. Ils ne nous ont posé aucune question. Ils parlaient du RDR, nous ont tous fait dire 'Alassane est un burkinabé,' et nous ont fait chanter l'hymne national. Ils nous ont battus en utilisant leurs ceintures, des bouts de bois, et des barres de fer. À un moment, ils ont pris nos vêtements, dont ils ont fait une pile à l'extérieur de l'entrée, et mirent le feu, et ont marché autour de nous en laissant les morceaux de vêtements brûlants sur nos jambes et nos dos [...] (20).

Un militant du parti d'Alassane Ouattara, le RDR, alors âgé de 19 ans, raconte :

[...] Ils nous faisaient chanter 'Alassane est mousi' [burkinabé], et 'Gbagbo président.' » Le vendredi, certains policiers parlaient d'un gendarme qui avait été tué et ensuite, le samedi, quelques policiers ont apporté le journal avec les nouvelles et les photos du massacre de Yopougon, et ont dit 'voilà comment vous auriez dû être tués... mais vous avez de la chance, vous êtes à l'école de police' [...] (21).

Dans son récit, un homme musulman âgé fait ressortir le caractère ethnique des arrestations et des violences, relatant comment les forces de l'ordre procédaient à une sélection ethnicisante des personnes qu'elles rencontrèrent :

[...] Pendant que nous étions étendus là et qu'ils nous frappaient, un groupe de quatre personnes, deux hommes et deux femmes s'approcha. J'ai vu les gendarmes les arrêter et leur demander leurs papiers. Après les avoir inspectés, le gendarme leur a dit `vous pouvez circuler, ce ne sont pas des Baoulés que nous voulons, ce sont les Dioulas que nous cherchons » [...] (23)

Ce profilage ethno-religieux auquel procédaient les forces de l'ordre est aussi évoqué par ce chauffeur de taxi dioula, et dont le récit met bien en lumière le ciblage ethnique des habitants lambda d'un quartier populaire par les policiers :

Le jeudi [26 octobre] aux environs de seize heures, je me préparais pour la prière de l'après-midi, une dizaine de policiers, parmi lesquels deux femmes du 13ème district de Police, sont arrivés dans deux voitures ordinaires. Ils se sont garés au-devant de ma parcelle, ils sont sortis et annoncé que tout Dioula devait sortir. Ils étaient entièrement vêtus de vert. Ils nous ont demandé de montrer nos papiers d'identité et ont ordonné aux hommes Dioula de s'allonger dans le caniveau. [...] Puis, sans nous dire pourquoi, ils nous ont forcé de monter dans deux voitures ordinaires et nous ont emmené au 13ème district. Ils ne nous ont ni interrogés ni posé la moindre question. Ils nous ont simplement accusés de soutenir Alassane. Ils nous ont battus, ont marché sur notre dos et ont lancé de l'eau froide sur nous [...] (25).

L'appartenance partisane a même pu devenir un facteur de discrimination et d'oppression, au-delà de la seule identité ethnique, comme l'évoque un éditeur d'un petit journal et partisan RDR, mais partageant pourtant la même identité ethnique que Laurent Gbagbo :

[...] Dès que nous sommes arrivés, les gendarmes ont menacé de me tuer, et ont commencé à dire les mêmes choses que les militants FPI : `Nous ne comprenons pas comment tu peux abandonner ton frère et aller avec ces étrangers, tu devrais être heureux qu'un homme de l'ouest soit président [...] (21).

Mais au-delà des seules forces de l'ordre, la violence produite en direction d'une catégorie de la population définie en fonction de critères ethno-religieux devient aussi celle de groupes informels qui ne représentent pas l'État, mais qui en reproduisent les pratiques. Ainsi, un Dioula raconte que son imam avait appelé les fidèles pour protéger leur mosquée devant les menaces exercées par des voisins :

nous avons vu un important groupe de personnes — quelques centaines -- venir en direction de la mosquée. Lorsqu'ils sont arrivés à proximité, ils nous ont encerclés et ont commencé à frapper sur la porte et à jeter des pierres à l'intérieur de l'enceinte [...] Nous avons vu que la foule était également armée de barres de fer, de machettes, de pierres, de couteaux, de morceaux de bois et criait 'à bas le RDR, "à bas les Dioulas, nous sommes venus vous tuer, il est temps d'en finir avec les musulmans. » Dans la foule, certains disaient qu'ils avaient entendu qu'une église avait été brûlée. Nous pouvions voir qu'ils avaient avec eux des barils de pétrole [...] (23).

Ces extraits d'entretiens ci-dessous enregistrés en janvier 2001, issus du travail de terrain de Vidal (2003) réalisé en Côte d'Ivoire lors des violences postélectorales, font écho au rapport de HRW et mettent bien en lumière le rôle central de la représentation de l'Autre comme « ennemi ethnique » dans les pratiques de violence exercées par les forces de l'ordre, et l'ampleur qu'ont prises, justement, ces pratiques de violence. Ainsi, plusieurs témoignages relatent que

Les manifestants, les gens du FPI, ils l'ont frappé avec des bâtons jusqu'à le tuer et ils ont versé du pétrole sur lui. Des

jeunes. J'étais devant eux, même pas à 10 mètres. La police n'a pas bougé du tout. [...] Un jeune Dioula, plus le vieux, et puis encore un jeune qui avait un bidon à la main parce qu'il cherchait de l'essence pour sa voiture. On a dit : « Voilà, un petit Dioula qui veut brûler le commissariat. » Il a été tué (245).

Tu es un militant du FPI. Toutes ces attaques contre les Dioulas et contre les étrangers, à ton avis, est-ce que les dirigeants du FPI essaient de les arrêter ?

C'est eux-mêmes qui donnent l'ordre ! Il paraît que c'est eux-mêmes qui donnent l'ordre. [...] Toutes ces tueries, c'était la gendarmerie (247).

Maintenant, j'ai l'impression que l'on dit que les Dioulas et les étrangers, c'est pareil.

Ah, oui, on ne choisit plus. Vous êtes du Nord, vous êtes Maliens, c'est pareil, une fois que tu portes un grand boubou, tu es du Nord. Ils attaquent tout le monde (249).

Le point d'orgue de cette violence ethnique et identitaire aura été la découverte du charnier de Yopougon le, 27 octobre 2000 où, il aurait été découvert 57 corps ensevelis dans une fosse commune au lendemain de la répression (262). Concernant ce charnier, sous couvert d'anonymat un gendarme avouait le 30 octobre 2000 au journaliste Christophe Champin, de Radio France internationale (RFI) « Tout le monde était contre le comportement des gens du RDR qui cassaient tout et dont certains étaient armés. Au milieu il y avait la gendarmerie. On a reçu l'ordre de les abattre. » (Champin 2000). Les témoignages de certains survivants de ce massacre collectif semblent attester que ceux qui ont été tués l'ont été à cause de leur appartenance ethnique et parfois religieuse. Ou bien, il suffisait d'avoir un nom en consonance nordiste (Dioula) pour se faire embarquer pour la mort.

Youssouf, originaire de Guinée-Conakry raconte :

Je devais mourir. Comme les autres [...] Il était 9 heures ce jeudi. J'étais devant ma cour. Deux gendarmes sont arrivés

et m'ont demandé mes papiers, puis de les suivre. Je me suis retrouvé avec un autre Dioula [...] Sur place, on nous déshabille, on nous dit : Ouattara vous a payés pour descendre dans la rue, on va vous descendre. Vous êtes musulmans ? Priez donc ! [...] Vers 16 heures, on était une cinquantaine, on nous a arrosés d'eau sale, frappés avec des chaînes, des morceaux de bois [...] Un responsable arrive et hurle : deux gendarmes ont été tués, vous allez y passer. Il sort son arme et tire [...] trois hommes lâchent des rafales de mitraillette. On a hurlé. En cinq minutes, il y avait du sang partout [...] J'avais le visage en sang, j'ai fait le mort. D'autres Dioulas venaient d'arriver, ils nous ont chargés à bord, j'avais des corps sur moi (Losson 2000)

Le témoignage d'Ibrahim, un charpentier de 19 ans, fait écho au récit du chauffeur de taxi interrogé par HRW, que nous avons présenté plus haut, montrant comment les policiers ont procédé à un véritable profilage ethno-religieux dans le déploiement des pratiques de violence :

[...] Deux gendarmes frappent à la porte et entrent. « Énergés, violents. » Contrôle d'identité, disent-ils. « Quand ils ont vu qu'on était dioulas, ils nous ont dit de nous déshabiller et nous ont fait sortir. » [...] « Les gens se réfugiaient chez eux. » Ils remontent à pied vers le camp. Quand ils arrivent, jure-t-il, « le massacre » a déjà eu lieu. « Du sang partout, des morts alignés, des blessés gisants. Que des jeunes, ou presque. » Là, « ils nous intiment l'ordre de nous allonger sur l'herbe, nous frappent avec des barres de fer, nous marchent sur la tête ». Une salve de balles part, c'est « un gendarme qui arrose à la mitraillette » [...] « Ils nous ordonnent de charger les blessés et les morts. On tremble, on pleure, on se serre. Ils nous disent de nous asseoir sur les blessés. La camionnette s'ébranle vers 17 h 30. » [...] « J'ai cru qu'on allait vers la prison, mais, à un moment, le convoi a bifurqué. » [...] « Ils nous ont dit de descendre les cadavres et d'allonger les blessés. » [...] « J'en ai profité pour m'allonger à côté d'un mort. » [...] « J'ai vu que j'étais le seul survivant. » [...] Tous mes copains sont morts, simplement parce qu'ils étaient dioulas. Et qu'ils avaient un nom qui ne collait pas (Losson 2000).

Ce chapitre a permis de mieux voir dans quelle mesure l'arrimage entre instrumentalisation des identités ethniques sous ses multiples formes, et la privatisation de la violence par les élites politiques pour en faire des mécanismes de conquêtes de pouvoir, a pu contribuer à la violence électorale de 2000. Alors que le cycle électoral suivant était amorcé, une grave crise constitutionnelle et sécuritaire éclatait, entre coup d'État et partition *de facto* du pays en deux zones. Il fallut dix ans pour relancer le processus électoral. Mais les facteurs qui avaient contribué à la violence électorale de 2000 étaient non seulement toujours présents, mais avaient peut-être même renforcé les graves crises de la décennie 2010. C'est sur cette dynamique que le chapitre 5 se penche.

Chapitre IV. Instrumentalisation des identités, privatisation de la violence, et violences électorales en 2010-2011

Dans ce chapitre, nous analyserons l'effet combiné de l'instrumentalisation des identités et de la privatisation de la violence en Côte d'Ivoire durant la période qui va mener à l'élection de 2010. La crise survenue après cette élection a été la plus grave crise postélectorale du pays dont le dénouement s'est fait au prix de plus 3000 morts. Cette crise postélectorale a été tellement intense qu'on l'érige de plus en plus au rang d'une guerre civile. La violence électorale n'est pas un fait « naturel » et inhérent au système politique ivoirien. Elle émerge en partie en raison d'une combinaison entre des éléments structureaux et le choix d'acteurs politiques, que l'on peut observer à la fois dans les pratiques d'instrumentalisation de l'ethnicité et dans le processus de privatisation de la violence. C'est ce que nous allons ici tenter de démontrer. Ce chapitre va d'abord faire un bref historique de la partition du pays qui permettra de saisir le contexte socio-politico-militaire dans lequel se trouvait la Côte d'Ivoire avant l'élection de 2010. Ensuite, nous verrons comment l'instrumentalisation des identités ethniques entamée en 1990 s'est cristallisée entre 2002 et 2010. Pour ce faire, tout comme dans le chapitre IV, nous procédons par un mécanisme de catégorisation : « instrumentalisation par les mots/discours », et « instrumentalisation par les actions informelles ». Cependant, ici, il n'y a pas de catégorie attribuée à l'instrumentalisation des identités ethniques par les lois/règles durant la période de 2002 à 2010 puisque pendant cette période il n'y a pas eu de changement formel ou légal en lien direct avec les identités ethniques ou régionales. Nous appliquerons le même mécanisme de catégorisation au processus de la privatisation de la violence par : les Gangs urbains, les Milices régionales et les Réseaux militaires. Enfin, nous verrons comment la

combinaison de ces deux éléments a pu contribuer à l'intensification de la violence lors de l'élection de 2010.

a) Bref retour historique : La partition (2002-2010)

La violence postélectorale en 2000, qui s'exerce principalement par les forces de l'ordre sur la base de critères ethniques et religieux prend alors une autre forme à partir de 2002 et dans les années qui suivront, avec l'émergence de conflit entre militaires mobilisant ces mêmes étiquettes ethno-religieuses. En effet, en septembre 2002, des militaires avaient tenté de renverser le régime de Laurent Gbagbo sans succès. À la suite de cet échec, une rébellion armée repliée au Centre-Nord naissait, provoquant ainsi une partition du pays.

Ce coup d'État manqué de 2002 qui a mené à la partition du pays (Nord/Sud) a besoin d'une mise en contexte. La tentative armée de renverser le régime de Laurent Gbagbo n'est venue de nulle part. À ce sujet, Marshall-Fratani (2006) évoque le glissement de la Côte d'Ivoire dans une crise de citoyenneté en septembre 2002 (cité dans Banégas 2010, 25). En effet, ce conflit a mis en confrontation les adeptes de deux perceptions de la citoyenneté (Banégas 2010, 25). L'une ouverte et cosmopolite : défenseuse des citoyens issus de la politique d'immigration. Une immigration souhaitée à l'époque par le pays en manque de main-d'œuvre pour construire son miracle économique (25). L'autre « ethno-nationaliste » (Losch 2000, cité dans Banégas 2010, 25) nourri du concept de l'ivoirité (25). Dès lors suivant sa logique, l'ivoirité va engendrer la classification des nordistes comme n'étant pas de « vrais Ivoiriens » (Förster 2017, 110). De plus, cette idéologie confligène va prospérer aux mains des dirigeantes politiques comme véritable instrument

de pouvoir (109). Pour Till Förster, d'une certaine manière, c'est l'ivoirité qui a conduit à l'insurrection militaire de 2002 (ibid). De fait, la rébellion de septembre 2002 est une réaction à l'idéologie divisionniste et exclusionniste de l'ivoirité.

De l'avis même du porte-parole de cette insurrection armée, ou « rébellion », il s'agissait « de mettre fin à l'injustice que subissait une grande partie de la population du fait du refus du pouvoir central de leur reconnaître leur identité et de les intégrer comme des citoyens à part entière. » (BBC Afrique 2012). Autant dire que cet acte de défiance vis-à-vis du régime d'Abidjan n'allait pas arranger les choses pour des citoyens déjà marginalisés et persécutés. Accusés de connivence avec la rébellion, la population du Nord et les étrangers qui vivent dans le Sud y feront ainsi l'objet d'une campagne de diabolisation encore plus intense. Dans la foulée, un commando proche du régime avait tenté d'assassiner Alassane Ouattara (Kairouz 2016), qui était également accusé d'être l'instigateur de cette rébellion.

C'est dans ce contexte tendu de ni paix ni guerre, que la Côte d'Ivoire allait vivre au rythme de négociations et d'accords politiques pour finalement aboutir à un compromis sur la candidature d'Alassane Ouattara pour les élections présidentielles de 2010. En effet, plusieurs accords ont été nécessaires pour en arriver à une acceptation de la candidature de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara. Il s'agit notamment de « l'accord de Marcoussis, des accords d'Accra II et III ; de Pretoria ; des résolutions 1633 et 1721 puis de l'accord de Ouagadougou. » (Privat Mel 2008, 534). Mais arrêtons-nous un instant sur celui de Marcoussis puisque c'est cet accord qui a servi de matrice aux autres qui ont suivi. Voici le point de l'accord de Linas-Marcoussis qui a permis à Alassane Ouattara d'être candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2010 après deux recalages. Il y était écrit que

«Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées : *'Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois'* » et aussi que le candidat « doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère Ivoirien d'origine » (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères 2003). Ainsi, les conclusions de l'accord Marcoussis demandaient un assouplissement des conditions d'éligibilité à la présidence de la république en Côte d'Ivoire afin de faciliter la sortie de crise. C'est bien sur les bases de ce passage déterminant que Laurent Gbagbo avait fait usage de l'article 48 de constitution pour rendre Alassane Ouattara éligible à l'élection présidentielle de 2010.

Par quatre actes – règlementaire et de gouvernements - de 2005, 2008 et 2009, le président de la République de Côte d'Ivoire, faisant usage de l'article 48 de la constitution ivoirienne rendait éligible et « [à] titre exceptionnel, et uniquement pour l'élection présidentielle d'octobre 2005, les candidats présentés par les partis politiques signataires de l'Accord de Linas- Marcoussis (Kouassi 2016,208-209)

Par ailleurs, il avait été mis en place des audiences foraines afin de faciliter la délivrance de cartes d'identité aux gens du nord en prélude à cette élection. Dès lors, pour la première fois depuis 1990, la Côte d'Ivoire allait pouvoir organiser sa toute première véritable élection multipartite ouverte à tous, ce, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Mais l'épreuve s'était soldée par un échec. En effet, après un premier tour, tenu le 31 octobre, qui mena au deuxième tour du scrutin sous tension, le 28 novembre, et qui opposait Laurent Gbagbo à Alassane Ouattara, la Commission électorale indépendante annonçait la victoire de Alassane Ouattara. Une victoire que Laurent Gbagbo avait refusée

de reconnaître. Cette attitude du président sortant avait plongé la Côte d'Ivoire dans la guerre civile (Mouctar Bah 2012, 4). Les affrontements entre les partisans des deux camps sur fond ethnique avaient fait 3000 morts selon les chiffres officiels (4).

Après ce bref rappel historique de la partition du pays en 2002, voyons comment les élites politiques ont opportunément mis à profit les tensions sociales nées de cette autre crise politico-militaire de 2002 à 2011. Pour ce faire, tout comme de 1990 à 2000, les leaders politiques vont miser davantage sur l'accentuation et la professionnalisation des deux mêmes leviers destructeurs ; à savoir, l'instrumentalisation des identités ethniques et la privatisation de la violence.

b) Instrumentalisation des identités ethniques (2002-2011)

Afin de bien comprendre le processus par lequel s'est effectué l'instrumentalisation des identités ethniques par les leaders politique entre 2002 et 2011, nous avons créé trois catégories qui cernent cette instrumentalisation : « instrumentalisation par les mots/discours », « instrumentalisation par les lois/règles » ; et « instrumentalisation par les actions informelles ».

- Instrumentalisation des identités ethniques par les mots/le discours

À la différence de la période allant de 1990 à 2002, ici, l'instrumentalisation des identités ethniques s'est accentuée, le rejet de l'autre, le racisme et la xénophobie sont clairement assumés. Dès lors, la rhétorique xénophobe contre les ressortissants du Nord et des étrangers va descendre du haut vers le bas, c'est-à-dire qu'il ne sera plus le seul fait des élites politiques puisqu'une grande majorité de la population la prendra à son compte.

C'est dans cette dynamique de montée en puissance du discours xénophobe, qu'en 2006, un groupe artistique dénommé « Espoir 2000 » s'illustre avec une chanson intitulée « xénophobie » dont nous proposons ici un extrait¹ :

[...]On nous a dit à l'écoooooole que le xénophobe, c' est celui qui n'aime pas l'étranger, mais je me demande souvent dans des cas Bizarre où ton étranger ne t' aime pas, comment tu peux l' appeléééé Éhhh [...]

[...]Je te reçois chez moi, tu as matelas pour dormir, pour arranger ton sommeil, c'est ma femme tu veux. Étranger nouveau modèèèèèle, tu lui tends la main, il veut prendre tout ton braaas [...]

[...]Pour moi, la xénophobie, c' est quand un ivoirien ne peut pas faire le commerce de bœuf dans son propre pays, tout simplement parce qu'il n'est pas étrangeeeer[...]

[...]Chaque pays à ses lois, on doit les respecter. À chacun sa constitution. [...] dans certains pays, on te demande la lune, alors que pour être ivoirienne, on te demande des origiiiiines [...]. (Espoir 2000 2016)

On notera donc ici le chevauchement discursif, et donc la diffusion au sein du champ populaire, entre le langage très technocratique du Conseil économique et social que nous avons précédemment illustré et le langage lyrique de ce groupe de musique.

En 2010, pendant les préparatifs de l'élection présidentielle, les caciques du FPI affirmaient clairement leur penchant pour les propos à caractères identitaire et ethnique. À cet effet, Émile Guiriéoulou, le ministre de la Fonction publique et de l'Emploi déclarait lors d'un déplacement de campagne dans la ville de Soubré (Ouest du pays), sa région natale : « Faites en sorte que tous ceux qui sont sur les listes de façon illégale soient sortis et que personne ne se fasse pas de complexe. Sortez les étrangers des listes électorales

¹ Voir ici la chanson sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=YueSzkknBfY>

provisoires sans état d'âme. Ce n'est pas de la xénophobie ; il faut faire ce travail» (Symphorien 2010).

Tandis que le pays était plongé dans une de ses plus graves crises postélectorales, les propos en lien avec l'identité nationale et ethnique foisonnaient de plus en plus. En effet, lorsque la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), menaçait de faire intervenir les forces armées sous régionales en Côte d'Ivoire, M. Don Mello, alors porte-parole du gouvernement de Gbagbo, brandissait le spectre de la guerre civile et celle de la chasse aux ressortissants burkinabés vivant en Côte d'Ivoire : « Tous les pays (d'Afrique de l'Ouest) ont des ressortissants en Côte d'Ivoire, ils savent que s'ils attaquent la Côte d'Ivoire de l'extérieur, ça va se transformer en guerre civile à l'intérieur » (AFP 2010). Avant de poursuivre, avec cette autre adresse particulière, aux dirigeants burkinabés « Est-ce que le Burkina Faso est prêt à accepter trois millions de Burkinabè de retour de Côte d'Ivoire dans leur pays d'origine » (AFP 2010). Il concluait ces propos, par cette autre mise en garde « Le peuple de Côte d'Ivoire va se mobiliser » face aux pressions qui « excitent son patriotisme » (AFP 2010). Don Mello jouait ainsi, la carte de la représailles et de la prise en otage, à l'endroit des ressortissants ouest-africains en cas d'une éventuelle intervention militaire des troupes de la CEDEAO.

Quant à Charles Blé Goudé, le leader de la jeunesse du camp Gbagbo, il disait à propos d'Alassane Ouattara : « Pouvons-nous confier notre pays à quelqu'un dont on ne connaît ni les origines ni les intentions réelles ? Je ne le pense pas » (Bejot 2010). Et lorsque, on lui reprochait de tenir des propos xénophobes, il répliqua : « Je suis xénophobe et après ? » (Bejot 2010). Il poursuivait lors d'une autre sortie :

Je demande à tous les jeunes de Côte d'Ivoire qui se sentent aptes, qui sont prêts à mourir pour leur patrie, qui ne supportent plus l'humiliation que subit la Côte d'Ivoire, de se rendre dès lundi à 7 h (locales et GMT) à l'état-major pour se faire enrôler dans l'armée afin de libérer la Côte d'Ivoire de ces *bandits* (AFP 2011 ; nous soulignons).

Ici, le qualificatif « bandits » fait référence aux soutiens d'Alassane Ouattara. Au même moment, le président Laurent Gbagbo, dans un communiqué officiel diffusé à la radio et la télévision nationale, réclamait « une plus grande responsabilité et une plus grande collaboration » entre les citoyens et les FDS [Forces de défenses et de sécurités] pour que « les présences suspectes » soient « neutralisées » (AFP 2011). Pendant que les combats faisaient rage, dans les quartiers d'Abidjan, entre les forces pro-Gbagbo (FDS) et les forces pro-Ouattara (les rebelles du Nord), Charles Blé Goudé intervenait de nouveau dans une vidéo disant s'adresser aux Ivoiriens : « Dans vos quartiers, vous avez dressé des barrages, il faut les renforcer. Dans vos quartiers, si vous voyez un mouvement suspect, il faut filmer et le faire parvenir à la télévision ivoirienne. Il faut signaler tous les mouvements suspects » (Abidjan.netTV 2011). L'expression « suspects » employées par Laurent Gbagbo et Charles Goudé peut être facilement interprétée comme faisant référence aux personnes accusées d'être des « étrangers » ou toute personne dont le patronyme renvoie à des communautés ethniques du nord du pays.

Ce type de discours clivant qui érigeait « l'Autre ethnie » en ennemi a été repris par tout un ensemble d'élites proches du FPI occupant des postes stratégiques au sein de l'appareil d'État. Ce fut le cas de Brou Amessan Pierre, alors directeur de la Radiodiffusion Télévision ivoirienne (RTI). Ce dernier était porteur d'un discours xénophobe, auquel il

contribuait notamment lors de l'ouverture des bulletins de nouvelles. Pour mieux saisir la dangerosité de ses propos, nous en illustrons deux :

La Côte d'Ivoire est en marche. Votre télévision avait été attaquée [...] Elle a été libérée hier matin, après 10 heures de combat. Ce sont les forces de l'ONUCI qui ont attaqué la RTI. Ils étaient appuyés [...] par des mercenaires guinéens, maliens, sénégalais et béninois et burkinabés [...] (Nobodieh 2011).

Des rebelles ont été foudroyés cet après-midi, au ministère de la Défense. Ils sont burkinabés pour la plupart, des Maliens, des Sénégalais. Ils n'ont pas compris qu'il y'a des lieux sacrés, des bastions imprenables. Ils se sont fait cueillir comme de petits oiseaux (Abidjan.netTV2011).

Comme on le voit, ces propos haineux dirigés contre les « étrangers » étaient diffusés aux heures de grande écoute sur les antennes de la télévision nationale, et relayés par la presse écrite proche de Laurent Gbagbo, à l'instar du journal *le Temps*, propriété de la seconde épouse de Gbagbo. Voici ce qu'on pouvait y lire dans sa parution de la semaine du 9 au 15 mars 2011 :

Les « Blakoros » d'Alassane Ouattara ont détalé comme des rats dans les champs de manioc, suivis des mercenaires Burkinabès qui ont été à l'épreuve du feu des forces régulières. [...] Ces rebelles [...] en déroute devant les hommes du général Mangou, qui ont infesté Abobo comme des rats des villes et des champs, proviennent en fait des égouts empuanties [sic] de la rébellion. [...] [C]omme des hyènes, [Alassane Ouattara et le Président français Sarkozy] ricanent et bavent à la vue des macchabées en décomposition qui constituent leur menu macabre. [...]. À Abobo, mercenaires, rebelles, Licorne et ONUCI portent les mêmes habits. C'est dire que dans les égouts d'Abobo, nul n'est besoin de distinguer telle vermine de telle autre.

Ici, la presse écrite et la chaîne nationale reprenaient la tactique de la tristement célèbre Radio mille collines qui avait encouragé des Rwandais à exterminer d'autres Rwandais au nom de leur appartenance ethnique (Li 2004).

En somme, de par leurs discours, les élites associées au régime du président Gbagbo ont largement mobilisé les registres de l'« étranger » et ainsi contribué à polariser d'autant plus les tensions ethniques dans le cadre de l'élection de 2010.

- **Instrumentalisation des identités ethniques par pratiques informelles**

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 4, l'instrumentalisation des identités passe aussi par les actes ou comportements posés hors cadre légal dirigés contre un ou des groupes ethniques en rapport avec leur appartenance politique. Ces actions ont pu être déployées par des élites politiques, de simples citoyens, des membres de l'administration ou des forces de l'ordre.

La période allant de 2002 à 2011 a été particulièrement difficile pour l'opposition politique et plus particulièrement pour les gens du Nord et des étrangers vivant en Côte d'Ivoire. Ces groupes assimilés en raison de leur simple patronyme à la rébellion ou encore au parti d'Alassane Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), ont été les cibles de nombreuses exactions : répressions de manifestations politiques, intimidations, humiliations, enlèvements, assassinats, tentatives d'assassinats et destructions de lieux de culte. Cette citation « Un dioula mort, une fausse carte d'identité de moins à fabriquer » (Le Patriote 2004a) tirée du roman de l'écrivain Ahmadou Kourouma montre toute l'ampleur de ces actions informelles dirigées contre ce groupe ethnique de la Côte d'Ivoire.

À partir de 2002, plusieurs opposants politiques issus de l'ethnie Dioula et de simples citoyens de la même ethnie ont été enlevés et assassinés par un groupe dénommé les escadrons de la mort, qui sont « des hommes en uniforme et en 4x4 qui arrivent la nuit, cagoulés, et qui enlèvent les habitants, surtout les Dioulas, les militants du RDR, les chefs religieux dont on trouve les corps criblés de balles dans des fossés, souvent en dehors de la ville. » (Le Patriote 2004a). Les escadrons de la mort étaient particulièrement actifs contre les opposants au régime de Laurent Gbagbo à Abidjan et dans d'autres grandes villes du pays. En septembre 2002 Alassane Ouattara, président du RDR, avait échappé à une tentative d'assassinat menée par les escadrons de la mort à son domicile, mais son aide de camp, le Capitaine Aboubakary Kodoumba Dosso, avait été tué lors de cette opération (Le Patriote 2004 b). En février 2003, l'artiste comédien Camarah Yêrêfê, connu sous le pseudonyme « H » originaire du Nord et proche d'Alassane Ouattara avait lui aussi été assassiné par les escadrons de la mort, après l'avoir enlevé à son domicile (Le Patriote 2004c). La Star internationale de la musique reggae, Tiken Jah Fakoly, de son vrai nom, Doumbia Moussa qui était très critique du pouvoir de Laurent Gbagbo, dans un entretien accordé, le 6 octobre 2004 au quotidien *Fraternité Matin*, justifiait son exil malien par sa peur de se faire assassiner par les escadrons de la mort (Fraternité Matin 2004). Lors d'une rencontre politique en février 2005 à Yamoussoukro, le secrétaire national à l'organisation du RDR, M. Kafana Koné Gilbert, affirmait que plusieurs partisans du RDR dont Cissé Fall, Commissaire politique à M'Bahiakro avaient été arrêtés et exécutés par les escadrons de la mort (Le Patriote 2005).

En plus de ces assassinats et tentatives d'assassinats politiques ciblés contre les ressortissants du Nord, des mosquées avaient été brûlées dans plusieurs communes

d'Abidjan et des imams ont été également assassinés en 2011 (Le Pays 2011). Par exemple, l'imam de la mosquée de Port-Bouet 2 dans la commune de Yopougon avait été tué par des partisans de Laurent Gbagbo (Fasozine 2011). En janvier 2011, une juriste et membre de la société civile affirmait avoir été témoin de l'exécution de deux jeunes à cause de leur patronyme :

«Ils ont demandé aux jeunes qui s'y trouvaient leurs papiers d'identité. Ils les ont sortis et les ont remis à un agent en uniforme ; je dis bien un agent en uniforme parce que nous ne savons plus qui est qui. Dès qu'il a vu les pièces, l'agent en uniforme a sorti son pistolet et a abattu froidement les deux jeunes hommes. Ils avaient entre 22 et 25 ans (Sud Quotidien 2011)

Par ailleurs, des manifestations politiques avaient été également réprimées dans le sang. Ce fut le cas de celle qui avait été organisée par le RDR et le ses alliés le 25 mars 2004 en soutien aux accords de Linas Marcoussis. La répression sanglante de cette manifestation des partis de l'opposition par des forces de l'ordre avait fait entre 200 et 250 morts (Le Patriote 2004d).

c) Privatisation de la violence (2002-2011)

La partition du pays en deux zones, celle du Sud sous le contrôle étatique et celle du Nord sous le contrôle d'une armée *de facto*, les Forces nouvelles, a accéléré le processus de privatisation de la violence déjà amorcé dans la période précédente. Cette fois, les deux forces armées sont directement sous le contrôle des « hommes forts » envers qui elles font allégeance quasi personnelle, sans que la logique républicaine ne soit maintenue. Par ailleurs, les gangs urbains et chasseurs traditionnels se voient davantage intégrés dans un

ensemble de réseaux politico-sécuritaire. C'est dans un tel contexte de privatisation avancée de la violence qu'il faut comprendre les violences électorales de 2010.

En somme, nous essayons de montrer comment les élites politiques ont opéré pendant la période de 2002 à 2011 pour accentuer le recrutement et la professionnalisation des milices.

- **Les gangs urbains**

Rappelons que l'existence de gangs urbains n'est bien sûr pas, en soi, un indicateur de privatisation de la violence. Ce processus prend véritablement racine lorsque ces groupes se voient progressivement sous-traiter des activités qui, formellement, sont du ressort unique de l'État. Comme nous l'avions vu au chapitre 4, cette incorporation avait été amorcée au début des années 1990 lorsque le président Houphouët-Boigny avait transformé plusieurs de ces gangs, les « Enfants d'Houphouët », en supplétifs informels de l'État et de son parti politique. Dans les années 2000, le processus s'accélère et se consolide.

L'historique de l'un de ces groupes, les *gnambros*, permet justement de bien saisir le passage du simple gangstérisme urbain vers des activités liées au domaine de l'État, notamment la collecte des taxes. Un rapport de la commission nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (2017) présente les *gnambros* comme de petites mains aux ordres d'individus qui se réclament comme des syndicats de transporteurs (Rapport CNDHCI 2017, 3). Ils seraient dans les faits chargés de recouvrer des taxes illégales au profit de leurs commanditaires (3). Ils arriveraient que les affrontements qui les opposent, et ce, à coups de machette et parfois par armes à feu engendrent de nombreux dégâts

comme ce fut le cas de la violente bagarre dans la commune de Koumassi en 2014 (3). Par ailleurs, le rapport stipule que les jeunes enrôlés pour cette activité sont pour la plupart des jeunes en marge de la société : déscolarisés et chômeurs (3) et que « L'impact du phénomène des Gnambros s'évalue en termes de sécurité des personnes et des biens, de violences et troubles à l'ordre public et d'augmentations de frais de transport. » (5).

Le lien avec la privatisation de la violence est bien décrit par l'ex-préfet d'Abidjan, Vincent Toh Bi, qui dans ses propos à *Radio France Internationale*, met en lumière le chevauchement des pratiques propres au gangstérisme et celles liées à la puissance publique :

Il n'y a que l'État de Côte d'Ivoire qui peut récolter des impôts, assurer la sécurité ou imposer des règles de circulation dans une localité. Aucun individu ne peut se substituer à l'État » [...] « Il est inadmissible que certains citoyens transforment des territoires en zones de non-droit (RFI 2019).

Ce groupe serait « [...] un réseau armé dormant [...] » à la solde de certaines élites politiques (Ofpra 2019, 29). À ce propos, le rapport de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides affirme que Hamed Bakayoko, l'un des lieutenants politiques d'Alassane Ouattara serait le promoteur de cette milice parallèle (29). Leur mission : déstabiliser les manifestations de l'opposition (29).

L'analyse des deux périodes permet aussi de constater que le rapport entre les gangs et l'État a varié au fil du temps. Si ces gangs ont été des alliés informels de l'État dans la première période, sous le président Houphouët-Boigny, leur statut va changer au tournant du millénaire. En effet, les militaires prennent le pouvoir fin 1999, ces derniers vont lancer une véritable chasse aux « loubards » qui avaient jusque-là été entretenus par le régime

d'Houphouët-Boigny. Cette traque avait abouti à l'exécution de plusieurs d'entre eux, notamment le plus célèbre d'entre eux, Lazare Gnézéré, alias « *John Pololo* », le 13 janvier (Bernabé 2001). Justifiant ces assassinats, le Colonel Douagbeu Théodore Dékassan, membre influent du régime militaire affirmait « Nous avons déjà arrêté une cinquantaine de bandits et tué deux redoutables membres de la pègre, Pololo et le Rougeaud ». Cet épisode difficile va contraindre les membres des gangs à se faire plus discret. Ainsi, plusieurs d'entre eux vont quitter Abidjan pour trouver refuge à l'intérieur du pays. D'autres vont même fuir la Côte d'Ivoire. Une sorte de repli stratégique. Les plus ambitieux vont rejoindre les rangs de la rébellion en 2002 pour en devenir des membres influents.

- **Milices régionales**

En plus des gangs urbains, le processus de privatisation de la violence s'est aussi développé au travers de la formation de milices armées, liées de près ou de loin à l'État. Cette dynamique est plus récente que celle liée aux gangs urbains. En effet, de l'avis de Banégas (2010), cette course à la privatisation de la violence par la milicianisation du champ politique en Côte d'Ivoire est intervenue comme réponse du régime de Laurent Gbagbo à la rébellion armée de 2002 (370). De fait, face à la montée en puissance de la rébellion venue du Nord, il serait parvenu à la conclusion qu'il ne pouvait s'en remettre à une armée officielle fragile et polarisée pour la combattre (361). Ainsi, plutôt que de s'atteler à résoudre les problèmes structurels de son appareil sécuritaire, paradoxalement, le chef de l'État va voir en cela une opportunité. Ce paradoxe, qu'avait déjà bien théorisé Migdal (2001), montre que ceux qui agissent au nom de l'État peuvent se soustraire de leurs obligations régaliennes lorsqu'elles conçoivent les institutions étatiques, ou du moins

certaines d'entre elles, comme une menace à leur propre pouvoir individuel. Cet affaiblissement puis le contournement de l'État de l'intérieur peut être lourd de conséquences pour la stabilité de l'État surtout quand ce dernier se trouve à se comporter comme un hors-la-loi comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire. Par conséquent, pour protéger son pouvoir contre la rébellion, le président Laurent Gbagbo va recourir à des mécanismes de « privatisation et de « paramilitarisation » (361) par le recrutement de mercenaires étrangers et par la création de forces paramilitaires (361). C'est de cette tactique de conservation du pouvoir que vont éclore de nombreux groupes de milices en dehors du cadre conventionnel de l'État, et ce, à l'initiative des gouvernants eux-mêmes. Dès lors, des professionnels de la violence aguerris au métier de la guerre comme les anciens rebelles du LURD (*Liberians United for Reconciliation and Democracy*) qui avaient combattu entre 1999 et 2003 contre le régime de Charles Taylor, l'ancien président du Liberia (370), seront sollicités pour des missions variées dont : la formation et l'encadrement des jeunes au métier des armes en vue de servir de forces supplétives aux effectifs de l'armée officielle (361). Banégas affirme que ces jeunes recrues issues des zones rurales ont été transformées en de véritables « machines à tuer » (370). Cette stratégie que Richard Banégas nomme de « *counter-insurgency* » (contre-insurrection) (370) aurait d'abord été déployée dans le Sud-Ouest avant de s'étendre dans le Centre-Ouest avec la prolifération de plusieurs groupes de milices et d'autodéfenses (370).

Ainsi, au travers d'un processus que Banégas (371) appelle « régionalisation de la guerre », cette partie du territoire Ivoirien verra apparaître de nombreuses milices rurales, comme les « Forces de libération du Grand Ouest (FLGO), le Mouvement ivoirien pour la libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (Miloci), l'Alliance patriotique Wê (AP-Wê),

l'Union des patriotes pour la résistance du Grand Ouest (UPRGO) ou encore les FS Lima (mercenaires libériens) et les Forces de résistance du Grand Ouest (FRGO)” (372). Bado (2011) abonde dans le même sens en établissant un lien ethnique et régional entre les groupes de milices rurales et le groupe (Bété-kru) dont est issu le président Laurent Gbagbo (252). À cet effet, il montre, par le résultat de son enquête menée auprès des membres des milices rurales, que presque la moitié d'entre elles (47 %) appartenait au groupe ethnique Kru avec une ascendance de l'ethnie Bété (14 %) et de Guéré (13 %) et Akan. Quant au groupe lagunaire Akan, on y trouverait une domination des ethnies Attié (15 %), d'Ebrié (8 %), d'Adioukrou (4 %), d'Abouré (3 %), d'Avikam (2 %) (252). Notons que ces milices rurales, en plus d'être encadrées et financées par le pouvoir, étaient également intégrées dans les dispositifs administratifs et politiques sous le regard bienveillant des préfets, sous-préfets et des élus locaux (Banégas 2010, 371).

C'est en cela que l'on peut constater que le processus initié au début des années 1990 va connaître une consolidation accrue, une institutionnalisation de facto, dans la période qui précède les élections de 2010. En effet, cette forme de collision entre les milices et les appareils administratifs légaux de l'État a amené Richard Banégas à parler d'« État milicien » (Banégas 2006 cité dans Banégas 2010, 371). C'est-à-dire, un État qui fait davantage confiance à des structures parallèles cachées qu'à ses propres organismes légaux (Banégas 2010, 371).

Cette entreprise de milicianisation de la violence au plus haut sommet même de l'État va s'étendre jusqu'au Sud, notamment à Abidjan avec l'émergence de groupes de milices urbaines cette fois connus sous l'appellation « milices patriotiques » (Bado 2011,

249). Parmi ces dernières, l'on dénombre quatre groupes d'importances : «la Force de Libération du Peuple (FLP) ; les Forces Anti- terroristes (FAT) ; et l'Union pour la Libération Totale de la Côte d'Ivoire (UPLTCI) et le Groupement patriotique pour la Paix (GPP) ;» (248). Concernant ce dernier groupe, Banégas (2010) souligne qu'il constituait la branche armée du « mouvement patriotique » ou encore de « la galaxie patriotique » (388). Pour sa part, Bado (2011) mentionne que la spécificité de ce groupe est son rapport très étroit avec le puissant syndicat d'étudiant la FESCI (Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire) (252) proche et fidèle à Laurent Gbagbo. Poursuivant, il souligne que le GPP avait une véritable structure militaire (252). En fait, cette milice avait été créée en tant qu'une « armée de réservistes et de forces supplétives » à l'armée régulière (Banégas 2010, 388). Cette affirmation est soutenue par les propos de leur chef, qui est cité par Banégas, et qui affirmait ainsi que :

[...] Les réservistes qui devraient être, ne sont pas. L'armée a un nombre limité, parce que vieillissante. Qu'est-ce qu'on fait ? Voilà l'interrogation dont la réponse a suscité la naissance du GPP. Qu'est-ce qu'on fait ? Donc, il faut reconstituer rapidement... ce... ce groupe de réservistes qui devrait venir en appoint à l'armée régulière [...] (389).

Ces membres auraient été recrutés à Abidjan, formés, encadrés et armés par des éléments de l'armée nationale (389). D'ailleurs, ces membres ne se considéraient pas comme des miliciens, mais plutôt comme des « corps habillés » (388). Selon Banégas, bien que cette revendication soit exagérée, elle aurait tout de même un sens ; puisqu'ils portaient des uniformes militaires au même titre que les forces armées officielles et possédaient des cartes d'identification (388). Bado (2011) affirme qu'il existait une forte affinité entre l'ensemble de ces milices et le Front populaire ivoirien (FPI), le parti de Laurent Gbagbo,

de même qu'une obéissance assumée des membres de ces groupes à la personne même de Laurent Gbagbo (251).

On l'a vu précédemment, il existait un lien informel entre l'État et les *Dozos* depuis le début des années 1990. En fait, cette utilisation de la confrérie des *Dozos* comme une force de police parallèle par l'État n'a jamais cessé. Comme on le voit, ils ont de nouveau été appelés, cette fois par le régime Gbagbo en 2005, pour sécuriser les bureaux de vote dans les villes du Nord (170). Ensuite, les autorités étatiques les auraient rejetés au motif qu'ils seraient des milices aux ordres d'Alassane Ouattara (Bassett 2003 cité dans Hellweg 2012,179). C'est à partir de cette nouvelle donne que les relations vont véritablement se dégrader entre l'État et les groupes *Dozos*.

Les représentations identitaires autour des *Dozos* expliquent en partie les positionnements des différents groupes politiques à leur sujet. Le fait que les *Dozos* soient historiquement liés à l'histoire de l'Empire du Mali et issus des sociétés mandingues, aujourd'hui majoritairement musulmanes, permet de comprendre les rapports complexes que les différents acteurs et les groupes *Dozos* ont pu tisser au fil du récent conflit ivoirien. Au fur et à mesure où les différents gouvernements ivoiriens entre 1995 et 2011 ont joué de la politique de l'Ivoirité, faisant des citoyens musulmans des étrangers dans leur propre pays, les *Dozos* étaient peu à peu dépeints par ces autorités comme une « invasion par une armée étrangère » (171). Ces différentes frustrations et surtout le manque de reconnaissance de l'État à leur égard ont poussé les *Dozos* à se tourner contre l'État dans le but de voler au secours des membres de leur communauté (les Mandingues). Ainsi, ils feront échec à l'attaque de la résidence d'Alassane Ouattara commanditée par le pouvoir

de Laurent Gbagbo (179). Ce premier acte de résistance à un régime au pouvoir entérinait ainsi le nouveau positionnement des *Dozos* en tant que force d'opposition à l'État de Côte d'Ivoire (Bassett 2003 cité dans Hellweg 2012,179).

- Réseaux militaires

La privatisation de la violence au sein même de l'armée entamée par le général Robert Guéi autour de 1999-2000 avec la création de la Brigade rouge, s'est poursuivie sous le régime de Laurent Gbagbo avec la création par décret présidentiel du Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (CECOS) (Nimaga 2009) et bien d'autres unités spécialisées. À la base, cette force spéciale aurait vu le jour dans le but de lutter contre le grand banditisme (Nimaga 2009). Mais très rapidement, elle aurait été déviée de sa mission première en devenant une sorte de milice privée aux ordres de Laurent Gbagbo destinée à attaquer et à opprimer les membres de l'opposition politique (Nimaga 2009). Ainsi le CECOS aurait pris part à de nombreuses exactions pendant la crise postélectorale de 2010 à 2011 (Coulibaly 2010). Selon Human Rights Watch (2005), des diplomates, analystes militaires et des journalistes avaient affirmé à ses enquêteurs que le CECOS qui, regroupait 1700 membres sélectionnés au sein de l'armée, la police et la gendarmerie avait été mis en place par le président Gbagbo dans le but de faire obstacle à toute éventuelle tentative de déstabilisation de son pouvoir (9). Par ailleurs, une grande majorité de ces mêmes sources ajoutait que le CECOS avait commis de nombreuses atteintes aux droits humains à Abidjan (9). Les abus identifiés allaient des exécutions extrajudiciaires, des extorsions de fonds à certains postes de contrôle et des viols contre des populations des quartiers précaires et des

localités réputées favorables à l'opposition politique (9). À ce propos un défenseur des droits humains décrit le modus operandi des éléments du CECOS :

Par exemple, les forces de sécurité vont à Abobo et arrêtent les gens dans les rues juste parce qu'ils en ont envie. C'est une pratique courante. Ils les humilient et les dépouillent de leurs vêtements et les mettent tous ensemble et leur volent leur argent. Les forces de sécurité savent que les gens dans ces quartiers sont contre le régime (9).

Le même rapport indique qu'au-delà du CECOS, d'autres unités spécialisées de l'armée officielle comme «la Brigade anti-émeute (BAE), la Garde présidentielle (GP), le Groupement de sécurité présidentielle (GSP) et la Garde républicaine (GR)» ont servi de base de recrutement informel pour y sélectionner des membres sur des bases ethniques afin de constituer des réseaux qui seraient loyaux envers Laurent Gbagbo personnellement (et non pas envers la fonction officielle qu'il représente) (9). D'ailleurs, l'une des charges retenues contre Laurent Gbagbo lors de son procès devant la Cour pénale internationale souligne bien cette dimension informelle, cette privatisation de la sécurité, puisqu'elle portait sur l'existence de « lignes *parallèles* de contrôle et de commandement, qui dépendaient des relations *personnelles* que Laurent Gbagbo et son entourage immédiat entretenaient avec certains membres des FDS ». (Maupas 2017 ; nous soulignons). Allant dans le même sens, Bruno Clément-Bollée, un général de l'armée française soutient que l'avènement de Laurent Gbagbo au pouvoir en 2000 aurait entraîné une transformation importante des structures des forces armées ivoiriennes (Miran-Guyon 2017, 283). Cette nouvelle structuration aurait constitué à construire en parallèle de l'armée officielle toujours défaillante, des unités spécialisées organisées, hiérarchisées, entraînées et équipées comme le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS) dont la

mission était d'obéir et de protéger son régime plutôt que la nation (283). Selon lui, ces unités d'élite détachées du reste de l'armée agissaient directement aux ordres de la présidence (283-84). D'où le passage d'une armée nationale faible à une armée de régime (283). De plus, le général Clément-Bollée mentionne que ce changement structurel des armées se serait opéré conjointement avec son ethnicisation au niveau des grands commandements (283). Ainsi, la grande majorité des officiers membres de ces unités d'élite était issue l'ethnie « bété », l'ethnie du président Gbagbo et du grand groupe ethnique « krou » originaires du sud-ouest de la Côte d'Ivoire (283). Dès lors, il parle de « bété-isation et de « krou -tisation » de l'appareil sécuritaire de l'État (283).

Dans la section suivante, nous essayons de démontrer le lien causal entre l'accroissement du processus de privatisation de la violence, par lequel l'État, ou du moins ses représentants, a peu à peu délégué, sous-traité, le monopole de la violence qu'il prétendait détenir à la faveur de gangs urbains, de milices ethno-régionales et de groupuscules paramilitaires intégrés dans les forces armées combiné à l'instrumentalisation des identités ethniques et l'intensification des violences pré/postélectorales de 2010-2011.

d) L'intensité des violences pré et postélectorales lors de l'élection de 2010

Tout comme pour la période électorale de 2000, celle de 2010, notamment dans les jours qui suivront immédiatement après le dévoilement des résultats du deuxième tour qui oppose la coalition au pouvoir LMP (Ligue des mouvements pour le progrès) de Laurent Gbagbo au Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) dirigé

par Alassane Ouattara, va connaître son lot de violences politiques. Comme cette section le montrera, nous sommes à même de mieux comprendre cette explosion de violence à la lumière des dynamiques d'instrumentalisation des identités ethniques et de privatisation de la violence que nous avons précédemment abordées.

Avant de poursuivre l'analyse, nous tenons à faire une précision importante, parce que très utile pour la compréhension de la suite ce chapitre. En effet, les groupes miliciens identifiés plus haut subiront des changements d'appellations ou de noms, des migrations ou même des mutations. Au fond, cette capacité d'adoption des groupes revêt d'une complexité extrême. Par exemple, les gangs urbains, ou du moins les individus qui les constituent, vont se fondre pour devenir une des entités constituantes de ce qui sera appelé le « Commando invisible », et qui sera un acteur central de crise postélectorale de 2010 à 2011. Si les individus en tant que membres de ces groupes ne subissent pas de changements véritables, les différentes dénominations, elles, rendent parfois difficile la traçabilité de ces groupes. Qu'elles soient pro-Gbagbo ou pro-Ouattara, ces entités qui se sont engouffrées dans le processus de privatisation de la violence se nourrissent par ailleurs de la polarisation des identités ethniques. Alimentée par la partition du pays et les discours polarisant autour d'un « nous » et d'un « eux » ethnique ou régional, la violence qu'elles produisent est d'autant plus importante dans le contexte de cette période électorale où c'est le contrôle de la plus haute institution de l'État qui est en jeu, à savoir la présidence.

Ainsi, dès le déclenchement de la crise postélectorale 2010, certaines milices proches de Laurent Gbagbo sont entrées en action dans la ville d'Abidjan. Parmi elles, des groupes de milices dites Jeunes patriotes ou encore Groupement patriotique pour la paix

(GPP). Selon plusieurs rapports d'organisations internationales des droits humains, ces groupes auraient pris une part active aux exactions commises lors de la crise postélectorale de 2010 entre décembre 2010 et avril 2011 contre les partisans d'Alassane Ouattara et de ressortissants étrangers (Human Rights Watch 2011, 5-6). Selon Human Rights Watch, les membres de ces milices se substituaient impunément aux forces de l'ordre en mettant en place des points de contrôle sur les routes et interceptaient de nombreux passants sur le simple critère de leur accoutrement ou de leur identité (5). De cette manière, bon nombre de personnes arrêtées dans ces conditions auraient été froidement assassinées dans des conditions effroyables (5). En effet, ces personnes innocentes étaient atrocement "battues puis aspergées d'essence, avant d'être brûlées vives sur un tas de pneus et de bois. La pratique est connue sous le nom d'« article 125 » ; c'est-à-dire, le prix de l'essence à 100 francs CFA, plus celui de la boîte d'allumettes à 25 francs CFA (6). Les plus chanceux, eux, étaient exécutés à bout portant par les forces de l'ordre (6). Un commerçant, ressortissant nigérian, raconte aux enquêteurs de Human Rights Watch qu'il aurait été témoin de l'exécution de style « article 125 » de deux Nigériens : le premier, vendeur de bois aurait été accusé par les Jeunes patriotes d'être un rebelle. Ils lui auraient mis un pneu autour du cou, l'aspergé d'essence puis mettre le feu (54). Le second, un chauffeur de taxi, aurait subi le même sort (54). Bénôgô Sanogo, un autre témoin, dont le frère aurait été emporté par « l'article 125 », affirmait lors du procès du présumé chef de cette pratique, que les miliciens ont d'abord tiré sur son frère avant de le brûler vif (Jeune Afrique 2015).

À propos de la pratique de « l'article 125 », le journaliste Lacina Ouattara écrit que ces Jeunes patriotes,

se sont abonnés à la barbarie et à la sauvagerie en faisant des rues abidjanaises de grands fours à ciel ouvert où des êtres humains soupçonnés de rouler pour le camp adverse étaient purement et simplement mis à la merci des flammes de la honte (Ouattara 2014).

Dans le camp d'Alassane Ouattara, une autre milice nommée le « Commando invisible » s'activait à tenir tête aux forces pro-Gbagbo dans la commune d'Abobo, au nord d'Abidjan (Human Rights Watch 2011, 47). Pour rappel, nous évoquions en début de chapitre la capacité de mutation des groupes miliciens, notamment les changements d'appellations ou de noms, et de migration marquée par le passage d'un groupe à un autre. Cela se matérialise, ici, avec les gangs urbains qui, pour ce faire, deviennent une entité à part entière du Commando invisible. Qu'est-ce que le Commando invisible ? Officiellement né pendant les heures chaudes de la crise postélectorale de 2010-2011, le Commando invisible était une sorte d'insurrection urbaine armée ou encore, un groupe d'autodéfense (Le Devoir 2011). Son mode opératoire est ainsi décrit par Tissot (2011) '[...] ils se glissaient en civil dans la foule, grenade en poche, enterraient leurs armes la journée pour ne les ressortir qu'à la nuit tombée.' L'appellation Commando invisible origine donc de ce mode opératoire. Le nommé Colonel Bauer, un des chefs dudit commando affirmait qu'il répondait aux « seuls ordres du Général Ibrahim Coulibaly, dit IB » (Louis 2011). Rappelons que sous le régime militaire du général Robert Guei, Ibrahim Coulibaly dirigeait la milice « Cosa Nostra » (Banégas et Losch 2002, 144). Quant à la composition des membres du Commando invisible, plusieurs pistes émergent à cet effet. Toujours au dire du Colonel Bauer, le Commando a « été rejoint par des volontaires, ainsi que par des éléments venus de l'armée régulière comme de la rébellion des Forces nouvelles » (Louis 2011) l'ancienne rébellion armée qui contrôlait le nord du pays entre

2002 et 2010. Pour sa part, Ricard (2020) établit un lien entre les syndicats de transport et le Commando invisible (234). Ce faisant, l'auteur montre comment les milices parviennent à exporter leur savoir-faire en matière de violence. Ainsi les *gnambros*, une milice au service de syndicats de transport dont nous évoquons le passage du simple gangstérisme urbain vers des activités liées au domaine de l'État dans la section (1) de ce chapitre, vont être sollicités par les instigateurs du Commando invisible pour en devenir un des piliers. Comme Ricard (2020) le mentionne « Ce monde des syndicats de transport était en effet engagé dans les processus de milicianisation de la société durant les années de crises. » (234). C'est ainsi que les gangs urbains, notamment les *gnambros*, en tant que professionnels de violence, vont prendre une part très active à la violente crise postélectorale de 2010 à 2011 sous l'appellation du Commando invisible.

Dans les faits, selon Human Rights Watch (2011), le Commando invisible se serait également rendu coupable de nombreuses exactions contre des populations civiles proches de Laurent Gbagbo, notamment des attaques dirigées contre des villages (47). Ainsi, dans le village d'Anonkoua-Kouté, le Commando aurait tué des civils au hasard et brûlé une partie du village (65-66).

Un témoin de cette attaque raconte aux enquêteurs de Human Rights Watch :

[...] À une maison proche de la mienne, une femme a refusé d'ouvrir la porte. Ils ont lancé des bouteilles allumées qui avaient été trempées dans de l'essence, et la maison a pris feu. Une femme est sortie en courant en hurlant ; elle était en feu. Elle est morte plus tard ce jour-là. Je les ai vus attraper un autre de mes voisins et lui tirer dessus à bout portant. C'était vraiment de la barbarie (66)

Un autre affirme avoir vu les membres du Commando invisible trancher la tête de son père (66). Aussi, le Commando aurait assassiné des prisonniers des forces de sécurité pro-Gbagbo (47).

Cependant, le lien entre cette milice commandée par le célèbre Ibrahim Coulibaly dit « IB », un des acteurs centraux du coup d'État de 1999 et le camp Ouattara n'a pu être clairement établi (47). Un autre chef du commando confiait à la télévision France 24 « Ce n'est pas une guérilla voulue et organisée par Ouattara. C'est une réaction d'une certaine frange de la population excédée » (France 24, 2011).

Pendant la crise postélectorale de 2010-2011, la violence milicienne n'était pas exclusivement axée sur la ville d'Abidjan. Elle a été également très active et encore plus meurtrière dans l'ouest du pays. En effet, l'Ouest a été le théâtre de multiples violences perpétrées par des groupes miliciens et mercenaires proches de Laurent Gbagbo et d'Alassane Ouattara, notamment les mercenaires libériens et les *Dozos*. Tout comme au Sud, à Abidjan, ces violences aveugles ne visaient principalement que des civils.

En effet, dans les villages de Bédi-Goazon et de Bloléquin, des milices appuyées par des mercenaires libériens aux ordres du camp Laurent Gbagbo auraient exécuté de nombreux civils parce que ces derniers ne possédaient pas la bonne identité ou ne parlaient tout simplement pas la bonne langue (Human Rights Watch 2011, 6). Ainsi à Bloléquin, des centaines de personnes ayant trouvé refuge dans un bâtiment administratif avaient été atrocement tuées sur la base de leur identité linguistique (6). Ces mêmes groupes se seraient illustrés dans le village de Bédi-Goazon en tuant de nombreuses autres personnes, pour la

plupart des ressortissants ouest-africains (6) accusés régulièrement d'être des soutiens d'Alassane Ouattara.

Dans ce déferlement de violences, du côté du camp d'Alassane Ouattara, toujours selon Human Rights Watch (2011), les forces républicaines et les milices alliées notamment, les *Dozos* auraient, eux aussi, commis des violences encore plus atroces, selon des critères basés également sur l'appartenance ethnique (101-105). Des vieillards de l'ethnie guérés ont été assassinés sans aucun procès, des femmes violées, des villages entièrement incendiés (6). Aussi, dans la localité de Duékoué, toujours dans l'ouest, les milices pro-Ouattara, *Dozos* et d'autres burkinabés, sous l'œil complice des forces républicaines avaient commis des massacres généralisés contre la population civile guéré proche de Laurent Gbagbo (101). Ailleurs, dans le village de Doké, selon des témoins une femme portant son bébé dans le dos aurait été criblée de balles par les *Dozos* tuant ainsi la femme et son enfant (Amnesty international 2011, 25). À Guiglo, des élèves qui se rendaient à l'école avaient également été abattus par les *Dozos* (26). Même les camps de déplacés n'étaient pas épargnés par les attaques des *Dozos* comme ce fut le cas de la Mission catholique à Guiglo (26).

Plus tard, les rapports d'enquêtes des organisations internationales des droits humains ont permis de rendre compte de l'ampleur et du degré de la violence milicienne qui ont prévalu pendant la crise postélectorale de 2010-2011 dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ainsi des corps avaient été découverts dans un puits à Déchoué (Human Rights Watch 2011, 102). Selon la croix rouge, plus de 800 civils auraient été tués par les milices

pro-Ouattara et les forces républicaines dans la localité de Duékoué (Reuters cité dans le Figaro 2011).

À l’instar de l’ouest, au sud, de nombreuses fosses communes avaient été également découvertes dans certains sous-quartiers de la commune de Yopougon à Abidjan : huit fosses communes dans le quartier Mami-Fatai dont chacune contenait au moins 2 à 18 cadavres (Human Rights Watch 2011, 83) ; sept autres fosses communes avaient été trouvées dans le sous-quartier Doukouré renfermant 1 à 12 cadavres et une d’entre elles contenait 29 corps (85). Ces crimes seraient l’œuvre des milices pro-Gbagbo (85). À Duékoué, à l’ouest, les enquêteurs de la Croix rouge, eux, avaient fait la découverte de 200 corps enfouis dans une fosse commune géante. Ce massacre à grande échelle serait imputable aux forces pro-Ouattara et milices associées (Reuters cité dans le Figaro 2011).

Lors du procès d’un des redoubles chefs miliciens proche du camp Ouattara en rapport avec le massacre de Duékoué, un témoin affirmait devant le juge que les miliciens avaient « tellement tué qu’ils prenaient les corps pour constituer des barrages. » (APA-Abidjan). Quant Amadé Ouérémi, le chef milicien en question et principal accusé des massacres de Duékoué, il s’étonnait devant le juge ne pas comprendre qu’il soit le seul à être jugé, alors qu’il n’avait fait qu’obéir à des ordres donnés par certains officiers supérieurs des forces républicaines de Côte d’Ivoire (FRCI), l’armée d’Alassane Ouattara (Richard 2021).

Les violences postélectorales de 2010 à 2011 confirment la centralité des discours et pratiques centrées sur les identités ethno-religieuses. Mais il serait raisonnable de penser que le degré d’intensité de ces violences postélectorales était supérieur en 2010-2011 par

rapport à la période 2000 à 2002. Pendant la crise postélectorale de 2010-2011, certaines forces de sécurité comme la Garde républicaine et le CECOS (Centre de commandement des opérations de sécurité) proches de Laurent Gbagbo étaient particulièrement redoutées en raison de leur puissance de feu. Ces deux compagnies ont été les acteurs clés des répressions des manifestations et des massacres de civiles. En effet, les forces de sécurité notamment, la police, la gendarmerie et l'armée ont eu recours à des armes de guerre comme moyens de répression contre les manifestations des populations civiles. Cette violence produite par les forces de sécurité sur la base de l'ethnicité des opposants s'observe notamment lors de la répression sanglante des manifestations dans les communes de Treichville, Koumassi, Cocody et d'Abobo. À ce propos, nous illustrons certains témoignages liés à des faits marquants de ce triste épisode de la Côte d'Ivoire : dans les communes de Treichville et de Koumassi au sud d'Abidjan, les manifestants étaient descendus dans les rues pour demander à Laurent Gbagbo de céder le pouvoir à Alassane Ouattara déclaré plutôt vainqueur de l'élection présidentielle, mais certains ne sont malheureusement plus jamais rentrés chez eux. Un témoin de cet événement relatera aux enquêteurs de Human Rights Watch que lors de leur manifestation les forces de sécurité appartenant à l'unité spéciale CECOS (Centre de commandement des opérations de sécurité) auraient fait usage de grenades à fragmentation pour disperser les manifestants. Ainsi, son frère (un des manifestants) touché par des éclats lors de l'explosion aurait succombé à ses blessures (Human Rights Watch 2011, 32-33). Dans la commune de Cocody, l'affrontement entre les forces de l'Ordre et manifestants pro-Ouattara s'est concentré devant le média d'État, RTI (Radiodiffusion télévision ivoirienne). En fait, la bataille pour le contrôle du média d'État, la RTI était cruciale pour les deux camps. Ce qui explique sans

doute l'intensité des combats qui ont eu lieu devant cette institution étatique. Sur appel des responsables des partis proches d'Alassane Ouattara confinés à l'hôtel du Golf, les partisans avaient convergé vers la RTI pour y installer un nouveau directeur général. Mais, les choses se seraient terminées dans un bain de sang selon ce témoignage rapporté par Human Rights Watch. En effet, il raconta que les militaires armés de fusils Kalachnikov et de grenades, auraient ouvert le feu sur les manifestants civils tuant plusieurs d'entre eux (Human Rights Watch 2011, 35). À Abobo, au nord d'Abidjan, suite à des tirs d'obus imputés aux forces sécurité, six femmes avaient été tuées pendant une manifestation contre le pouvoir de Laurent Gbagbo (Provenzano 2011). Identifiée comme un bastion d'Alassane Ouattara, la commune d'Abobo a été particulièrement éprouvée pendant la crise postélectorale de 2010-2011. Selon un autre rapport Human Rights Watch (2011), le 17 mars 2011, la commune d'Abobo avait été la cible de plusieurs tirs d'obus (75). Lors de cette escalade meurtrière, de nombreuses zones de cette localité avaient été touchées notamment, le marché Siaka Koné où quinze personnes avaient trouvé la mort (75-76). Un autre témoin souligne le cas du sous-quartier dénommé Abobo SOS où six personnes avaient également été tuées en lien avec des tirs d'obus dont deux enfants âgé(e)s de 10 ans par les déflagrations (75).

Comme nous venons de voir depuis 1990, les élites politiques, notamment celles qui ont occupé les fonctions de chef d'État (Henri Konan Bédié, le général Robert Guei et Laurent Gbagbo) ont été les acteurs centraux dans ce jeu de l'instrumentalisation des identités via le concept de l'Ivoirité et la privatisation de la violence. Ainsi, la mise en avant de la rhétorique ethnique la promotion de milices était devenue une stratégie de mobilisation militante à l'approche de chaque processus électoral.

Au terme de cette analyse, nous avons pu montrer le lien entre la polarisation des identités ethniques amorcée depuis 1990 avec le concept de l'Ivoirité et la privatisation de la violence comme stratégies de conquête et de conservation de pouvoir politique et les violences électorales des années 2000 et 2010.

Enfin, soulignons avant de terminer que bien que les données nous manquent, une dimension importante qui semble jouer un rôle ici concerne le niveau de cohésion sociale dans chacune des localités affectées (Allouche et Zadi Zadi 2021, 7). Ceci permettrait de mieux comprendre la variation géographique des violences issues de la privatisation de la violence (certaines villes sont touchées, d'autres non).

Chapitre V. Analyse

Cet ultime chapitre vise à prendre un peu de recul par rapport aux données empiriques présentées dans les deux chapitres précédents et à adopter une posture plus analytique, en revenant sur notre cadre théorique et nos hypothèses de départ. Nous posons d'abord les contraintes et opportunités structurelles, pour ensuite analyser plus en profondeur les rôles des acteurs, leurs stratégies, et leurs prises de décision. Tout le long de notre recherche, nous avons cherché à répondre à une question spécifique à savoir, comment depuis la transition démocratique du début des années 1990, la violence électorale à haute intensité s'est-elle déployée dans le champ électoral en Côte d'Ivoire?

Pour y parvenir nous avons mobilisé un cadre théorique adossé au néo-institutionnalisme rationnel, et renforcé par des arguments théoriques plus spécifiques, à savoir, l'approche de la privatisation de la violence et l'approche instrumentaliste des identités. De manière spécifique, ce cadre combine des éléments structurels et agentivistes de façon peut-être plus heuristique. En effet, rappelons que le néo-institutionnalisme rationnel (NIR) est une approche stipulant que les acteurs établissent leurs calculs stratégiques en fonction des contraintes et opportunités imposées par les institutions (15). Pour les tenants du NIR, « [...] les institutions sont transformées par les acteurs lorsque ces derniers jugent qu'elles ne génèrent pas ou plus les résultats prévus lors de leur création. » (Peters 2019 dans Lecours 2002, 13). Les modifications institutionnelles apparaissent dès lors comme un choix stratégique et de calcul (13). Autrement dit, les acteurs déterminent leurs calculs et stratégies en tenant compte des contraintes et opportunités imposées par les institutions (15). À l'aide de ce cadre théorique, nous avons tenté de vérifier nos deux

hypothèses de recherche de départ, à savoir que l'intensité et le nombre d'événements violents durant les périodes électorales s'expliquent en partie par (1) la politisation des identités ethniques, alimentée par les élites politiques qui appellent à une vision dichotomique et polarisante de l'ethnicité en périodes électorales ; et (2) le niveau de privatisation de la violence, matérialisée au travers des milices privées et autres groupes armés associés directement ou indirectement à des partis politiques, sur fond de dynamiques identitaires.

En ce qui concerne l'instrumentalisation des identités, nous l'avons analysé au travers de trois processus plus tangibles, observables, à savoir l'instrumentalisation identitaire au travers des mots ou des discours, au travers des lois et des règles formelles, et enfin au travers des pratiques informelles des acteurs. Cette notion d'instrumentalisation fait la lumière sur les choix et stratégies des acteurs, mais elle doit bien sûr se comprendre dans le contexte de transformations structurelles importantes, à savoir le passage d'un régime autoritaire de parti unique à un régime multipartiste, qui lui-même, a lieu dans le contexte d'une société multiethnique et multireligieuse. En soi, ces deux éléments structurels ne mènent pas nécessairement à la violence identitaire en période électorale. Mais ils en ont le potentiel dès lors que des acteurs font des choix qui y mènent. Quant à la privatisation de la violence par l'État, nous l'avons analysé en suivant le pouvoir de violence imparti aux gangs urbains, aux milices locales et enfin aux réseaux informels au sein des forces de sécurité. Ici aussi, cette hypothèse doit se comprendre dans un contexte structurel changeant, à savoir une logique de privatisation plus générale de l'État qui est en marche depuis la fin des années 1970, une logique de « décharge » de l'État comme le disait Hibou (1999). Mais tout comme pour la première hypothèse, ce facteur structurel à lui seul,

ne peut expliquer la violence électorale. Il faut alors analyser les choix et stratégies des acteurs, ce qu'ils décident de faire face à ces contraintes et opportunités structurelles. En somme, tout ceci nous a permis de cerner de façon granulaire l'évolution de nos deux variables dans le temps.

Après cet état concentré abrégé de notre recherche, voyons comment nos hypothèses se confirment sur l'ensemble des deux périodes étudiées, mais aussi comment elles évoluent entre la première période étudiée (1990-2000) et la seconde (2002-2010), afin de mieux faire ressortir les différences, ou du moins les nuances, entre elles.

a) Instrumentalisation des identités

Notre recherche montre que cette phase de l'instrumentalisme des identités ethniques amorcée en Côte d'Ivoire dans les années 1990 s'est matérialisée au travers de trois processus distincts, mais interreliés :

1) *L'instrumentalisation des identités ethniques par les mots et le discours* : De manière générale, nous avons montré ici comment les élites étatiques ont posé les bases de la division entre autochtones d'une part ; et d'autre part entre les autochtones et les allochtones. Ainsi par la rhétorique du discours, les élites politiques sont parvenues à faire ancrer dans l'esprit d'une partie du peuple qu'il était plus ivoirien que l'autre. De fait, ces entrepreneurs de la division venaient de créer deux classes d'Ivoiriens : les Ivoiriens de souche et les Ivoiriens d'origine étrangère. Les premiers ayant une prééminence sur les seconds. Aussi, ils chercheront à faire croire à ceux qu'ils qualifient d'Ivoiriens de souche que les étrangers étaient la source de tous leurs problèmes (chômage, insécurité, etc.).

La comparaison entre les deux périodes montre une nuance intéressante. Entre 1990 et 1995, les discours de nature identitaires et ethniques demeuraient sporadiques et isolés. C'est à partir 1995, avec l'instauration de la politique de l'« Ivoirité » prônée par le président Henri Konan Bédié que les discours xénophobes et racistes vont connaître leur essor : décomplexés et assumés. Ce discours officiel de nature instrumentaliste se renforce avec la publication en 1998 du rapport du Conseil économique social sur l'immigration, qui dépeignait l'étranger comme la source de tous les maux de la société ivoirienne. En effet, ce rapport va considérablement contribuer à la ventilation de la diatribe identitaire et ethnique en Côte d'Ivoire. Ce faisant, la presse et des artistes proches du pouvoir vont relayer cette campagne anti-étrangers. Dès lors, les propos xénophobes déjà libres vont descendre du haut vers le bas prenant ainsi place dans les quartiers et entre voisins. Lors de la période 2001 à 2010, les discours identitaires et ethniques vont gagner en intensité. Durant cette période, les propos virulents et directs tenus par certains leaders politiques et d'opinion contre les étrangers et en lien avec la nationalité d'Alassane Ouattara sont devenus plus nombreux. Par exemple, Émile Guiriéoulou, le ministre de la Fonction publique et de l'Emploi, clamait haut et fort « Faites en sorte que tous ceux qui sont sur les listes de façon illégale soient sortis et que personne ne se fasse pas de complexe. Sortez les étrangers des listes électorales provisoires sans état d'âme. Ce n'est pas de la xénophobie ; il faut faire ce travail » (Symphorien 2010). Dans le monde de la musique, la chanson « Xénophobie » du très populaire groupe musical Espoir clamait « [...] Chaque pays à ses lois, on doit les respecter. À chacun sa constitution. [...] dans certains pays, on te demande la lune, alors que pour être ivoirienne, on te demande des origiiiiines [...] (Espoir 2000 2016).

2) Au travers de *l'instrumentalisation des identités ethniques par les lois et les règles*, le discours et les mots vont laisser place à l'instauration d'un cadre légal. La classification des Ivoiriens va amorcer sa phase officielle. Pour ce faire, les représentants de l'État procèdent à des modifications constitutionnelles et la signature de décrets portant sur les critères de *l'Ivoirité* : qui peut prétendre à la nationalité ivoirienne et qui ne peut pas, puis, qui peut ou pas se présenter comme candidat à la présidence de la République. Par conséquent, des millions de citoyens et citoyennes seront menacés ou privés de leur droit à la citoyenneté. En effet, en 1994 l'instrumentalisation de l'identité se matérialise par la première modification du code électoral en prélude à l'élection de 1995, puisque le nouveau code électoral faisait de la descendance des parents des candidats à la présidentielle l'un des principaux critères d'éligibilité au poste du président de la République : le père et la mère du prétendant à la magistrature suprême devaient être Ivoiriens de naissance. Cette révision des règles électorales avait permis d'exclure d'une part, le candidat originaire du Nord du pays, Alassane Ouattara, de la course à l'élection présidentielle au motif qu'il n'était pas Ivoirien par son père. Et d'autre part, il avait privé de nombreux citoyens indexés d'étrangers de leur droit vote. Le recours à loi comme mode d'exclusion sur base identitaire et ethnique va atteindre un autre seuil en 2000 avec une nouvelle modification du code électoral. Cette fois, le père et la mère du candidat à la présidence de la république devaient être Ivoiriens de naissance, et eux-mêmes leurs parents devaient être également Ivoiriens de naissance. C'est bien la généalogie de l'individu qui était scrutée à loupe. Enfin, dans le domaine foncier, l'État adopte en 1998 une nouvelle loi foncière qui donnait exclusivement le droit légal qu'aux seuls Ivoiriens d'acquérir des terres. Dès lors, tout étranger qui procédait des terres antérieurement à cette

loi devrait les vendre ou en était dépossédé. Par contraste, dans la seconde période que nous avons analysée, entre 2001 et 2010, il n'y a pas eu de recours additionnels à l'instrumentalisation des identités par la loi et les règles, puisqu'on ne constate aucune nouvelle adoption de règle officielle touchant les identités. Cependant, les effets des lois adoptées dans la première période n'ont pas faibli, puisque ces dispositions constitutionnelles continuent de légaliser l'exclusion et la xénophobie.

3) Quant à l'instrumentalisation des identités ethniques par les actions informelles, la dernière pièce du dispositif, nous avons montré qu'elle va ouvrir la voie à l'humiliation et à la déshumanisation des Ivoiriens dits de seconde zone et des étrangers dans les pratiques du quotidien. Dès lors, les forces de l'ordre lors des contrôles procédaient au retrait et à la destruction systématique des pièces d'identité des soi-disant étrangers sur la simple base du patronyme. Au sein de l'administration, les fonctionnaires sans aucun fondement légal refusaient d'établir les documents administratifs pour les personnes qu'ils considéraient comme des étrangers. Lorsque l'on regarde de plus près le déploiement de cette forme d'instrumentalisation dans la première et la seconde période étudiées, on note d'abord qu'entre 1990 et 2002 l'instrumentalisation des identités ethniques par les actes informels s'est déployée presque exclusivement par l'entremise d'agents de l'État : contrôles policiers sur la simple base de l'accoutrement vestimentaire ; destruction de pièce d'identité, arrestation et sévices corporels sur la base du patronyme ; refus de certains agents administratifs d'établir des pièces d'identité ou d'autres documents administratifs toujours sur la base du patronyme. Mais cette forme d'instrumentalisation va monter en puissance dans la seconde période étudiée. À partir de 2002, on note une augmentation de la répression de manifestations politiques, des enlèvements, d'assassinats ou tentatives

d'assassinats et destructions de lieux de culte (mosquées). Au cours de cette période, plusieurs opposants politiques issus de l'ethnie Dioula et de simples citoyens de la même ethnie ont été enlevés et assassinés par un groupe dénommé les escadrons de la mort, qui sont « des hommes en uniforme et en 4x4 qui arrivent la nuit, cagoulés, et qui enlèvent les habitants, surtout les Dioulas, les militants du RDR, les chefs religieux dont on trouve les corps criblés de balles dans des fossés, souvent en dehors de la ville. » (Le Patriote 2004a).

b) Privatisation de la violence

Comme seconde hypothèse, nous avons abordé la question de la privatisation de la violence au profit de trois types de producteurs de violence privés, soit les gangs urbains, les milices régionales, et enfin les réseaux informels au sein des forces de sécurité étatiques, placés sous commandement parallèle. Ces différents groupes ont pris une part active aux crises postélectorales de 2000 et de 2010 à 2011 et ont par le fait même contribué à les exacerber, bien qu'ils ne soient pas tous intervenus en même temps dans lesdites crises. Nous avons constaté que les individus que l'on retrouve dans chacun de ces trois groupes peuvent avoir, au fil du temps, passé de l'un vers l'autre, chacun des groupes se recomposant et se transformant avec les années.

Dans la première période, on remarque que les gangs urbains ont été les premiers bénéficiaires de cette privatisation de la violence politique, lorsqu'au début des années 1990 les dirigeants de l'ancien parti unique viennent les recruter pour intimider les partis d'opposition lors des toutes premières élections multipartites. Par ailleurs, les gangs n'étaient pas armés, ou du moins il ne leur avait pas été fourni d'armes à feu. Les violences qu'ils perpétreraient à cette époque pour des desseins politiques étaient faites par la force de

leur physique grâce à leur connaissance des techniques des arts martiaux. Concernant les milices régionales *Dozos*, ces fameux groupes de chasseurs dit « traditionnels », ils ont été certes enrôlés comme forces supplétives à la police dans la même période, mais contrairement aux gangs urbains, leur mission était plutôt d'ordre sécuritaire dans des régions rurales peu couvertes par les forces de police. Cette première phase de la privatisation de la violence était tout de même contrôlée par son commanditaire principal, à savoir l'ancien parti unique, le PDCI et ses élites. En somme, durant la première période étudiée, celles des années 1990, on remarque que la privatisation de la violence politique n'avait pas encore atteint un haut niveau de « professionnalisée ». Ce n'est qu'avec l'arrivée des militaires au pouvoir fin 1999 début 2000 que les choses vont atteindre un niveau qualitatif très différent. Cette période marque la deuxième phase de la privatisation de violence politique, marquée principalement par sa professionnalisation.

À partir de 2000, qui est l'objet de la deuxième période que nous avons étudiée, les premières milices armées ont véritablement émergé, à l'initiative de la junte militaire, notamment la Brigade rouge, la Comorra, la Mafia et la Casa Nostra, et ce, à l'intérieur même de l'appareil sécuritaire de l'État. De 2002 à 2010, à l'initiative du FPI de Laurent Gbagbo, arrivé au pouvoir après le départ des militaires, la privatisation de la violence va connaître une phase de croissance encore plus rapide et accentuée avec la prolifération de nombreuses milices armées affiliées. En effet, le FPI va recruter et former des milices comme le FLGO, la Miloci, Ap-Wê, Uprgo, les Fs lima (mercenaire libériens), le Flp, les Fat, Upltci, le Gpp (issu du syndicat étudiant la FESCI), le Cecos (réseau militaire) et les Escadrons de la mort. Bien que la privatisation de la violence soit du domaine exclusif de l'État et du parti qui en a pris les commandes, dans le cas la Côte d'Ivoire, elle peut

également s'appliquer au RDR, le parti d'Alassane Ouattara, qui n'était pourtant pas au pouvoir à cette époque. En fait, rappelons que la partition effective du pays en 2002 imposée par la rébellion avait fait du Nord un quasi-État *de facto* à l'intérieur duquel le RDR agissait comme une des entités gouvernantes de ce Nord séparé. Dès lors, la rébellion armée, les *gnambros* issus des nombreuses mutations des gangs urbains, les *Dozos* autrefois forces de sécurité parallèle de l'État et le Commando invisible vont constituer le bras armé du RDR. Alors que l'on se dirige vers un semblant de réconciliation et de réunification nationales à la fin des années 2000, marquée par la tenue des élections de 2010, on observe alors que c'est l'ensemble de ces groupements armés qui ont combattu les forces de Laurent Gbagbo lors de la violente crise postélectorale de 2010-2011.

Enfin nous avons pu nous rendre compte de la capacité de mutation des milices. Ainsi des milices comme les *gnambros* vont se fondre et réapparaître pendant le violent conflit postélectoral de 2010 à 2011, sous l'appellation du Commando indivisible. Ces changements sont le résultat de nombreux changements d'alliance, de recomposition entre différents individus au gré des contextes, de la conjoncture, des événements. Quand les réseaux, les alliances, se réorganisent (des individus quittent, d'autres arrivent ; des disputes séparent des amis et de nouvelles alliances se forment), alors les noms changent. C'est le résultat de conjonctures situées dans le temps et l'espace.

Conclusion

L'année 1990 a été marquée par le retour du multipartisme dans plusieurs anciennes colonies d'Afrique, notamment en Côte d'Ivoire. Ce principe de base de la démocratie devrait, dans les faits, permettre à ces pays longtemps gouvernés par des partis uniques depuis les indépendances d'amorcer leur phase de démocratisation : créations de plusieurs partis politiques, l'ouverture de la compétition électorale à tous, libre, transparente, et surtout le respect du choix des citoyens. Malheureusement, au lieu de chercher à gagner des élections, les partis politiques ivoiriens vont plutôt chercher à se combattre. Pour faire, des mécanismes comme l'exclusion, la discrimination, l'instrumentalisation ethnique et identitaire et la privatisation de la violence seront préférées aux programmes, et utilisées comme mode de conservation et de conquête du pouvoir d'État.

Pour ce faire, en Côte d'Ivoire, des élites politiques vont procéder par la création de deux catégories de citoyens : les Ivoiriens de souche et les Ivoiriens de seconde zone. Ces derniers étant constitutionnellement inaptes à briguer des fonctions politiques de premier rang comme président de la République ou encore député ; créant ainsi les conditions nécessaires à la germination de conflits surtout en période électorale. De plus, les politiciens ivoiriens dans leur quête permanente du pouvoir, et ce, au mépris de la voie des urnes, vont miser sur une autre carte, celle de privatisation de la violence. Ainsi chaque grand parti va se doter de sa propre milice privée. On constate donc que la violence s'est déployée dans le jeu électoral entre 1993 et 2011 au travers d'une instrumentalisation des identités ethniques et de la privatisation de la violence, toutes deux mises en œuvre par les principaux acteurs politiques.

Nous ne prétendons pas avoir donné une réponse définitive aux causes des multiples crises politiques violentes qu'a connu la Côte d'Ivoire. D'autres pistes comme le passé colonial ou encore la dimension économique pourraient tout aussi être des facteurs explicatifs de ces crises politiques à répétition. Pour ce faire, nous pensons que ces dimensions auraient le mérite que d'autres collègues chercheurs s'y attardent. De plus, en raison de la pandémie COVID-19, nous n'avons malheureusement pu effectuer d'enquêtes de terrain. Cela nous aurait, sans aucun doute, permis de parler aux acteurs concernés et par l'effet même, de recueillir plus de données pertinentes.

Toutefois, malgré les limites inhérentes à tout travail de recherche, nous pensons que cette thèse offre des leçons analytiques qui peuvent animer de futures recherches au-delà du seul cas ivoirien. En effet, pour ceux et celles qui s'intéressent aux cas des violences électorales en Afrique sub-saharienne, et dans le monde post-colonial plus généralement, il nous semble important de bien souligner la fragilité des institutions construites au moment de l'accession à l'Indépendance et calquées sur les institutions des puissances européennes sans réelles réflexions quant aux conditions locales dans lesquelles elles allaient être construites. L'avènement de réformes dites démocratiques à partir de 1990 a aussi montré les limites et les insuffisances des mécanismes institutionnels en place depuis les Indépendances. On note ici le rapport entre institutions et acteurs : des institutions fortes sont nécessaires, mais elles ne le seront que dans la mesure où les acteurs décident de jouer le jeu. Si les institutions sont en voie de fragilisation (comme ce fut le cas avec le processus de libéralisation des institutions étatiques), et que les acteurs cherchent en plus de subvertir les contraintes auxquelles ils font face, le recours à la violence devient alors un choix malheureusement logique. Les carences structurelles sont porteuses de germes de conflits,

et offrent de multiples opportunités aux élites et partis politiques (modifications constitutionnelles, élimination de la limitation des mandats, élimination d'opposants politiques du jeu politique, refus du résultat des urnes, l'instrumentalisation identités ethniques et la privatisation) de se maintenir au pouvoir ou pour accéder au pouvoir sans nécessairement tenir compte du verdict des urnes ou sans même y avoir recours ; ouvrant ainsi la voie aux conflits violents à chaque période électorale.

Bibliographie

- Abidjan.netTV. 2011. *Charles Ble Goude s'adresse aux ivoiriens*.
https://www.youtube.com/watch?v=M_rtKDbpt6Q.
- Abidjan.netTV. 2011. « Communiqué des FDS depuis la RTI ». <https://www.youtube.com/watch?v=Jov2dOPAGIE>.
- AFP. 2010. « La camp Gbagbo dénonce un complot “dirigé par la France” ». *Libération*, 2010. https://www.liberation.fr/planete/2010/12/25/la-camp-gbagbo-denonce-un-complot-dirige-par-la-france_703020/.
- AFP. 2011. « Blé Goudé appelle « tous les jeunes de Côte d’Ivoire » à s’engager dans l’armée dès lundi ». *Jeuneafrique*, 2011. <https://www.jeuneafrique.com/154282/politique/bl-goud-appelle-tous-les-jeunes-de-c-te-d-ivoire-s-enr-ler-dans-l-arm-e-d-s-lundi/>.
- Airault, Pascal. 2011. « Côte d’Ivoire : Blé Goudé, Gbagbo jusqu’à la lie ». *Jeune Afrique*, 2011. <https://www.jeuneafrique.com/192491/politique/c-te-d-ivoire-bl-goud-gbagbo-jusqu-la-lie/>.
- Akindès, Francis, éd. 2011. *Cote d’Ivoire : La réinvention de soi dans la violence*. Dakar : CODESRIA. <https://doi.org/10.2307/j.ctvk8vz8w>.
- Aïvo, Frédéric Joël. 2015. « Les constitutionnalistes et le pouvoir politique en Afrique ». *Revue française de droit constitutionnel* 104 (4) : 771-800. <https://doi.org/10.3917/rfdc.104.0771>.
- Albert, Isaac Olawale. 2011. « Violences électorales au cours de la IV^e République nigériane. Le paradoxe de la démocratie ». *Afrique contemporaine* 239 (3) : 105-17. <https://doi.org/10.3917/afco.239.0105>.
- Allouche, Jeremy, et Patrick Zadi Zadi. 2021. « Crise postélectorale en Côte d’Ivoire et logique de la non-violence en milieu urbain : une illustration à partir des villes de Gagnoa, Guiglo et San Pedro en 2010–11 ». *Revue canadienne des études africaines* 55(1):1-19. doi : [10.1080/00083968.2020.1723657](https://doi.org/10.1080/00083968.2020.1723657).
- Amnesty International. 2000. « Côte d’Ivoire : Conclusions préliminaires de l’enquête menée par Amnesty International ». 235. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/es/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/afr310092000fr.pdf>.
- Amnesty International. 2011. « « Nous voulons rentrer chez nous, mais nous ne pouvons pas ». Amnesty International. <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/afr310072011fr.pdf>.

- Albert, Isaac Olawale. 2011. « Violences électorales au cours de la IV^e République nigériane. Le paradoxe de la démocratie ». *Afrique contemporaine* 239 (3) : 105-17. <https://doi.org/10.3917/afco.239.0105>.
- APA-Abidjan. 2021. « Procès Amadé Ouérémi : des témoins racontent le massacre de Duékoué », 2021. <http://apanews.net/fr/news/proces-amade-oueremi-des-temoins-racontent-le-massacre-de-duekoue>.
- Babo, Alfred. 2012. « L'étranger à travers le prisme de l'ivoirité en Côte d'Ivoire : retour sur des regards nouveaux ». *Migrations Société* 144 (6): 99-120. <https://doi.org/10.3917/migra.144.0099>.
- Babo, Alfred. 2011. "Les enjeux de la violence politique chez les milices des « jeunes patriotes » d'Abidjan en Côte d'Ivoire". *Ann.Univ. de Lomé, Sér.Lett*, Tome XXXI-1, , 247-60. https://www.academia.edu/7510161/LES_ENJEUX_DE_LA_VIOLENCE_POLITIQUE_CHEZ_LES_MILICES_DES_JEUNES_PATRIOTES_D_ABIDJAN_EN_CÔTE_D_IVOIRE.
- Bah, Thierno Moctar. 2012. « Comment transcender la grave crise en Côte d'Ivoire ? » *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 2012. <https://africacenter.org/fr/publication/comment-transcender-la-grave-crise-en-cote-divoire/>
- BBC News Afrique. 2012. « À la genèse de l'ex-rébellion ivoirienne ». *BBC NEWS AFRIQUE*, 2012. https://www.bbc.com/afrique/region/2012/09/120919_ivory_coup_at_10.
- Bandaman, Maurice. 2003. « De l'engagement de l'écrivain ivoirien ». *Africultures* 56 (3): 62-67. <https://doi.org/10.3917/afcul.056.0062>.
- Banégas, Richard. 2010. "11. Génération « guerriers » ? Violence et subjectivation politique des jeunes miliciens en Côte d'Ivoire". In *L'adieu aux armes ?*, 359-97. Recherches internationales. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.undef.2010.01.0359>.
- Banégas, Richard. 2010. « La politique du « gbonhi ». Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire ». *Genèses* 81 (4): 25-44. <https://doi.org/10.3917/gen.081.0025>.
- Barlatier, Pierre-Jean. 2018. « Chapitre 7. Les études de cas ». In *Les méthodes de recherche du DBA*, 126-39. Business Science Institute. Caen: EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0126>.

- Bejot, Jean-Pierre. 2010. “Charles Blé Goudé, ministre ivoirien de la Jeunesse : Le diable s’habille en « Jeune Patriote »”. *Le faso.net*, 2010. <https://lefaso.net/spip.php?article39947>.
- Bernabé, Valéry. 2021. « Côte d’Ivoire-13 janvier 2000/John Pololo, le plus célèbre loubard ivoirien, a été tué », 2021. <https://www.afrikmag.com/cote-divoire-13-janvier-2000-john-pololo-le-plus-celebre-loubard-ivoirien-a-ete-tue/>.
- Bertrand, Romain. 2003. « Les virtuoses de la violence. Remarques sur la privatisation du maintien de l’ordre en Indonésie contemporaine », *Revue Tiers Monde*, 44 (174) : 323–44.
- Blé Kain, Arsène. 2015. « Quand on refuse on dit non d’Ahmadou Kourouma: Une lecture identitaire des origines de la guerre de Côte d’Ivoire ». *Carnets*, n° Deuxième série-5 (novembre). <https://doi.org/10.4000/carnets.370>.
- Boucher, Alix. 2020. « Désamorcer la crise politique en Guinée ». *Centre d’études stratégiques de l’Afrique*. <https://africacenter.org/fr/spotlight/desamorcer-crise-politique-guinee/>.
- Bouquet, Christian. 2007. « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d’Ivoire ». *L’Espace Politique*, n° 3 (septembre). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.894>.
- Bouessel, Charles. 2017. “« Les enfants d’Houphouët » : l’incroyable histoire des Ziguehis, les anciens caïds d’Abidjan”, 2017. <https://www.jeuneafrique.com/407647/societe/enfants-dhouphouet-lincroyable-histoire-ziguehis-anciens-caids-dabidjan/>.
- Calas, Bernard. 2009. « La crise kenyane de 2008: Les leçons de Kuresoi ». *Transcontinentales*, n° 7 (juin): 7-30. <https://doi.org/10.4000/transcontinentales.350>.
- Cederman, Lars-Erik, et al. 2013. “Elections and Ethnic Civil War.” *Comparative Political Studies*, vol. 46, no. 3, pp. 387–417
- Chouin, Gérard. 2011. « Paradoxes des élections générales 2011 au Nigeria. Démocratie affirmée, violences exacerbées. Introduction thématique ». *Afrique contemporaine* 239 (3): 61-74. <https://doi.org/10.3917/afco.239.0061>.
- Champin, Christophe. 2000. « L’horreur à Yopougon: Un charnier de 57 personnes a été découvert vendredi 27 octobre 2000. Les premiers témoignages des survivants mettent en cause des gendarmes. » *RFI*, 2000. http://www1.rfi.fr/actufr/articles/010/article_5134.asp.

- Champin, Christophe. 2010. « Portrait d'Alassane Ouattara ». *RFI*, 2010. <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20101126-portrait-lassane-ouattara>.
- Champin, Christophe. 2000. « Présidentielle 2000: Une journée d'insurrection populaire », 2000. http://www1.rfi.fr/actufr/articles/010/article_5141.asp.
- Chauveau, Jean-Pierre. 2000. « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État ». *Politique africaine* 78 (2): 94-125. <https://doi.org/10.3917/polaf.078.0094>.
- Cndhci. 2017. « Rapport sur les phénomènes des « Gnambros » et « des mineurs en conflit avec la loi ». <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/Rapport-Gnambro-1.pdf>.
- Cohen, Corentin, et Hugo Lefebvre. 2015. « Structuration régionale et déterminants ethno-religieux de la violence politique au Nigeria depuis la fin de la dictature militaire ». *Hérodote* 159 (4): 45-57. <https://doi.org/10.3917/her.159.0045>.
- Conseil Economique et social. 1998. « L'Immigration en Côte d'Ivoire ». Côte d'Ivoire: Conseil Economique et social. http://ces.ci/uploads/saisine_avis/rapport-l-immigration-en-cote-d-ivoire.pdf.
- Contamin, Bernard, et Bruno Losch. 2000. « Côte d'Ivoire : la voie étroite ». *Politique africaine* 77 (1): 117-28. <https://doi.org/10.3917/polaf.077.0117>.
- Coulibaly, Jean-Claude. 2010. « Jusqu'aboutisme suicidaire de l'ancien chef de l'État - Voici les trois généraux qui tiennent Laurent Gbagbo », 2010. <https://news.abidjan.net/articles/382639/jusquaboutisme-suicidaire-de-lancien-chef-de-letat-voici-les-trois-generaux-qui-tiennent-laurent-gbagbo>.
- Dembele, Ousmane. 2003. « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire ». *Politique africaine* 89 (1): 34-48. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0034>.
- Donadoni Ntolo Nzeko, Aubran. 2020. « Les solutions aux contestations des élections politiques nationales dans les États d'Afrique noire francophone ». *Revue française de droit constitutionnel* 124 (4): 965-85. <https://doi.org/10.3917/rfdc.124.0965>.
- Dosso, Karim. 2012. « Les pratiques constitutionnelles dans les pays d'Afrique noire francophone : cohérences et incohérences ». *Revue française de droit constitutionnel* 90 (2): 57-85. <https://doi.org/10.3917/rfdc.090.0057>.

- Duhem, Vincent. 2018. « Côte d'Ivoire : à peine sorti de prison, Lida Kouassi crée la polémique ». *Jeune Afrique*, 2018.
<https://www.jeuneafrique.com/616812/politique/cote-divoire-a-peine-sorti-de-prison-lida-kouassi-cree-la-polemique/>.
- Dumay, Caroline. 2011. 'Qui sont les « commandos invisibles » d'Abobo ?' *France24*, 2011. <https://www.france24.com/fr/20110330-cote-ivoire-commandos-invisibles-pro-ouattara-forces-armees-bataille-abidjan>.
- Dupont, Stéphane. 2000. « Laurent Gbagbo : un éternel opposant devenu opportuniste ». *Les Échos*, 2000. <https://www.lesechos.fr/2000/10/laurent-gbagbo-un-eternel-opposant-devenu-opportuniste-755099>.
- Espoir 2000. 2016. *Xénophobie*.
<https://www.youtube.com/watch?v=YueSzkknBfY>.
- Dozon, Jean-Pierre. 2000. « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme ». *Politique africaine* 78 (2): 45-62.
<https://doi.org/10.3917/polaf.078.0045>.
- Ellis, Stephen. 2007. *The Mask of Anarchy: The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*. 2. ed., 3. impr. London : Hurst.
- Engoutou, Jean-Luc. 2020. « Le compromis constitutionnel dans les États d'Afrique noire francophone ». *Revue française de droit constitutionnel* 121 (1): 141-65. <https://doi.org/10.3917/rfdc.121.0141>.
- Fasozine. 2011. 'Violences en Côte d'Ivoire - « La communauté internationale doit hausser le ton »'.
- F.d.b. 2019. 'Orpaillages clandestins, enrôlements des étrangers, expropriation des terres,... : Bédié dénonce un « hold-up » sur la Côte d'Ivoire et prévient : « Les Ivoiriens n'accepteront jamais cela »'. *Linfodrome.ci*, 2019.
<https://www.linfodrome.com/politique/48794-orpaillages-clandestins-enrolements-des-etrangers-expropriation-des-terres-bedie-denonce-un-hold-up-sur-la-cote-d-ivoire-et-previent-les-ivoiriens-n-accepteront-jamais-cela>.
- FIDH. 2000. « Enquête sur le charnier de Yopougon du 26 octobre 2000 ». Enquête. fidh. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/cote-d-ivoire/Rapport-Enquete-sur-le-charnier-de>.
- Förster, Till. 2017. « La paix dans une zone de guerre. Lire la crise ivoirienne sur le temps long et par le bas ». *Politique africaine* 148 (4): 109.
<https://doi.org/10.3917/polaf.148.0109>.

- Foucher, Vincent. 2009. « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel ». *Pouvoirs* 129 (2): 127-37. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0127>.
- France24. 2011. « Qui sont les « commandos invisibles » d'Abobo ? », 2011. <https://amp.france24.com/fr/20110330-cote-ivoire-commandos-invisibles-pro-ouattara-forces-armees-bataille-abidjan>.
- Fraternité Matin. 2004. 'Tiken Jah Fakoly (artiste-chanteur) : "Je ne défends pas les rebelles, Gbagbo non plus"'.
- Freund, Julien. 1983. « 2 - Une définition et ses commentaires ». In *Sociologie du conflit*, 63-111. La Politique éclatée. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/sociologie-du-conflit--9782130377764-p-63.htm>.
- Gaulme, François. 2001. 'L'"ivoirité", recette de guerre civile'. *Études* 394 (3): 292-304. <https://doi.org/10.3917/etu.943.0292>.
- Gazibo, Mamoudou. 2002. « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques a partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation. » *Revue internationale de politique comparée*, 9 (3) : 427-449.
- Gazibo, Mamoudou. 2010. « L'instabilité en Afrique et ses déterminants ». In *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, 5:117-37. Paramètres. Montréal. <http://books.openedition.org/pum/6384>.
- Gazibo, Mamoudou. 2011. « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie ? » *L'État néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*. Dir. Daniel Bach et Mamoudou Gazibo. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa : 99-116.
- Gnabéli, Roch Yao. 2008. « La production d'une identité autochtone en Côte d'Ivoire ». *Journal des anthropologues*, n° 114-115 (décembre): 247-75. <https://doi.org/10.4000/jda.326>.
- Grajales, Jacobo. 2017. « Privatisation et fragmentation de la violence en Colombie. L'État au centre du jeu », *Revue française de science politique* 67.2 : 329-348.
- Grivet, Simon. 2022. « De quoi le 6 janvier est-il le signe ? Essai d'histoire immédiate ». *Hérodote* 184-185 (1-2): 153-68. <https://doi.org/10.3917/her.184.0153>.
- Guy, Anti-conformiste. 2019. « Côte-d'Ivoire: John Pololo, figure emblématique de la culture d'un pays entier ». *Connectionivoirienne.net*, 2019.

<https://www.connectionivoirienne.net/2019/04/20/cote-divoire-john-pololo-figure-emblematic-de-la-culture-dun-pays-entier/>.

- Hellweg, Joseph. 2012. « La chasse à l'instabilité : Les dozos, l'état et la tentation de l'extralégalité en Côte d'Ivoire ». *Migrations Société* 144 (6): 163-82. <https://doi.org/10.3917/migra.144.0163>.
- Hervieu-Wane, Fabrice. 2004. "Comment est née l'« ivoirité »". *Jeuneafrique*, 2004. <https://www.jeuneafrique.com/113673/archives-thematique/comment-est-n-e-l-ivoirit/>.
- Hibou, Béatrice. 1999. "La « décharge », nouvel interventionnisme." *Politique africaine*, no. 73 : pp. 6–15.
- Human Rights Watch. 2001. « Le Nouveau Racisme La manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire ». Vol. 13, No.6(A).
- Human Rights Watch. 2005. « Côte d'Ivoire : le coût de l'impasse politique pour les droits humains ». Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/legacy/french/background/2005/cote1205/cotedivoire1205fr.pdf>.
- Human Rights Watch. 2011. « « Ils les ont tués comme si de rien n'était » Le besoin de justice pour les crimes post-électorales en Côte d'Ivoire ». Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/cdi1011frwebwcover.pdf>.
- Human Rights Watch. 2011. « Côte d'Ivoire « Ils les ont tués comme si de rien n'était » Le besoin de justice pour les crimes post-électorales en Côte d'Ivoire ». <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/cdi1011frwebwcover.pdf>.
- «« Immigration en Côte d'Ivoire : le seuil du tolérable est largement dépassé » (extraits)". 2000. *Politique africaine* 78 (2): 70-74. <https://doi.org/10.3917/polaf.078.0070>.
- Jeune Afrique. 2015. "Côte d'Ivoire : les témoignages qui accablent le « général brûleur » Kéipo". *Jeune Afrique*, 2015. <https://www.jeuneafrique.com/35799/politique/c-te-d-ivoire-les-t-moignages-qui-accablent-le-g-n-ral-br-leur-k-ipo/>.
- Kairouz, Matthieu. 2016. « Ce jour -là : le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'État ébranle profondément la Côte d'Ivoire ». *Jeune Afrique*, 2016. <https://www.jeuneafrique.com/356203/politique/jour-19-septembre-2002-tentative-de-coup-detat-ebanle-profondement-cote-divoire/>.

- Keutchia Tchapnga, Célestin. 2005. « Droit constitutionnel et conflits politiques dans les États francophones d’Afrique noire ». *Revue française de droit constitutionnel* 63 (3): 451-91. <https://doi.org/10.3917/rfdc.063.0451>.
- Kokoroko, Dodzi. 2009. « Les élections disputées : réussites et échecs ». *Pouvoirs* 129 (2): 115-25. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0115>.
- Konan, André Silver. s. d. « Côte d’Ivoire : l’opposant Bamba Moriféré poursuivi pour xénophobie et troubles à l’ordre public ». *Jeune Afrique*. Consulté le 17 octobre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/803475/societe/cote-divoire-lopposant-bamba-morifere-poursuivi-pour-xenophobie-et-troubles-a-lordre-public/>.
- Konaté, Yacouba. 2003. « 8. Le destin d’Alassane Dramane Ouattara ». In *Côte d’Ivoire*, 253-309. Les Afriques. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.lepa.2003.01.0253>.
- Kouamé Yao, Séverin. 2017. « Nouchis, ziguéhis et microbes d’Abidjan : déclassement et distinction sociale par la violence de rue en Côte d’Ivoire ». *Politique africaine* 148 (4): 89-107. <https://doi.org/10.3917/polaf.148.0089>.
- Kouassi, Donald Bessou. 2016. « Côte d’Ivoire : Conseil constitutionnel, décision n° CI-2015-EP-159 /09-09/CC/SG du 09 septembre 2015 portant publication de la liste définitive des candidats à l’élection du président de la République du 25 octobre 2015 ». *Civitas Europa* 36 (1): 207. <https://doi.org/10.3917/civit.036.0207>.
- Kouloung, David Eyoukéani, et Rémi Saray Raharinaivo. 2014. « Réflexion sur le vote ethnique en Afrique. Construction de déconstruction d’un imaginaire politique : Cas du Togo et du Madagascar ». *Diacronia.ro*. <http://www.diacronia.ro/ro/indexing/details/V1813/pdf>.
- La rédaction. 2017. “Procès Gbagbo/Blé Goudé Côte-d’Ivoire: Une habitante d’Abobo à la barre « Chaque jour les gens nous bombardaient »”. *Connectionivoirienne.net*, 2017. <https://www.connectionivoirienne.net/2017/12/05/proces-gbagboble-goude-cote-divoire-une-habitante-dabobo-a-la-barre-chaque-jour-les-gens-nous-bombardaient/>.
- Lecours, André. 2002. « L’approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? » *Politique et Sociétés* 21 (3): 3-19. <https://doi.org/10.7202/000494ar>.
- Le Monde. 2000. « La Côte d’Ivoire dans la rue contre le putsch », 2000. <https://scholar.lib.vt.edu/InterNews/LeMonde/issues/2000/monde.20001026.pdf>.

- Le Pape, Marc. 2003. « 1. Chronologie politique de la Côte d'Ivoire, du coup d'État aux élections ». In *Côte d'Ivoire*, 12-50. Les Afriques. Paris: Karthala.
<https://doi.org/10.3917/kart.lepa.2003.01.0012>.
- Libération. 2011. « Côte d'Ivoire - Les commandos invisibles traquent les pro-Gbagbo ». *Le Devoir*, 2011.
<https://www.ledevoir.com/monde/afrique/321572/cote-d-ivoire-les-commandos-invisibles-traquent-les-pro-gbagbo>.
- Li, Darryl. 2004. « Echoes of Violence: Considerations on Radio and Genocide in Rwanda. » *Journal of Genocide Research*, vol. 6, no. 1, pp. 9-27.
- L'Obs. 2000. « Portrait de Laurent Gbagbo ». *L'Obs*, 2000.
<https://www.nouvelobs.com/monde/20001026.OBS8551/portrait-de-laurent-gbagbo.html>.
- Losson, Christian. 2000. « Côte-d'Ivoire: "J'avais le visage en sang, j'ai fait le mort..." Témoignages de deux rescapés du charnier de Yopougon, découvert vendredi. », 2000.
https://www.liberation.fr/planete/2000/10/30/cote-d-ivoire-j-avais-le-visage-en-sang-j-ai-fait-le-mort_342362/?outputType=amp.
- Louis, Cyrille. 2011. « Avec le colonel Bauer, au QG du "Commando invisible" », 2011. <https://www.lefigaro.fr/international/2011/03/14/01003-20110314ARTFIG00679-avec-le-colonel-bauer-au-qg-du-commando-invisible.php>.
- Maupas, Stéphanie. 2017. « Procès Gbagbo: les officiers supérieurs ivoiriens à la barre de la CPI ». *Rfi*, 2017. <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20170327-officiers-superieurs-ivoiriens-cpi-georges-guai-bi-poin-gbagbo-haye-justice>.
- Mbembe Achille. 1999. « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, N° 73 : 103-121.
- McCanouar. 2017. *Blé Goudé en 2001 sur la nationalité de Alassane Ouatara*.
<https://www.youtube.com/watch?v=8tzabtvQz-s>.
- Médard, Claire. 2008. « Kenya lutte à mort pour un toit »: *Alternatives Internationales* n° 39 (6): 31-31. <https://doi.org/10.3917/ai.039.0031>.
- Meledje, Djedjro Francisco. 2009. « Le contentieux électoral en Afrique ». *Pouvoirs* 129 (2): 139-55. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0139>.
- Ministère du plan et du développement. 2022. « Resultat globaux definitifs RGPH 2021 : la population vivant habituellement sur le territoire ivoirien se chiffre

à 29 389 150 habitants ». <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=13769>.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. 2003. « Texte de l'Accord de Linas-Marcoussis ». <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/cote-d-ivoire/colonne-droite/documents-de-reference/article/accord-de-linas-marcoussis>.

Miran-Guyon, Marie. 2017. « Les forces armées de Côte d'Ivoire : portrait d'un dispositif fragile ». *Afrique contemporaine* 263-264 (3-4): 281-306. <https://doi.org/10.3917/afco.263.0281>.

Montaz, Léo. 2015. « JEUNESSE ET AUTOCHTONIE EN ZONE FORESTIÈRE IVOIRIENNE:Le retour à la terre des jeunes Bété dans la région de Gagnoa ». *Les Cahiers du Pôle Foncier*, 2015. https://www.academia.edu/18274977/Jeunesse_et_Autochtonie_en_zone_forestiere_Ivoirienne.

Ngodi, Etanislav. 2010. « Mobilisation collectives et crises sociopolitiques », 2010. <https://www.cetri.be/Mobilisations-collectives-et>.

N'Guessan, Kouamé. 2003. « 2. Le coup d'État de décembre 1999 : espoirs et désenchantements ». In *Côte d'Ivoire*, 51-80. Les Afriques. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.lepa.2003.01.0051>.

Nguihé Kanté, Pascal. 2002. « Les contraintes de la privatisation des entreprises publiques et parapubliques au Cameroun ». *Revue internationale de droit économique* t. XVI, 4 (4): 603-25. <https://doi.org/10.3917/ride.164.0603>.

Nimaga, Bakary. 2009. « Le jeu dangereux du CeCOS », 2009. <https://news.abidjan.net/articles/350070/le-jeu-dangereux-du-cecos>.

Nobodieh. 2011. *La RTI sous Gbagbo - Fausse attaque et vrai crime contre l'humanité*. https://www.youtube.com/watch?v=e5B_UV9xvhY.

Ofpra. 2019. « Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire ». https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1912_civ_rapport_d_e_mission.pdf.

Ouattara, Lacina. 2014. « Affaire Blé Goudé maltraité : L'article "125" a bel et bien existé en Côte d'Ivoire », 2014. <https://news.abidjan.net/articles/491581/affaire-ble-goude-maltraite-larticle-125-a-bel-et-bien-existe-en-cote-divoire>.

- Le Patriote. 2004a. « “Quand on refuse, on dit non” d’Ahmadou Kourouma : découvrez la dernière volonté de l’écrivain ».
- Le Patriote. 2004 b. « Erreur rouge dans le show-biz ivoirien : les artistes forcés de soutenir Gbagbo ! ».
- Le Patriote. 2004c. « Marche avortée : voici les sept responsables des massacres ».
- Le Patriote. 2004 d. « Exécuté par les escadrons de la mort, l’aide de camp d’ADO sera inhumé ce vendredi ».
- Le Patriote. 2005. « RDR-Yamoussoukro : Élections de 2005/Kafana Koné mobilise les responsables de la Région des Lacs et du N’ZI-Comoé ».
- Posner, Daniel. 2004. “The Political Saliency of Cultural Difference: Why Chewas and Tumbukas are Allies in Zambia and Adversaries in Malawi,” *American Political Science Review* 98.4: 529-545.
- Poutignat, Philippe et Jocelyne Streiff-Fenart. 1995. *Théories de l’ethnicité*. Paris : PUF
- Le Pays. 2011. « Le silence assourdissant et embarrassé des religieux ».
- Privat Mel, Agnéro. 2008. « La réalité du bicéphalisme du pouvoir exécutif ivoirien ». *Revue française de droit constitutionnel* 75 (3): 513.
<https://doi.org/10.3917/rfdc.075.0513>.
- Provenzano, Lauranne. 2011. « Six femmes tuées lors d’un rassemblement à Abobo ». *Jeune Afrique*, 2011.
<https://www.jeuneafrique.com/182140/politique/six-femmes-tu-es-lors-d-un-rassemblement-abobo/>.
- Rédaction. 2001. « Ouattara, président étranger ». *Le Nouvel Afrik.com*, 2001.
<https://www.afrik.com/ouattara-president-etranger>.
- Reuters. 2011. « Duékoué: fosse commune découverte ». *Le figaro*, 2011.
<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/04/05/97001-20110405FILWWW00319-duekoue-fosse-commune-decouverte.php?web=1&wdLOR=c1BC78F83-4E67-C84A-BE69-CA8595A08EDC>.
- RFI. 2019. « Côte d’Ivoire: les propos polémiques de Bédié sur les étrangers font du bruit », 2019. <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20190611-cote-ivoire-propos-polemiques-bedie-etrangers-font-bruit>.

- RFI. 2019. « Côte d'Ivoire: opération contre les "gnambros", racketteurs de taxis et bus », 2019. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190907-cote-ivoire-gnambros-racket-taxis-bus-yopougon-prefet-arrestations>.
- Ricard, Maxime. 2000. « Faire de "l'ordre" : la fabrique sociopolitique de la pluralisation de l'activité policière en Côte d'Ivoire ». <https://archipel.uqam.ca/15372/>.
- Richard, Florence. 2021. « Côte d'Ivoire – Massacre de Duékoué : Amadé Ouérémi condamné à la prison à vie ». *Jeune Afrique*, 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1155680/politique/cote-divoire-massacre-de-duekoue-amade-oueremi-condamne-a-la-prison-a-vie/>.
- Rosatanga-Rignault, Guy. 2012. « Identités et démocratie en Afrique. Entre hypocrisie et faits têtus ». *Afrique contemporaine* 242 (2) : 59-71. <https://doi.org/10.3917/afco.242.0059>.
- Rueff, Judith. 2000. « Alassane Ouattara interdit de législatives en Côte-d'Ivoire. » *Libération*, 2000. https://www.liberation.fr/planete/2000/12/02/alassane-ouattara-interdit-de-legislatives-en-cote-d-ivoire_346315/.
- Rueff, Judith. 2000. « Abidjan s'enflamme pour Ouattara », 2000. https://www.liberation.fr/planete/2000/12/05/abidjan-s-enflamme-pour-ouattara_346592/?outputType=amp.
- Rueff, Judith. 2000. « Le "balayeur" Gueï balayé par la rue ivoirienne. », 2000, Libération édition. https://www.liberation.fr/evenement/2000/10/26/le-balayeur-guei-balaye-par-la-rue-ivoirienne_342014/.
- Sala-Diakanda, Mpenbele. 1983. *Démographie et destin des sous-populations: colloque de Liège, 21-23 septembre 1981*. Association internationale des démographes de langue française, no 1. Paris: AIDELF.
- Snyder, Jack L. 2000. *From Voting to Violence: Democratization and Nationalist Conflict*. New York, NY: Norton.
- Sud Quotidien. 2011. « Madame Koné Mame Coumba (Société Civile) - J'ai vu deux jeunes hommes, entre 22 et 25 ans, abattus froidement au nom de la purification ethnique [interview] ».
- Symphorien, Robalé. 2010. « Cote d'Ivoire: Emile Guiriéoulou à Soubré - "sortez les étrangers des listes électorales sans état d'âme" ». *allAfrica*, 2010. <https://fr.allafrica.com/stories/201003170202.html>.

- Tissot, Pauline. 2011. « Côte d'Ivoire: le "commando invisible" se dévoile ». *L'Express*. https://www.lexpress.fr/actualite/monde/cote-d-ivoire-le-commando-invisible-se-devoile_972478.html.
- Vidal, Claudine. 2003. « 7. Du conflit politique aux menaces entre voisins. Deux témoignages abidjanais ». In *Côte d'Ivoire*, 215-52. Les Afriques. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.lepa.2003.01.0215>.
- Wray, Mason. 2017. « Une lente descente : perspectives sur la politique et la sécurité au Venezuela ». *Sécurité et stratégie* 28 (4): 72-74. <https://doi.org/10.3917/sestr.028.0072>.
- Wilkinson, Steven I. 2000. « Froids calculs et foules déchaînées. Les émeutes intercommunautaires en Inde ». Traduit par Jean Bouyssou. *Critique internationale* 6 (1): 125-42. <https://doi.org/10.3406/criti.2000.1383>.